Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 0570362
Centre d'intérêt: 260

Québec (Province) Sous-comité de la Mission M.A.S.-M.E.Q. (Phase II).

Rapport du sous-comité de la Mission M.A.S.-M.E.Q. (Phase II) concernant les services éducatifs au Centre d'Accueil La Cité des Prairies Inc / Nicole Ranger-Durocher, Jean-Marie Carette, Normand Ducharme, René Plamondon, Roger Vézina, Roger Charland, consultant et réd. -- [Montréal] : Le Sous-comité, 1983.
164 p. ; 28 cm + Recommandations (29 f.) + Annexes (117 p. en pag. multiple).

Bibliogr. : p. 163-164.

Descripteur(s): *Centre d'accueil *Ecole spéciale *Rééducation *Besoins de l'étudiant *Caractéristiques de l'étudiant *Revue de la documentation *Profil de formation *Orientation scolaire *Intégration sociale *Instrument de recherche *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Centre d'accueil La Cité des Prairies (Montréal, Québec)

En juillet 1982, la mission interministérielle MAS-MEQ (phase II) mettait sur pied un sous-comité composé de cinq personnes chargé d'étudier les besoins des jeunes du centre d'accueil la Cité des Prairies en matière de services éducatifs et de proposer des avenues de solutions. Le rapport du sous-comité est présenté en trois cahiers. Le premier comporte trois parties: 1. l'étude des caractéristiques de la clientèle du centre d'accueil; 2. la synthèse des études menées au cours des dernières années et l'identification des besoins de la clientèle en matière d'apprentissage; 3. les orientations retenues pour septembre 1983. Le deuxième cahier contient les recommandations formulées. Les documents pertinents au rapport sont regroupés dans un troisième cahier.

Le sous-comité étudia d'abord les caractéristiques de la clientèle et identifia ses besoins en matière de services éducatifs, à l'aide d'un instrument d'information reproduit en annexe. Il procéda ensuite à une synthèse des études menées au centre d'accueil, puis mit sur pied trois groupes d'études chargés d'examiner chacun des trois volets de formation proposés dans le rapport-synthèse: formation générale, formation professionnelle et formation à l'emploi. Ces groupes devaient proposer des contenus de programmation et des modèles d'organisation des services éducatifs correspondant à ces volets de formation. Enfin, en mai 1983, les membres du sous-comité firent l'analyse des rapports des groupes d'études et formulèrent des recommandations sur les services pédagogiques à offrir dès septembre 1983.

Le sous-comité suggère: 1. que trois profils de formation (formation générale, formation professionnelle, formation à l'emploi) se développent au cours de l'année scolaire 1983-84, à titre expérimental, et soient sujets à une évaluation continue en cours d'année; 2. que chacun de ces profils de formation concerne deux groupes-unités de douze jeunes chacun. Les groupes sont dits "ouverts" parce qu'ils permettent à

un nouvel arrivant au centre d'accueil d'occuper la place d'un jeune qui a quitté les lieux.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063
Notice(s) connexe(s): 857036!

EDUQ 2570362 A

RAPPORT DU SOUS-COMITE DE LA MISSION M.A.S. - M.E.Q. (PHASE II) CONCERNANT LES SERVICES EDUCATIFS AU CENTRE D'ACCUEIL LA CITE DES PRAIRIES INC.

MAI 1983

OFFICIEL

EDUQ 8570362 A

Rapport du sous-comité de la Mission M.A.S. - M.E.Q. (phase II) concernant les services éducatifs au centre d'accueil La Cité des Prairies Inc.

Mai 1983

Nicole Ranger-Durocher
Jean-Marie Carette
Normand Ducharme
René Plamondon
Roger Vézina
Roger Charland,
consultant et rédacteur

L'Etat est bien gouverné lorsque
l'escalier de l'école est tout usé
et que l'herbe pousse dans celui
du tribunal.

Proverbe chinois

TABLE DES MATIERES

Page

INTRODUCTION 1

CHAPITRE PREMIER - Caractéristiques de la clientèle du centre d'accueil La Cité des Prairies Inc. 5

I - LES BENEFICIAIRES ACTUELS (1982-83) 11

1. Identification des bénéficiaires 11
2. Antécédents judiciaires 16
3. Antécédents scolaires et de travail 25
4. Cheminement dans le centre d'accueil 28
5. Cheminement scolaire dans le centre d'accueil 33
6. Perspective de réinsertion sociale 48
7. Interventions antérieures 53

II - LES BENEFICIAIRES RELANCES (1981-82) 59

1. Identification des bénéficiaires 61
2. Antécédents judiciaires 65
3. Antécédents scolaires et de travail 70
4. Cheminement dans le centre d'accueil 73
5. Cheminement scolaire au centre d'accueil 77
6. Perspective de réinsertion sociale 85
7. Interventions antérieures 88
8. Cheminement depuis la sortie du centre d'accueil 91

III - SYNTHESE ET CONCLUSION 95

1. Portrait-type du bénéficiaire de La Cité des Prairies .. 95
2. Quelques pistes de réflexion 103

Page

CHAPITRE DEUXIEME - Besoins, orientations et modèles de services éducatifs 109

I - LES BESOINS DES JEUNES 113

1. Caractéristiques de la clientèle: synthèse des écrits 113

2. Les besoins des jeunes 123

3. Les objectifs généraux à poursuivre 123

4. Les profils et objectifs de formation 124

5. Conclusion 130

II - LES MODELES EXPERIMENTAUX SUGGERES 131

1. Les caractéristiques communes 132

2. Les hypothèses privilégiées 133

3. Conclusion 143

CHAPITRE TROISIEME - Les orientations retenues 145

BIBLIOGRAPHIE 163

INTRODUCTION

Le 5 juillet 1982, la Mission interministérielle M.A.S. - M.E.Q. (phase II) mettait sur pied un sous-comité chargé d'étudier les besoins des jeunes du centre d'accueil La Cité des Prairies Inc. en matière de services éducatifs, et de proposer des avenues de solutions relatives à la formation des adolescents.

Ce sous-comité se compose des personnes suivantes: madame Nicole Ranger-Durocher, directrice pédagogique régionale du regroupement des écoles spéciales à la Commission des écoles catholiques de Montréal; et de messieurs Jean-Marie Carette, directeur général du centre d'accueil La Cité des Prairies Inc.; Normand Ducharme, responsable du secteur de la mésadaptation sociale au ministère de l'Education du Québec; René Plamondon, directeur du secteur de la mésadaptation sociale au ministère des Affaires sociales du Québec; et Roger Vézina, responsable du dossier de l'adaptation scolaire à la Direction régionale du ministère de l'Education à Montréal.

Après un certain nombre de réunions, le sous-comité, d'un commun accord, décida de recourir à une personne de l'extérieur pour procéder à l'étude des caractéristiques de la clientèle du centre d'accueil La Cité des Prairies Inc., afin d'en établir les besoins en matière de formation. C'est ainsi que, en septembre 1982, monsieur Roger Charland, enseignant et criminologue, était invité par les membres du sous-comité à leur présenter une grille de cueillette de données permettant de cerner les besoins spécifiques des bénéficiaires de l'établissement.

Dès le début de novembre 1982, un consensus se dégageait sur un instrument, et débutait alors la cueillette des données devant conduire à une description des caractéristiques de la clientèle du centre d'accueil et à une identification de ses besoins en matière de services éducatifs. L'annexe 1 du présent document présente cet instrument d'information sur la clientèle, ainsi que le guide explicatif qui accompagne celui-ci.

Le rapport concernant les caractéristiques de la clientèle du centre d'accueil a été déposé aux membres du sous-comité le 24 janvier 1983 pour analyse. Objet d'un consensus, il permet d'établir les besoins particuliers de la clientèle du centre d'accueil. Toutefois, et afin d'assurer une vue d'ensemble plus précise du portrait de cette clientèle, le comité résolut de procéder à une synthèse de toutes les études menées au centre d'accueil La Cité des Prairies Inc. concernant sa clientèle. D'un même souffle, il fut également demandé à la personne extérieure au comité de proposer des recommandations générales quant aux services éducatifs à promouvoir dans l'établissement pour l'année scolaire 1983-84.

Ce nouveau mandat - synthèse des études et recommandations générales sur les services éducatifs - fit l'objet d'un autre rapport déposé auprès du comité le premier mars 1983. A nouveau, ce rapport fit l'objet d'un consensus, et les recommandations du rapport donnèrent lieu à la mise sur pied de trois groupes d'études chargés d'examiner chacun des trois volets de formation des jeunes proposés dans le rapport synthèse: formation générale, formation professionnelle et formation à l'emploi.

Durant deux semaines, ces groupes d'études - composés chacun d'une personne de la Commission des écoles catholiques de Montréal et du centre d'accueil La Cité des Prairies, sous la coordination de monsieur Roger Charland - ont travaillé à proposer des contenus de programmation et des modèles d'organisation des services éducatifs eu égard à chacun des volets de formation.

Enfin, les 5, 9 et 25 mai 1983, les membres du sous-comité se penchèrent sur les rapports de ces groupes d'études pour en faire l'analyse et formuler des recommandations quant aux services pédagogiques à offrir à la clientèle du centre d'accueil La Cité des Prairies dès septembre 1983.

Le rapport est présenté en trois cahiers. Le premier cahier comporte trois parties:

- l'étude des caractéristiques de la clientèle du centre d'accueil La Cité des Prairies Inc.

- la synthèse des études menées au cours des dernières années en regard des jeunes; de là, elle identifie les besoins de la clientèle en matière d'apprentissage;
- les orientations retenues par le sous-comité pour septembre 1983.

Le deuxième cahier contient les recommandations formulées par les membres du sous-comité. Les documents pertinents au rapport sont regroupés dans un troisième cahier sous le thème: annexes.

Le sous-comité souhaite que l'ajout des ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de ce projet lié à la concertation des agents de l'éducation et de la réadaptation permettent l'atteinte de l'objectif suivant: la réinsertion sociale des jeunes.

Chapitre premier

Caractéristiques de la clientèle du centre d'accueil La Cité des Prairies Inc.

La première partie de ce chapitre concerne 70 bénéficiaires actuels du centre d'accueil La Cité des Prairies, et 58 ex-bénéficiaires recrutés parmi la clientèle de l'établissement de l'année dernière (1er avril 1981 au 31 mars 1982). Les données ont, pour la plupart, été recueillies dans les dossiers des jeunes, soit les dossiers tenus par le centre d'accueil, soit les dossiers des Services pédagogiques du centre d'accueil.

La première partie de ce chapitre porte sur les 70 bénéficiaires actuels du centre d'accueil. Ces jeunes se répartissent ainsi:

- 50 sont en réadaptation long terme (Interne);
- 8 sont au Centre de Jour;
- 12 sont en Réinsertion sociale.

Ils ont été sélectionnés au hasard à partir de la liste des bénéficiaires datée du 17 novembre 1982; cette liste nous a été fournie par le Service des admissions du centre d'accueil. Les 50 sujets en réadaptation long terme représentent 47,2 pour cent des bénéficiaires de cette catégorie; les huit sujets du Centre de Jour ont été choisis parmi 10 individus, et les 12 sujets en Réinsertion sociale ont été sélectionnés parmi les 16 individus en contact avec le centre d'accueil sous cette modalité.

La deuxième partie du chapitre a trait aux 58 ex-bénéficiaires choisis également au hasard dans un bassin de 152 jeunes ayant fréquenté le centre d'accueil entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982. Cet échantillon a été construit à partir d'une liste fournie également par le Service des admissions du centre d'accueil.

En somme, la description de la clientèle proposée ici découle d'un échantillon largement représentatif de la population passée et présente de l'institution, soit au total 128 jeunes sur 296 (43,2%).

Les données ont été recueillies à l'aide d'une grille préalablement établie [1], et la compilation des résultats s'est effectuée par traitement informatique.

---

1 Voir annexe 1.

Successivement, nous aborderons:

1. L'identification des sujets
   - âge
   - région
   - quotient intellectuel

2. Les antécédents judiciaires
   - antécédents délictuels
   - fondement légal du placement actuel
   - requête(s) en protection

3. Les antécédents scolaires et de travail
   - antécédents scolaires
   - implication sur le marché du travail

4. Le cheminement dans le centre d'accueil
   - date d'entrée et durée du séjour
   - durée de l'ordonnance
   - nombre de fugue(s)

5. Le cheminement scolaire au centre d'accueil
   - reclassement
   - degré actuel
   - évolution scolaire

6. La perspective de réinsertion sociale
   - destination à la sortie
   - dépendance économique du milieu naturel
   - choix d'orientation

7. Les interventions antérieures
   - placement(s) antérieur(s)
   - nature du ou des placement(s) antérieur(s)

8. Cheminement depuis la sortie (échantillon relance seulement)
   - milieu de vie
   - occupation
   - autres institutions

Enfin, en troisième lieu, nous tracerons le portrait-type de chacun des sous-groupes et groupes de jeunes de la clientèle présente et passée du centre d'accueil.

I. LES BENEFICIAIRES ACTUELS (1982-83)

1. IDENTIFICATION DES BENEFICIAIRES

1.1 Age des sujets

Le centre d'accueil offre des services à une clientèle d'individus dont l'âge varie entre 13 et 18 ans, comme en fait foi le tableau 1.

Tableau 1

Distribution des bénéficiaires
par groupe, selon l'âge

Age	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
13 ans	1	0	0	1	1,4
14 ans	0	0	0	0	0,0
15 ans	3	0	0	3	4,3
16 ans	6	1	0	7	10,0
17 ans	28	1	2	31	44,3
18 ans	12	1	6	19	27,1
19 ans	0	4	2	6	8,6
20 ans	0	0	1	1	1,4
21 ans	0	1	0	1	1,4
22 ans	0	0	1	1	1,4
Total	50	8	12	70	99,9

Le mode, mesure de tendance centrale qui correspond à la catégorie qui regroupe le plus grand nombre de sujets, se situe à 17 ans. La moyenne de son côté est de 17,4 ans et la médiane, mesure moins affectée par les tendances extrêmes, se situe à 17,3 ans.

D'autre part, on retrouve dans la distribution un plus grand nombre de sujets plus âgés que la moyenne (23 sujets: 40%) qu'il n'y en a de moins âgés (11 sujets: 15,7%). Ces sujets plus âgés que la moyenne se recrutent surtout dans les groupes "Centre de Jour" (6 sujets sur 8) et "Réinsertion sociale" (10 sujets sur 12). Dans le groupe "Interne", seulement 12 sujets sur 50 sont âgés de plus de 17 ans.

En somme, l'établissement reçoit des individus assez âgés, sans pour autant ne pas assumer la réadaptation à long terme de jeunes adolescents.

1.2 Provenance des sujets

Huit des 12 régions administratives de la province de Québec sont représentées par des individus dans l'établissement. La plupart de ceux-ci originent cependant de la région administrative de Montréal (58 sujets: 82,9%) qui comprend l'Ile de Montréal, l'Ile Jésus et l'Ile Bizard. En second lieu vient la région des Laurentides-Lanaudière avec cinq représentants (7,1%).

Dans chaque groupe, la plupart des individus originent de la région administrative de Montréal. Quant aux individus venant des autres régions administratives, ils se distribuent en particulier dans le groupe "Interne" (8 individus sur 12).

Tableau 2

Distribution des bénéficiaires, par groupe, selon la région administrative de provenance

Région administrative	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Bas-St-Laurent Gaspésie	0	0	1	1	1,4
Saguenay-Lac St-Jean	1	0	0	1	1,4
Québec	2	0	0	2	2,9
Nord-Ouest	0	1	0	1	1,4
Montréal Métropolitain	42	7	9	58	82,9
Laurentides-Lanaudière	4	0	1	5	7,1
Sud de Montréal	1	0	1	2	2,9
Total	50	8	12	70	100

1.3 Quotient intellectuel des sujets

Tableau 3

Distribution des bénéficiaires,
par groupe, selon le type d'intelligence

Type d'intelligence	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Déficience légère	3	0	1	4	5,9
Intelligence lente	9	1	4	14	20,6
Intelligence moyenne	27	1	6	34	50,0
Intelligence vive	8	4	1	13	19,1
Intelligence supérieure	1	2	0	3	4,4
Total	48	8	12	68	100

Pas d'information: Interne: 2 sujets.

Le tableau précédent montre que la moitié des individus de la population sont d'intelligence moyenne, contre 18 (26,5%) d'intelligence inférieure et 16 (23,5%) d'intelligence supérieure à la moyenne. Dans deux cas, les dossiers ne contenaient pas d'information relative à ce sujet; ces deux cas appartiennent au groupe "Interne".

L'analyse des données par groupe de sujets permet de constater que la majorité (56,3%) des cas de ce groupe sont d'intelligence moyenne, et que l'on retrouve plus de sujets d'intelligence inférieure (12 sujets: 25%) que supérieure (9 sujets: 18,8%). D'autre part, il est intéressant de constater que la plupart des individus du groupe "Centre de Jour" sont d'une intelligence supérieure (6 sujets sur 8), et qu'un seul sujet est d'intelligence inférieure. C'est dans le groupe "Réinsertion sociale" que la proportion des sujets ayant une intelligence inférieure à la moyenne est la plus forte (5 sujets sur 12).

En somme, l'établissement doit composer avec des individus d'intelligence variée. En réadaptation long terme, on retrouve autant d'individus d'intelligence inférieure que d'individus d'intelligence supérieure. Ce qui n'est pas dans les deux autres groupes, puisque dans le groupe "Centre de Jour" le nombre d'individus d'intelligence supérieure est plus grand que dans toute autre catégorie, et que dans le groupe "Réinsertion sociale" la tendance est plutôt à l'inverse.

Tableau 4

Distribution des bénéficiaires, par groupe,
selon la prédominance intellectuelle

Prédominance intellectuelle	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Verbale	12	1	2	15	23,8
Non-verbale	31	5	10	46	73,0
Aucune prédominance	1	1	0	2	3,2
Total	44	7	12	63	100

Pas d'information: Interne: 6 sujets
Centre de Jour: 1 sujet

Quant à la prédominance du verbal ou du non-verbal qui caractérise l'intelligence, les données montrent que le non-verbal domine largement pour l'ensemble de la population (46 sujets sur 63: 73%). Dans sept cas, l'information n'était pas disponible au dossier, alors que dans deux cas on ne soulignait aucune prédominance. Ce qui laisse 15 sujets avec une intelligence à prédominance verbale (23,8%).

La plupart de ces 15 sujets se recrutent dans le groupe "Interne", alors que dans les autres groupes on dénote une prédominance du non-verbal dans la majorité des cas.

Dans l'ensemble donc, la majorité des individus sont d'intelligence moyenne avec prédominance du non-verbal. Le non-verbal est fortement présent dans les groupes "Centre de Jour" et "Réinsertion sociale", mais auprès de sujets qui dans le groupe "Centre de Jour" sont pour la plupart d'intelligence supérieure, et dans le groupe "Réinsertion sociale" d'intelligence moyenne ou inférieure.

2. ANTECEDENTS JUDICIAIRES

2.1 Antécédents délictuels

Il convient en premier lieu de mentionner que 14 des 70 sujets échantillonnés (20%) n'ont aucun acte délinquant reconnu officiellement à leur dossier, et sont ainsi placés au centre d'accueil par mesure de protection. Sept de ces jeunes appartiennent au groupe "Interne", deux au groupe "Centre de Jour" et les cinq autres au groupe "Réinsertion sociale". Les jeunes du groupe "Interne" sont soit d'intelligence moyenne (5 sujets) ou inférieure à la moyenne (2 sujets). Ceux du groupe "Centre de Jour" sont d'une intelligence supérieure à la moyenne et un sujet fait preuve d'une intelligence moyenne.

Le tableau suivant permet de saisir l'ampleur de la délinquance des sujets de la population d'étude.

Au total, les 56 autres sujets de la population ont commis avant leur entrée dans l'établissement 638 comportements délictueux dûment reconnus et qui impliquent une action contraignante du fait qu'une disposition quelconque d'une loi a été enfreinte. En moyenne, chaque sujet revendique 11,4 délits.

Tableau 5

Nombre de délits par groupe et pourcentages

Délits	Interne		Centre de jour		Réinsertion sociale		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Vol simple	50	9,2	0	0,0	3	7,1	53	8,3
Introduction par effraction	268	49,2	6	11,8	24	57,1	298	46,7
Vol sur la personne	122	22,4	8	15,7	10	23,8	140	21,9
Vol de véhicule-moteur	32	5,9	12	23,5	1	2,4	45	7,1
Vol grave	49	9,0	5	9,8	0	0,0	54	8,5
Vandalisme	8	1,5	15	29,4	1	2,4	24	3,8
Attaque sur la personne	12	2,2	4	7,8	3	7,1	19	3,0
Désordres publics	3	0,6	0	0,0	0	0,0	3	0,5
Drogue	1	0,2	1	2,0	0	0,0	2	0,3
Délits sexuels	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	545	100,2	51	100	42	99,9	638	100,1

Le délit le plus répandu est celui du vol par effraction, qui comprend tout genre d'entrées illégales et d'effractions en vue de commettre un vol: 46,7 pour cent du nombre total de délits commis par les sujets sont des introductions par effraction. La moyenne par sujet s'établit à 5,3.

En deuxième et troisième lieu viennent le vol sur la personne et le vol grave, deux catégories de délits qui peuvent être rassemblées puisqu'elles partagent une résonnance criminelle plus prononcée que la première. Elles mettent en cause des actes ayant comme élément dominant le fait de s'approprier le bien d'autrui en usant de moyens coercitifs. Ces deux catégories de délits comptent pour 30,4 pour cent de tous les délits; en moyenne, chaque sujet revendique 3,5 délits du genre.

La quatrième catégorie en importance est celle du vol simple. Elle englobe des actes divers de gravité moyenne tels: le vol d'argent, de vêtements, d'appareils électriques, etc. On compte 53 délits du genre pour une moyenne inférieure à un délit par sujet. Ce type de comportement représente 8,3 pour cent de l'ensemble des délits.

Le vol de véhicule moteur constitue la cinquième catégorie en importance avec 7,1 pour cent du total des délits. Viennent ensuite, dans l'ordre, le vandalisme, l'attaque sur la personne, les désordres publics, la possession et le trafic de drogue qui représentent en terme de volume moins de un pour cent des délits reconnus. Ils ne concernent donc qu'un nombre fort limité d'individus.

L'analyse par groupe permet de voir que chaque sujet du groupe "Interne" revendique en moyenne 12,7 délits reconnus et sanctionnés par la loi. L'ordre des catégories, en terme d'importance du volume de délits, suit sensiblement le même que celui de la population en général. C'est ainsi qu'en premier lieu vient le vol par effraction avec 268 délits du genre. En moyenne, chaque sujet du groupe "Interne" revendique ainsi 6,2 introductions par effraction, et cette catégorie compte pour 49,2 pour cent des délits perpétrés par ces individus.

Le regroupement des catégories "vol sur la personne" (deuxième en importance) et "vol grave" (cette fois quatrième en importance) permet de totaliser 171 délits de l'un ou l'autre type. En moyenne, chaque sujet revendique 4 délits de cette gravité; les deux types de délits comptent pour 31,4 pour cent du nombre total de délits commis par ce groupe.

Le vol simple constitue le troisième délit en terme d'importance de volume dans le groupe "Interne". Chaque sujet revendique en moyenne 1,2 délit du genre. Cette catégorie compte pour 9,2 pour cent du nombre total de délits commis par les individus de ce groupe.

La cinquième catégorie en importance est celle du vol de véhicule-moteur. Les sujets du groupe "Interne" ont commis 32 délits du genre, ce qui représente 5,9 pour cent des délits qu'ils ont commis au total. La moyenne de délit est cependant inférieure à un par sujet.

L'attaque sur la personne, qui met en cause des réactions hétéroagressives à l'état quasiment pur, vient en sixième lieu en terme de volume de criminalité commise par les sujets de ce groupe. Cette catégorie est suivie, dans l'ordre, par le vandalisme, les désordres publics et les délits associés à la drogue.

Dans le groupe "Centre de Jour", on observe la prédominance de la catégorie "vandalisme" (29,4%), suivie de la catégorie "vol de véhicule-moteur" (23,5%). Il s'agit là de deux types de délits relativement peu fréquents dans la population en général. La moyenne de délits par sujet de ce groupe pour l'une et l'autre catégorie est de 2,5 et 2. En troisième et quatrième lieu viennent les vols sur la personne (8 délits: 15,7%) et les introductions par effraction (6 délits: 11,8%). Les vols graves et les attaques sur la personne occupent les rangs suivants en terme de volume.

Enfin, dans le groupe "Réinsertion sociale", on observe que les vols par effraction occupent le premier rang et comptent pour 57,1 pour cent du nombre total de délits. En second lieu vient la catégorie "vol sur la personne" qui compte 10 délits du genre (23,8%).

Il faut reconnaître que le nombre d'actes criminels perpétrés par l'ensemble des individus est important. En regroupant les délits selon des critères plus généraux, on observe que la délinquance économique prédomine largement puisque les actes appelés traditionnellement "délits contre les biens" regroupent 62,1 pour cent des délits. Il s'agit des vols simples, des vols par effraction et des vols de véhicules à moteur. La délinquance à prédominance interpersonnelle, c'est-à-dire celle qui implique des "délits contre les personnes" et qui retient les vols sur la personne, le vol grave, l'attaque sur la personne et les délits sexuels, compte de son côté pour 33,4 pour cent de la délinquance totale. Pour leur part, la délinquance de malveillance compte pour 4,2 pour cent (vandalisme et désordres publics) et la délinquance reliée à la drogue pour moins de un pour cent. Le tableau 6 présente ces données, et permet de conclure que la clientèle de l'établissement est nettement orientée vers une criminalité de type acquisitive.

Tableau 6

Répartition des délits selon
les grandes formes de délinquance

Forme de délinquance	Nombre de délits	%
Délinquance économique	396	62,1
Délinquance interpersonnelle	213	33,4
Délinquance malveillante	27	4,2
Délinquance reliée à la drogue	2	0,3
Total	638	100,0

D'autre part, une analyse par groupe permet de constater qu'il n'en est pas ainsi pour toute la population. En effet, le tableau 7 révèle que les sujets du groupe "Centre de Jour", contrairement aux individus des deux autres groupes, ne semblent pas présenter cet enracinement particulier dans la délinquance économique. Les délits qu'ils ont commis se partagent dans les trois premières catégories.

Tableau 7

Répartition des délits, par groupe,
selon les grandes formes de délinquance
(en pourcentage)

Forme de délinquance	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale
Délinquance économique	64,2	35,3	66,6
Délinquance interpersonnelle	33,6	33,3	31,0
Délinquance malveillante	2,0	29,4	2,4
Délinquance reliée à la drogue	0,2	2,0	0,0
Total	100	100	100

Signalons également que seulement 16 des 70 bénéficiaires (22,9%) ont commis uniquement des délits de type acquisitif avant leur placement, et cinq (7,1%) uniquement des actes de délinquance interpersonnelle. La plupart de ces jeunes sont d'intelligence moyenne.

2.2 Fondement légal du placement

Le tableau 8 montre que la majorité des sujets ont été placés au centre d'accueil La Cité des Prairies en vertu de la Loi sur les jeunes délinquants. Plus précisément, seulement 12 sujets (17,1%) l'ont été en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, soit sept en vertu de l'article 38 (requête en protection) et cinq en vertu de l'article 40. Neuf de ces douze individus appartiennent au groupe "Interne", et trois au groupe "Réinsertion sociale".

Tableau 8

Distribution des sujets, par groupe, selon le fondement légal du placement

Fondement légal	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Loi 24	9	0	3	12	17,1
Loi des jeunes délinquants	41	1	4	46	65,7
Base volontaire	0	7	5	12	17,1
Total	50	8	12	70	99,9

D'autre part, on remarque 12 sujets (17,1%) qui fréquentent l'établissement sur une base volontaire. Tous appartiennent soit au groupe "Centre de Jour" (7 sujets sur 8), soit au groupe "Réinsertion sociale" (5 sujets sur 12).

Mis en rapport avec le quotient intellectuel, le fondement légal du placement se présente ainsi pour chacun des groupes:

- Groupe "Interne"
  - trois des cinq sujets placés au centre d'accueil en vertu de l'article 38 de la loi 24 sont d'intelligence moyenne; un autre sujet est d'intelligence lente et un dernier est déficient léger;
  - trois des quatre jeunes placés en vertu de l'article 95 de la loi 24 sont d'intelligence moyenne, l'autre sujet étant d'intelligence lente;
  - 21 sujets placés en vertu de la loi des Jeunes Délinquants sont d'intelligence moyenne, huit sont d'intelligence vive, sept sont d'intelligence lente, trois font preuve d'une intelligence supérieure et deux de déficience légère.

- Groupe "Centre de Jour"
  - sept des huits jeunes sont au centre d'accueil sur une base volontaire, alors qu'un sujet d'intelligence vive y est en vertu de la loi des Jeunes Délinquants;
  - au total, un seul de ces huit sujets est d'intelligence lente; un autre sujet est d'intelligence moyenne, et les cinq autres sont d'une intelligence supérieure à la moyenne.

- Groupe "Réinsertion sociale"
  - deux sujets sont au centre d'accueil en vertu de l'article 38 de la loi 24; ils sont tous les deux d'intelligence inférieure à la moyenne;
  - un sujet d'intelligence moyenne est au centre d'accueil en vertu de l'article 95 de la loi 24;

- quatre sujets sont au centre d'accueil sous la Loi des Jeunes Délinquants: un est d'intelligence lente, un autre d'intelligence vive, et deux sont d'une intelligence moyenne;
- les sujets de ce groupe au centre d'accueil sur une base volontaire sont au nombre de cinq: deux sont d'intelligence lente et trois d'intelligence moyenne.

En somme, il faut surtout retenir que tous les individus d'intelligence vive ou supérieure sont au centre d'accueil soit en vertu de la Loi des Jeunes Délinquants, soit sur une base volontaire.

2.3 Requêtes en protection

Pour compléter les informations sur le plan judiciaire, soulignons que 41 des 70 sujets de la population échantillonnée (58,6%) ont déjà fait l'objet d'une requête en protection. On retrouve 27 de ces individus dans le groupe "Interne" (38,6%), quatre dans le groupe "Centre de Jour" (5,7%) et 10 dans le groupe "Réinsertion sociale" (14,3%).

Les 27 individus du groupe "Interne" ont été l'objet de requêtes en protection sous 31 motifs. Ces motifs se distribuent ainsi: les troubles de comportement sérieux (18 fois), l'absence d'une personne pour s'occuper de l'individu (5 fois), la fugue d'un centre d'accueil, d'une famille d'accueil ou du milieu naturel (4 fois), l'absentéisme scolaire (3 fois) et les abus sexuels ou les mauvais traitements (1 fois).

Dans le groupe "Centre de Jour", les troubles de comportement sérieux (3 fois), les abus sexuels ou les mauvais traitements (1 fois), l'absence d'une personne pour s'occuper de l'individu (1 fois) et la fugue (1 fois) sont les motifs rapportés. Enfin, dans le groupe "Réinsertion sociale", les troubles de comportement sérieux ont été invoqués à trois reprises, les abus sexuels ou les mauvais traitements et la fugue d'un centre d'accueil, d'une famille d'accueil ou du milieu naturel à une reprise.

Il convient de retenir en particulier que l'absentéisme scolaire n'a été le motif invoqué qu'à trois reprises seulement, et ce pour des individus du groupe "Interne" exclusivement.

3. ANTECEDENTS SCOLAIRES ET DE TRAVAIL

3.1 Antécédents scolaires

Le tableau suivant montre que fort peu de sujets étaient inscrits à une école reconnue par le ministère de l'Education du Québec immédiatement avant leur placement au centre d'accueil. De ce fait, seulement trois d'entre eux (4,5%) poursuivaient des études sur une base régulière; deux de ces individus appartiennent au groupe "Interne" et l'autre relève du groupe "Centre de Jour". Pour trois sujets, l'information n'était pas disponible au dossier.

Les trois sujets qui fréquentaient l'école étaient l'un en secondaire I, l'autre en secondaire II, et enfin le sujet du groupe "Centre de Jour" était de niveau secondaire III.

Tableau 9

Statut des bénéficiaires,
par groupe, avant le placement

Statut	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Etudiant	2	1	0	3	4,5
Non-étudiant	45	7	12	64	95,5
Total	47	8	12	67	100

Pas d'information: Interne: 3 sujets

Comme le rapporte le tableau 10, les autres sujets avaient pour la plupart quitté l'école soit au niveau primaire, soit en secondaire I. Au total, 51 des 67 sujets (76,1%) qui ne fréquentaient pas l'école régulière immédiatement avant le placement avaient abandonné leurs études à ces deux niveaux. Seulement 12 (17,9%) avaient alors complété leur secondaire II et 4 (6%) leur secondaire III.

Tableau 10

Répartition des bénéficiaires, par groupe, selon la dernière année scolaire complétée

Degré	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Primaire	20	2	6	28	41,8
Secondaire I	18	2	3	23	34,3
Secondaire II	6	3	3	12	17,9
Secondaire III	4	0	0	4	6,0
Total	48	7	12	67	100

Le tableau suivant montre le retard scolaire des sujets de l'échantillon à leur entrée au centre d'accueil. Il s'agit du nombre d'année(s) de retard en regard de l'âge chronologique de chaque individu lors de l'entrée au centre d'accueil et du degré de scolarité qu'il devait normalement fréquenter, compte tenu de la dernière année scolaire complétée. On constate que très peu d'individus, à leur entrée au centre, montrent un faible retard sur le plan scolaire. De fait, un sujet (1,4%) ne manifeste aucune retard scolaire, et trois sujets (4,3%) sont en retard d'une année seulement.

Tableau 11

Répartition des bénéficiaires, par groupe,
selon leur retard scolaire à l'entrée au centre d'accueil

Retard	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Aucun	0	1	0	1	1,4
Une année	2	0	1	3	4,3
Deux années	10	2	1	13	18,6
Trois années	14	2	5	21	30,0
Quatre années et plus	24	3	5	32	45,7
Total	50	8	12	70	100

Il est généralement admis que les délinquants montrent un retard scolaire de deux années et plus. Ceci se révèle particulièrement vrai ici alors que 66 des 70 individus de l'échantillon (94,3%) remplissent cette condition. Parmi ces 66 individus, 21 (31% de l'échantillon) montrent un retard de trois années et 32 (45,7% de l'échantillon) sont en retard de quatre années ou plus sur le plan scolaire. Le retard moyen se situe à 3,14 années.

Toute proportion gardée, il semble que les sujets du groupe "Centre de Jour" soient parmi les individus qui avaient été les plus motivés aux études avant leur entrée dans l'établissement. Dans le groupe "Réinsertion sociale", la grande majorité des sujets ont trois années et plus de retard, alors que dans le groupe "Interne" le nombre s'élève à 38 sur 50 (76%).

3.2 Implication sur le marché du travail

Les données recueillies révèlent que seulement six sujets de l'échantillon (8,6%) avaient occupé un emploi avant leur placement au centre d'accueil. Trois d'entre eux occupaient un emploi à temps plein, et trois à temps partiel. Ils appartiennent aux groupes "Interne" et "Réinsertion sociale".

Cette implication dans le travail a été de courte durée pour la plupart des six sujets. En effet, un seul d'entre eux (groupe "Réinsertion sociale") a travaillé de deux à trois années, deux autres ont travaillé une année (un individu de chacun des groupes mis en cause), alors que les trois autres sujets revendiquent moins d'une année d'expérience chacun.

Quatre des sujets ont occupé des emplois comme manoeuvres et deux ont travaillé comme ouvriers spécialisés.

4. CHEMINEMENT DANS LE CENTRE D'ACCUEIL

4.1 Date d'entrée au centre d'accueil et durée du séjour

Les dates d'entrée au centre d'accueil des sujets de l'échantillon s'échelonnent entre les mois de novembre 1978 et 1982.

Plus précisément, deux sujets fréquentent l'établissement depuis novembre 1978; tous deux appartiennent au groupe "Réinsertion sociale". Deux autres sujets sont au centre d'accueil depuis avril 1979; l'un appartient au groupe "Centre de Jour" et l'autre au groupe "Réinsertion sociale". En 1980, on compte quatre autres sujets ayant eu accès à l'établissement. Les deux mêmes groupes se partagent ces individus.

C'est en juin 1981 que les premiers sujets du groupe "Interne" ont été acceptés au centre d'accueil. Durant cette année, sept autres

sujets de ce groupe ont également fait leur apparition au centre d'accueil, contre quatre du groupe "Centre de Jour" et cinq du groupe "Réinsertion sociale". Finalement, les 41 autres individus du groupe "Interne" sont arrivés au cours de l'année 1982, contre respectivement un et deux des groupes "Centre de Jour" et "Réinsertion sociale". Le tableau suivant résume ces données, en termes de nombre de mois relatif à la durée du séjour dans l'établissement.

Tableau 12

Répartition des sujets, par groupe,
selon la durée actuelle de leur séjour (en mois)

Durée du séjour	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Moins d'un mois	2	0	0	2	2,9
1 - 3 mois	7	0	0	7	10,0
4 - 6 mois	17	1	0	18	25,7
7 - 9 mois	12	0	2	14	20,0
10 - 12 mois	4	1	1	6	8,6
13 - 15 mois	4	0	2	6	8,6
16 - 18 mois	4	1	2	7	10,0
19 - 21 mois	0	2	1	3	4,3
22 - 24 mois	0	1	0	1	1,4
25 mois et plus	0	2	4	6	8,6
Total	50	8	12	70	100,1

On y observe que la majorité des sujets du groupe "Interne" sont dans l'établissement depuis moins de 12 mois (42 sujets sur 50: 84%), que la moitié d'entre eux y sont depuis six mois ou moins, et que deux y sont depuis moins d'un mois. Le séjour maximum actuel des individus de ce groupe atteint 18 mois, et la moyenne se situe à 7,1 mois.

Cette moyenne s'établit à 21 mois par individu du groupe "Centre de Jour" alors que la durée minimale de séjour actuel est de cinq mois pour un individu et la durée maximale est de 43 mois (3 ans et 5 mois) pour un autre individu. Dans le groupe "Réinsertion sociale", la moyenne de séjour s'établit à 22,2 mois, et la durée minimale est de huit mois pour deux individus alors que la durée maximale est de 48 mois (4 ans) pour deux autres individus.

4.2 Durée de l'ordonnance

Cette durée s'échelonne entre six et trente mois pour l'ensemble de la population, comme le révèle le tableau 13. Dans un cas, l'ordonnance était nulle et il est présumé que l'individu fréquente actuellement le centre d'accueil sur une base volontaire. Dans un autre cas, l'information n'était pas disponible au dossier de l'individu.

Tableau 13

Durée de l'ordonnance des bénéficiaires, par groupe (en mois)

Durée	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
0 mois	0	1	0	1	1,4
6 mois	0	0	1	1	1,4
10 mois	0	0	2	2	2,9
11 mois	2	0	0	2	2,9
12 mois	20	2	2	24	34,8
14 mois	5	2	0	7	10,1
17 mois	2	0	0	2	2,9
18 mois	9	1	2	12	17,4
19 mois	1	0	0	1	1,4
20 mois	0	1	0	1	1,4
21 mois	0	0	1	1	1,4
24 mois	9	1	2	12	17,4
30 mois	2	0	1	3	4,3
Total	50	[illegible]	11	69	99,7

Pas d'information: Réinsertion sociale: 1 sujet

Dans le groupe "Interne", on constate que la majorité des individus reçoivent des ordonnances de placement d'une durée s'échelonnant entre 11 mois et 18 mois (38 sujets sur 50: 76%). D'autre part, il faut souligner le fait que neuf sujets de ce groupe ont reçu des ordonnances de 24 mois et deux autres de 30 mois. La durée moyenne des ordonnances s'établit à 16,2 mois, cependant que la durée la plus fréquente est de 12 mois.

Dans le groupe "Centre de Jour", la moyenne s'élève à 14,3 mois, et les ordonnances les plus fréquentes sont de 12 et 14 mois. Pour le groupe "Réinsertion sociale", la moyenne s'établit à 15,4 mois et les ordonnances de placement les plus fréquentes, en termes de durée, sont au nombre de quatre: 10 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois.

Pour l'ensemble de la population, la moyenne des ordonnances de placement est de 17,4 mois, alors que la durée la plus fréquente est de 12 mois.

4.3 Nombre de fugues

A ce sujet, il convient d'abord de souligner que 52 des 70 sujets de l'échantillon (74,3%) n'ont aucune fugue à leur crédit jusqu'à maintenant. De fait, 13 sujets (18,6%) ont fugué du centre d'accueil à une ou deux reprises, soit 10 du groupe "Interne", un du groupe "Centre de Jour" et deux du groupe "Réinsertion sociale". Le nombre de fugues le plus élevé est d'au moins sept, fugues réalisées par un individu du groupe "Réinsertion sociale". Le tableau suivant résume ces données.

Il faut retenir que près du quart des individus du groupe "Interne" ont jusqu'à maintenant fugué au moins une fois de l'établissement. Dans le groupe "Centre de Jour", un seul individu a déjà fugué et dans le groupe "Réinsertion sociale", trois des 12 individus en ont fait autant.

Tableau 14

Répartition des bénéficiaires,
par groupe, selon le nombre de fugue(s)

Nombre de fugue(s)	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Aucune	36	7	9	52	76,5
Une ou deux	10	1	2	13	19,1
Trois ou quatre	1	0	0	1	1,5
Cinq ou six	1	0	0	1	1,5
Sept et plus	0	0	1	1	1,5
Total	48	8	12	68	100,1

Pas d'information: Interne: 2 sujets

5. CHEMINEMENT SCOLAIRE DANS LE CENTRE D'ACCUEIL

5.1 Reclassement

A leur arrivée dans l'établissement, les bénéficiaires sont évalués par les Services pédagogiques et reclassés selon leurs acquis antérieurs en mathématiques. Le tableau 15 présente les résultats de ce reclassement pour les sujets de l'échantillon. On observe alors que la plupart des individus (58 sujets sur 70: 82,9%) se retrouvent en secondaire I (15 sujets: 21,4%), secondaire II (20 sujets: 28,6%) et secondaire III (23 sujets: 32,9%), ce dernier niveau obtenant la faveur du plus grand nombre de sujets.

Tableau 15

Répartition des bénéficiaires, par groupe, selon leur reclassement en mathématiques

Degré	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Niveau primaire	5	0	2	7	10,0
Secondaire I	11	1	3	15	21,4
Secondaire II	15	2	3	20	28,6
Secondaire III	15	4	4	23	32,9
Secondaire IV	4	0	0	4	5,7
Secondaire V	0	1	0	1	1,4
Total	50	8	12	70	100

Dans le groupe "Interne", la distribution suit sensiblement le modèle de la distribution générale, à l'exception du fait que deux niveaux se partagent le plus grand nombre de sujets: secondaire II et secondaire III avec 15 bénéficiaires chacun (30%). On note également la présence de la plupart des sujets de niveau primaire dans ce groupe (5 sujets sur 7), de même que tous les bénéficiaires de niveau secondaire IV de la population totale.

D'autre part, sept des huit sujets du groupe "Centre de Jour" appartiennent également aux trois premiers niveaux du secondaire, alors qu'un sujet a été reclassé en secondaire V lors de son entrée au centre d'accueil. Enfin, notons qu'aucun sujet du groupe "Réinsertion sociale" n'a été reclassé à un niveau supérieur à secondaire III.

Un croisement des variables "dernière année complétée" et "reclassement à l'entrée" permet d'obtenir le tableau suivant. On y observe que 22 des 70 bénéficiaires (31,4%) ont particulièrement été favorisés par ce reclassement: dans 19 cas, les sujets ont enregistré un gain de deux années et pour trois sujets le gain a été de trois années scolaires. Ces individus se recrutent surtout dans le groupe "Interne" (15 sujets sur 22).

Tableau 18

Répartition des bénéficiaires, par groupe, selon l'évolution scolaire suite à leur reclassement en mathématiques

Evolution	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Stabilité	6	0	2	8	11,4
Augmentation d'une année	29	4	7	40	57,1
Augmentation de deux années	13	3	3	19	27,1
Augmentation de trois années	2	1	0	3	4,3
Total	50	8	12	70	99,9

Seulement huit des 70 bénéficiaires (11,4%), dont six du groupe "Interne" et deux du groupe "Réinsertion sociale" n'ont pas évolué sur le plan scolaire suite à ce reclassement. Ils ont donc réintégré le même niveau scolaire que celui qu'ils occupaient avant leur entrée dans l'établissement. Enfin, on retrouve le plus grand nombre de sujets (40: 57,1%) dans la catégorie "augmentation d'une année". C'est donc dire que pour ces individus il convenait de les faire gravir un échelon scolaire à leur entrée dans l'établissement.

5.2 Degré de scolarité actuel

Où en sont actuellement les bénéficiaires de l'échantillon sur le plan scolaire? Le tableau 17 présente les résultats à cet effet. C'est ainsi que 68 des 70 sujets (97,1%) sont maintenant de niveau secondaire. Le degré scolaire le plus fréquenté est le secondaire III avec 21 sujets (30%), suivi du secondaire II avec 17 sujets (24,3%) et du secondaire IV avec 13 sujets (18,6%). Seulement deux sujets (2,9%) sont de niveau primaire et huit (11,4%) ont atteint le secondaire V. Les deux sujets de niveau primaire appartiennent au groupe "Interne". Enfin, notons particulièrement que tous les sujets du groupe "Centre de Jour" fréquentent un degré scolaire supérieur à secondaire II, et que la moitié d'entre eux sont en secondaire V.

Tableau 17

Répartition des bénéficiaires, par groupe, selon le degré scolaire actuel en mathématiques

Degré	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Niveau primaire	2	0	0	2	2,9
Secondaire I	7	0	2	9	12,9
Secondaire II	16	0	1	17	24,3
Secondaire III	16	2	3	21	30,0
Secondaire IV	6	2	5	13	18,6
Secondaire V	3	4	1	8	11,4
Total	50	8	12	70	100,1

5.3 Evolution scolaire

Le croisement des variables "reclassement à l'entrée" et "degré de scolarité actuel" indique qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires de l'échantillon n'ont pas évolué sur le plan scolaire depuis leur entrée dans l'établissement. En effet, on compte 36 sujets (51,4%) qui fréquentent le même degré scolaire en mathématiques, actuellement, que celui dans lequel ils avaient été reclassés au moment de leur placement, contre 20 sujets (28,6%) ayant progressé d'une année, 10 sujets (14,3%) ayant progressé de deux années, trois sujets (4,3%) ayant progressé de trois années et un sujet (1,4%) ayant acquis quatre échelons. La plupart des sujets n'ayant pas évolué sur le plan scolaire se retrouvent dans le groupe "Interne", soit 31 individus (62%).

Tableau 18

Répartition des bénéficiaires, par groupe, selon leur évolution scolaire en mathématiques au centre d'accueil

Evolution	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Stabilité	31	2	3	36	51,4
Augmentation d'une année	14	2	4	20	28,6
Augmentation de deux années	5	3	2	10	14,3
Augmentation de trois années	0	0	3	3	4,3
Augmentation de quatre années	0	1	0	1	1,4
Total	50	8	12	70	100

L'évolution scolaire au centre d'accueil se veut donc particulièrement vraie chez les sujets des deux autres groupes. Dans le groupe "Centre de Jour", deux des huit sujets ont progressé d'une année, trois de deux années et un autre sujet a gravi quatre échelons durant son séjour. Enfin, dans le groupe "Réinsertion sociale", on note que neuf des 12 bénéficiaires ont évolué sur le plan scolaire, soit quatre d'une année, deux de deux années scolaires et trois de trois années.

Cette évolution est-elle le gage d'un retard scolaire important pour certains bénéficiaires? Le tableau suivant présente des résultats à ce sujet; il s'agit du nombre d'année de retard en regard de l'âge chronologique actuel et du degré scolaire actuel en mathématiques.

Tableau 19

Répartition des bénéficiaires, par groupe, selon leur retard scolaire actuel

Retard	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Aucun	3	0	0	3	4,3
Une année	7	1	3	11	15,7
Deux années	15	5	3	23	32,9
Trois années	18	1	0	19	27,1
Quatre années et plus	7	1	6	14	20,0
Total	50	8	12	70	100

La plupart des sujets de l'échantillon présentent un certain retard scolaire; trois bénéficiaires sur quatre ont deux années de retard ou plus, et près de la moitié des bénéficiaires ont trois années de retard scolaire ou plus.

Le retard scolaire est particulièrement important pour 25 des 50 sujets du groupe "Interne", deux des huit sujets du groupe "Centre de Jour" et six des 12 sujets du groupe "Réinsertion sociale". Dans ce dernier groupe, il s'agit de la moitié des bénéficiaires qui le composent.

Par rapport au retard scolaire enregistré à l'entrée au centre d'accueil (comparaison des tableaux 11 et 19), on remarque que le retard scolaire s'est amoindri pour plusieurs sujets. Au moment de leur entrée dans l'établissement, 53 bénéficiaires manifestaient alors un retard scolaire de trois années et plus; ce nombre est maintenant réduit à 33. Le retard scolaire moyen se situe à 2,4 années.

5.3.1 Evolution scolaire du groupe "Interne"

Regardons maintenant la durée de séjour des jeunes dans l'établissement par rapport à leur évolution scolaire. Le tableau suivant présente ces résultats pour le groupe "Interne". Il nous indique que 50 pour cent des jeunes concernés sont au centre d'accueil depuis six mois ou moins et que, parmi ces 24 individus, deux ont évolué d'une année scolaire durant cette période et deux autres ont évolué de deux années scolaires. Cette évolution de deux années s'est même produite dans un cas en moins de trois mois.

Pour un séjour de plus de six mois mais n'excédant pas 12 mois, on constate que huit jeunes (16,7%) n'ont pas évolué, contrairement à huit autres jeunes. Ces derniers ont gravi soit une année scolaire (5 sujets dans une période 10 à 12 mois), soit deux années scolaires (2 sujets en moins de 10 mois).

Tableau 20

Durée de séjour des bénéficiaires du groupe "Interne"
en fonction de leur évolution scolaire
au centre d'accueil

Durée de séjour	Evolution scolaire					Total
	Stabilité	1 année	2 années	3 années	4 années	
1-3 mois	6	0	1	0	0	7
4-6 mois	14	2	1	0	0	17
7-9 mois	5	5	2	0	0	12
10-12 mois	3	1	0	0	0	4
13-15 mois	0	3	1	0	0	4
16-18 mois	1	3	0	0	0	4
Total	29	14	5	0	0	48

Ne s'applique pas: 2 sujets

Tableau 21

Durée de séjour des bénéficiaires du groupe "Interne"
en fonction de leur évolution scolaire
depuis leur placement au centre d'accueil

Durée de séjour	Evolution scolaire					Total
	Stabilité	1 année	2 années	3 années	4 années	
1-3 mois	0	4	2	1	0	7
4-6 mois	2	8	6	1	0	17
7-9 mois	2	3	3	3	1	12
10-12 mois	1	2	1	0	0	4
13-15 mois	0	0	2	2	0	4
16-18 mois	0	1	3	0	0	4
Total	5	18	17	7	1	48

Ne s'applique pas: 2 sujets

Enfin, pour un séjour de 13 à 18 mois, on observe que sept sujets (14,6%) ont évolué et un autre est demeuré au même niveau. Six des sept sujets qui ont évolué ont gravi un échelon (trois en 15 mois et trois en 18 mois), alors que l'autre sujet a gravi deux échelons en 15 mois.

Reprenons maintenant cette démarche, mais en prenant la dernière année d'étude complétée avant l'entrée au centre d'accueil pour établir l'évolution scolaire des jeunes (et non le reclassement à l'entrée). Le tableau 21 regroupe ces données.

Pour un séjour de six mois ou moins, deux jeunes seulement n'ont pas évolué sur le plan scolaire sur 24, tandis que 12 bénéficiaires ont évolué d'une année, huit sujets ont évolué de deux années et deux autres individus ont évolué de trois années. Pour un séjour de sept à 12 mois, trois jeunes sur les 16 ayant une telle durée de fréquentation au centre d'accueil n'ont pas évolué sur le plan scolaire. On observe également que cinq jeunes ont gravi un échelon, quatre individus en ont gravi deux, que trois ont évolué de trois années et qu'un autre sujet a fait un bond de quatre années scolaires.

Enfin, chez ceux qui sont au centre d'accueil depuis 13 mois au minimum et 18 mois au maximum, on observe une évolution de deux années scolaires par rapport à la situation antérieure au placement pour cinq sujets, une évolution de trois années pour deux autres sujets, alors qu'un sujet n'a évolué que d'une seule année.

5.3.2 Evolution scolaire du groupe "Centre de Jour"

Le tableau 22 montre que deux sujets du groupe "Centre de Jour" séjournent au centre d'accueil depuis 12 mois, et qu'un de ces sujets n'a pas évolué sur le plan scolaire alors que l'autre a évolué d'une année. Celui qui ne montre pas d'évolution n'est au centre d'accueil que depuis six mois cependant. La moitié des sujets de ce groupe (4 sur 8) sont toutefois au centre depuis plus de 16 mois mais pour une période n'excédant pas 24 mois. Un de ces jeunes a évolué d'une année (séjour entre 19 et 21 mois), et trois ont évolué de deux années.

Tableau 22

Durée de séjour des bénéficiaires du groupe "Centre de Jour"
en fonction de leur évolution scolaire
au centre d'accueil

Durée de séjour	Evolution scolaire					Total
	Stabilité	1 année	2 années	3 années	4 années	
4-6 mois	1	0	0	0	0	1
7-9 mois	0	0	0	0	0	0
10-12 mois	0	1	0	0	0	1
13-15 mois	0	0	0	0	0	0
16-18 mois	0	0	1	0	0	1
19-21 mois	0	1	1	0	0	2
22-24 mois	0	0	1	0	0	1
25 mois et plus	1	0	0	0	1	2
Total	2	2	3	0	1	8

Tableau 23

Durée de séjour des bénéficiaires du groupe "Centre de Jour"
en fonction de leur évolution scolaire
depuis leur placement au centre d'accueil

Durée de séjour	Evolution scolaire					Total
	Stabilité	1 année	2 années	3 années	4 années	
4-6 mois	0	1	0	0	0	1
7-9 mois	0	0	0	0	0	0
10-12 mois	0	0	0	1	0	1
13-15 mois	0	0	0	0	0	0
16-18 mois	0	0	0	1	0	1
19-21 mois	0	0	1	0	1	2
22-24 mois	0	0	0	1	0	1
25 mois et plus	0	0	1	1	0	2
Total	0	1	2	4	1	8

Enfin, on remarque que deux sujets de ce groupe séjournent au centre d'accueil depuis plus de 24 mois. L'un d'entre eux n'a aucunement évolué sur le plan scolaire durant son séjour, alors que l'autre a gravi quatre échelons.

Mis en rapport avec la dernière année complétée avant l'entrée au centre d'accueil et le degré actuel, la durée de séjour des bénéficiaires du groupe "Centre de Jour" permet de constater que les deux jeunes qui sont au centre d'accueil depuis quatre mois, mais depuis moins de 12 mois, ont d'une part évolué d'une année sur le plan scolaire et d'autre part de trois années. (Voir tableau 23.)

Pour un séjour de plus de 12 mois, mais n'excédant pas 24 mois, les quatre jeunes impliqués ici se répartissent ainsi: un a évolué de deux années, deux ont évolués de trois années, et le dernier sujet a évolué de quatre années.

Enfin, deux sujets sont au centre d'accueil depuis 25 mois et plus: l'un a évolué de deux années et l'autre de trois années scolaires.

5.3.3 Evolution scolaire du groupe "Réinsertion sociale"

Dans ce groupe où les bénéficiaires sont au centre d'accueil depuis au moins sept mois, on observe d'abord que pour un séjour maximum de 12 mois, deux sujets ont évolué d'une année et un autre a évolué de trois années. Pour un séjour se situant entre 13 et 24 mois, deux sujets n'ont pas évolué sur le plan scolaire, un sujet a évolué d'une année, un autre de deux années, et un individu a gravi trois échelons. Enfin, pour un séjour de 25 mois ou plus, un sujet n'a pas évolué, alors que trois autres individus ont gravi respectivement un, deux et trois échelons.

Tableau 24

Durée de séjour des bénéficiaires du groupe "Réinsertion Sociale"
en fonction de leur évolution scolaire
au centre d'accueil

Durée de séjour	Evolution scolaire					Total
	Stabilité	1 année	2 années	3 années	4 années	
7-9 mois	0	1	0	1	0	2
10-12 mois	0	1	0	0	0	1
13-15 mois	1	0	1	0	0	2
16-18 mois	1	0	0	1	0	2
19-21 mois	0	1	0	0	0	1
22-24 mois	0	0	0	0	0	0
25 mois et plus	1	1	1	1	0	4
Total	3	4	2	3	0	12

Tableau 25

Durée de séjour des bénéficiaires du groupe "Réinsertion Sociale"
en fonction de leur évolution scolaire
depuis leur placement au centre d'accueil

Durée de séjour	Evolution scolaire					Total
	Stabilité	1 année	2 années	3 années	4 années	
7-9 mois	0	0	0	1	1	2
10-12 mois	0	0	1	0	0	1
13-15 mois	0	0	1	1	0	2
16-18 mois	0	1	0	0	1	2
19-21 mois	0	0	1	0	0	1
22-24 mois	0	0	0	0	0	0
25 mois et plus	0	2	0	2	0	4
Total	0	3	3	4	2	12

Par rapport à la situation scolaire de ces jeunes au moment de leur placement, l'évolution scolaire se présente ainsi en fonction de leur séjour au centre d'accueil. Pour un séjour d'au plus 12 mois, un sujet a évolué de deux années, un autre de trois années et un dernier de quatre années. Les jeunes ayant passé entre 13 et 24 mois au centre d'accueil ont pour leur part évolué ainsi: un sujet a évolué d'une année, deux sujets ont gravi deux échelons, un sujet a évolué de trois années et un autre de quatre années. Enfin, deux sujets qui séjournent au centre d'accueil depuis 25 mois et plus ont gagné une année scolaire alors que deux autres ont gagné trois années.

6. PERSPECTIVE DE REINSERTION SOCIALE

6.1 Destination à la sortie du centre d'accueil

Le tableau suivant présente les résultats obtenus à cet effet et montre que plus de la moitié des sujets comptent retourner dans leur milieu naturel suite à leur séjour dans l'établissement. Cette catégorie rassemble d'ailleurs presque tous les bénéficiaires du groupe "Centre de Jour"; c'est là également que l'on retrouve le plus de sujets du groupe "Interne".

La seconde catégorie en importance, qui regroupe 17 sujets (30,4%), réfère à diverses destinations qu'il est difficile de regrouper. C'est ainsi que les destinations mentionnées au dossier pour les sujets du groupe "Interne" sont les suivantes:

- service de réinsertion sociale (3 sujets);
- extérieur à la famille (3 sujets);
- milieu ouvert (un sujet);
- milieu naturel et thérapie individuelle (un sujet);
- milieu naturel et suivi à l'externe (2 sujets);
- ressource autonome et suivi à l'externe (2 sujets);
- prolongement de l'ordonnance et suivi à l'externe (un sujet);
- prolongement de l'ordonnance pour éviter d'être déféré (un sujet).

Quant aux sujets des deux autres groupes, leur destination est ainsi indiquée au dossier: appartement, chambre et pension et suivi en réinsertion sociale.

Mentionnons finalement que pour 14 des 50 bénéficiaires du groupe "Interne" aucune destination n'est indiquée au dossier et que, dans le groupe "Réinsertion sociale", on retrouve autant de sujets qui comptent réintégrer leur milieu naturel qu'il y en a qui se dirigent vers un appartement, une chambre et pension.

Tableau 26

Répartition des bénéficiaires, par groupe, selon la destination prévue à la sortie de l'établissement

Destination	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Milieu naturel	20	7	4	31	55,4
Famille d'accueil	0	0	1	1	1,8
Appartement supervisé	0	0	1	1	1,8
Appartement, chambre et pension	2	0	4	6	10,7
Autre	14	1	2	17	30,4
Total	36	8	12	56	100,1

Pas d'information: Interne: 14 sujets

6.2 Dépendance économique du milieu naturel

Cette variable, qui vise à connaître si le milieu naturel des bénéficiaires de l'échantillon vit sur le plan financier au moyen de prestations d'assurance-chômage, de bien-être social, etc., offre les résultats suivants.

Tableau 27

Répartition des sujets, par groupe, selon la dépendance économique de leur milieu naturel

Dépendance économique	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Oui	25	2	5	32	48,5
Non	22	6	6	34	51,5
Total	47	8	11	66	100

Pas d'information: Interne: 3 sujets
Réinsertion sociale: 1 sujet

Dans l'ensemble, de même que dans les groupes "Interne" et Réinsertion sociale", on retrouve un nombre assez semblable de bénéficiaires dont le milieu naturel est dépendant ou indépendant économiquement. Dans le groupe "Centre de Jour", toutefois, six des huit sujets ont un milieu naturel socio-économiquement indépendant.

6.3 Choix d'orientation des bénéficiaires à leur sortie de l'établissement

Dès leur entrée au centre d'accueil, les bénéficiaires sont invités par les Services pédagogiques à compléter une fiche d'orientation professionnelle. On y retrouve les intentions des bénéficiaires quant à la poursuite d'études ou l'accès au marché du travail suite à leur séjour au centre d'accueil.

Tableau 28

Répartition des bénéficiaires, par groupe, selon le choix d'orientation à l'entrée

Choix d'orientation	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Ecole	41	7	7	55	88,7
Travail	3	0	4	7	11,3
Total	44	7	11	62	100

Pas d'information: Interne: 6 sujets
Centre de Jour: 1 sujet
Réinsertion sociale: 1 sujet

On constate alors que la grande majorité des bénéficiaires, en excluant ceux pour qui l'information n'était pas disponible au dossier ou qui n'avaient aucune préférence marquée, veulent poursuivre des études après leur séjour au centre d'accueil. Seulement sept sujets (11,3%) disent vouloir accéder au marché du travail dès leur sortie de l'établissement.

Après un séjour plus ou moins long dans l'établissement, cette tendance à poursuivre des études se maintient-elle? Une question a été adressée aux bénéficiaires de l'échantillon en ce sens, et le tableau suivant résume les résultats obtenus. On y constate que le nombre de bénéficiaires désirant poursuivre leurs études a diminué (33 sujets contre 55), particulièrement dans le groupe "Interne" (27 contre 41) et surtout dans le groupe "Réinsertion sociale" (0 contre 7). Dans ce dernier groupe, tous les sujets manifestent maintenant le désir d'accéder au marché du travail. Dans le groupe "Interne", 11 des 14 sujets qui ont abandonné l'idée de poursuivre des études veulent maintenant accéder au marché du travail et les trois autres rejoignent le groupe de sujets pour qui l'information n'était pas disponible ou l'intérêt n'est pas marqué. Enfin, un sujet du groupe "Centre de Jour" veut maintenant accéder au marché du travail plutôt que de poursuivre ses études; il a modifié son choix en conséquence.

Parmi les 27 bénéficiaires du groupe "Interne" qui désirent poursuivre leurs études, on en retrouve trois qui désirent obtenir un diplôme d'études collégiales et 24 qui veulent terminer leurs études secondaires et ainsi devenir spécialistes dans l'une des professions qui s'offrent à eux. La plupart de ceux qui mentionnent l'accès au marché du travail accepteraient toutes les offres qui se présenteraient à eux. Dans le groupe "Centre de Jour", on retrouve quatre bénéficiaires qui désirent obtenir un diplôme d'études collégiales et deux qui veulent mettre fin à leurs études après leur cours secondaire professionnel.

Tableau 29

Répartition des bénéficiaires, par groupe,
selon le choix actuel de leur orientation
à la sortie du centre d'accueil

Choix actuel d'orientation	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Ecole	27	6	0	33	54,1
Travail	14	2	12	28	45,9
Total	41	8	12	61	100

Pas d'information: Interne: 9 sujets

7. INTERVENTIONS ANTERIEURES

7.1 Nombre de placement(s) antérieur(s)

Pour trois bénéficiaires de l'échantillon seulement (4,3%), le placement actuel constitue un premier contact avec une institution pour jeunes délinquants.

Dans l'ensemble, les sujets de l'échantillon ont connu en moyenne 3,2 placements avant le placement actuel. Certains d'entre eux ont connu jusqu'à huit placements dans des institutions avant d'être accueillis par le centre d'accueil La Cité des Prairies. Le tableau suivant résume les données relatives au nombre de placement(s) antérieur(s), et souligne que près des trois quarts de l'échantillon en sont maintenant au moins à leur troisième placement en institution.

Tableau 30

Répartition des bénéficiaires, par groupe,
selon le nombre de placement(s)
antérieur(s) au placement actuel

Nombre de placement(s)	Interne	Centre de jour	Réinsertion sociale	Total n	Total %
Aucun	2	1	0	3	4,3
1 placement	11	0	1	12	17,1
2 placements	15	4	2	21	30,0
3 placements	7	1	3	11	15,7
4 placements	4	1	2	7	10,0
5 placements	2	0	1	3	4,3
6 placements	1	1	1	3	4,3
7 placements	1	0	0	1	1,4
8 placements	7	0	2	9	12,9
Total	50	8	12	70	100

Les sujets du groupe "Interne" ont été placés en moyenne 3,1 fois avant leur placement actuel; ceux du groupe "Centre de Jour" 2,6 fois et ceux du groupe "Réinsertion sociale" 4,1 fois en moyenne. Dans le premier groupe, on constate entre autres que 15 sujets ont été placés antérieurement à deux reprises, 11 l'ont été à une reprise et sept à trois et huit reprises. Ceux qui ont vécu jusqu'à leur entrée au centre d'accueil trois placements et plus représentent près de la moitié du groupe. En considérant le placement actuel, 37 des 50 sujets ont maintenant fréquenté trois institutions ou plus.

Dans le groupe "Centre de Jour", la moitié des bénéficiaires revendiquent deux placements antérieurs au placement actuel. Le nombre de placements maximum est revendiqué par un individu, soit six placements.

Enfin, dans le groupe "Réinsertion sociale", les sujets se répartissent surtout entre les catégories "un placement" et "six placements", plus de la moitié des sujets ayant été placés à deux, trois ou quatre reprises antérieurement.

7.2 Nature des placements antérieurs

Deux types de mesure ont été utilisés plus particulièrement auprès de plus de la moitié des sujets de l'échantillon avant leur placement actuel. En effet, 22 sujets (31,4%) avaient été placés en dépannage sécuritaire, et 22 autres (31,4%) dans des centres de réadaptation long terme non sécuritaire. Ces deux mesures sont suivies des mesures "réadaptation court terme sécuritaire" (11 sujets: 15,7%) et "réadaptation long terme sécuritaire" (8 sujets: 11,4%).

Dans le groupe "Interne", c'est la mesure "réadaptation long terme non sécuritaire" qui regroupe le plus de sujets, soit 16 sur 50 (32%). Elle est suivi de la mesure "dépannage sécuritaire" avec 12 sujets (24%), et de la mesure "réadaptation court terme sécuritaire" avec 10 sujets (20%). Ces trois mesures regroupent 38 des 50 bénéficiaires (76%).

D'autre part, la mesure "réadaptation long terme non sécuritaire" atteint la moitié des bénéficiaires du groupe "Centre de Jour", alors que deux seules autres mesures ont été utilisées: dépannage sécuritaire (2 sujets) et réadaptation court terme sécuritaire (un sujet).

Enfin, dans le groupe "Réinsertion", 8 des 12 sujets ont vécu une mesure de dépannage sécuritaire avant leur placement actuel. Les 4 autres individus se partagent également entre la réadaptation long terme non sécuritaire et la réadaptation long terme sécuritaire. Le tableau 31 présente ces résultats.

Tableau 31

Répartition des bénéficiaires, par groupe, selon la nature du placement antérieur au placement actuel (1) et de l'avant-dernier placement (2)

Mesure	Interne		Centre de jour		Réinsertion sociale		Total	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Aucun	2	13	1	1	0	1	3	15
Dépannage non sécuritaire	1	6	0	0	0	0	1	6
Dépannage sécuritaire	12	5	2	4	8	2	22	11
Réadaptation court terme non sécuritaire	1	8	0	0	0	0	1	8
Réadaptation court terme sécuritaire	10	1	1	0	0	0	11	1
Réadaptation long terme non sécuritaire	16	14	4	0	2	5	22	19
Réadaptation long terme sécuritaire	6	2	0	0	2	2	8	4
Foyer de groupe	1	0	0	2	0	2	1	4
Autre (famille d'accueil)	1	1	0	1	0	0	1	2
Total	50		8		12		70	

Ce tableau montre également la nature de l'avant-dernier placement des bénéficiaires de l'échantillon. On remarque alors que la mesure "réadaptation long terme non sécuritaire" rassemble le plus grand nombre de sujets, soit 19. Elle est suivie de la mesure "dépannage sécuritaire" pour 11 sujets.

Lors de ce placement, 14 sujets parmi les 37 du groupe "Interne" alors placés en institution l'ont été dans un centre de réadaptation long terme non sécuritaire. Cette mesure est aussi celle qui a été appliquée pour le plus grand nombre de sujets du groupe "Réinsertion sociale", soit cinq sujets. Dans le groupe "Centre de Jour", la mesure "dépannage sécuritaire" a été utilisée auprès de quatre des sept sujets nécessitant un placement.

II. LES BENEFICIAIRES RELANCES (1981-82)

Cette deuxième partie porte sur un échantillon de jeunes qui ont fréquenté le centre d'accueil La Cité des Prairies entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982. Cet échantillon a été construit à partir d'une liste fournie par les autorités de l'institution et les noms ont été tirés au hasard.

Initialement, l'échantillon se composait de 62 jeunes, mais quatre sujets furent éliminés pour les raisons suivantes: trois cas revenaient deux fois dans la liste et un jeune était revenu au centre d'accueil sans une nouvelle ordonnance. Quoiqu'il en soit, l'analyse porte sur 58 sujets, lesquels représentent 38,6 pour cent de la clientèle sortie du centre d'accueil au cours de l'année dernière et admissible pour cette étude.

La collecte des données s'est divisée en deux parties: dans un premier temps, à l'aide de la grille qui a été utilisée pour l'échantillon de jeunes bénéficiaires actuels, nous avons fait l'étude des dossiers de ces jeunes. Dans un deuxième temps, afin de compléter certaines questions spécifiques aux cas de l'échantillon "Relance", le cheminement suivant a été poursuivi:

1- appel téléphonique aux jeunes et/ou aux parents: 15 sujets ont été retracés ainsi;

2- consultation du cardex criminel au Palais de Justice de Montréal, qui nous a permis d'apprendre que 15 autres jeunes se trouvaient en détention dans une quelconque institution pour adulte au Québec;

3- appels téléphoniques et/ou rencontres avec les animateurs de réinsertion sociale et les responsables d'unité de vie de l'institution et les praticiens des différents Centres de Services sociaux: des informations sur 18 autres sujets ont ainsi été obtenues.

Nous sommes donc en mesure de présenter des informations complètes pour 48 des 58 jeunes de l'échantillon, c'est-à-dire 82,8 pour cent des bénéficiaires échantillonnés et ayant fréquenté le centre d'accueil au cours de la dernière année. La compilation des résultats a été faite par traitement informatique.

La présentation des résultats obtenus avec cet échantillon suivra dans ses grandes lignes la description des résultats présentés en première partie, à deux exceptions près cependant:

1- une huitième dimension intitulée "cheminement du jeune depuis sa sortie" viendra s'ajouter aux dimensions communes aux deux premières parties de ce chapitre; et

2- l'analyse des données consistera en une description des résultats pour la population entière pour chaque variable définie (et non par sous-groupe comme précédemment).

1. IDENTIFICATION DES BENEFICIAIRES

1.1 Age des sujets

En ce qui concerne cet échantillon, nous tiendrons compte de deux moments, à savoir: l'âge des bénéficiaires au moment où ils sont entrés au centre d'accueil et l'âge des sujets au moment de la collecte des données en novembre 1982.

Tableau 32

Distribution des bénéficiaires relancés
selon l'âge au moment de l'entrée

Age	Nombre de sujets	%
14 ans	1	1,7
15 ans	6	10,3
16 ans	24	41,4
17 ans	22	38,0
18 ans	5	8,6
Total	58	100,0

Le mode, qui indique la catégorie où se concentrent le plus grand nombre de sujets, se situe à 16 ans tandis que la moyenne est de 16,4 ans. On constate que 27 sujets sont plus âgés que la moyenne et que sept sujets étaient moins âgés que 16 ans lors de leur entrée dans l'établissement.

Le tableau suivant permet de connaître l'âge des sujets au moment de la cueillette des données.

Tableau 33

Distribution des bénéficiaires relancés
selon l'âge en novembre 1982

Age	Nombre de sujets	%
16 ans	2	3,4
17 ans	12	20,7
18 ans	23	39,7
19 ans	14	24,1
20 ans	7	12,1
Total	58	100

Les sujets sont maintenant âgés en moyenne de 18,2 ans; le mode se situe à 18 ans tandis que la médiane est de 18,1 ans. On constate ici que 21 sujets sont plus âgés que la moyenne, et que 14 sujets ont moins de 18 ans.

1.2 Provenance des sujets

Ces ex-bénéficiaires du centre d'accueil provenaient de neuf régions administratives de la province de Québec. C'est cependant la région administrative de Montréal qui est la plus représentée avec 42 sujets (72,4%) suivie de celle de l'Outaouais avec quatre sujets (6,9%).

Tableau 34

Distribution des bénéficiaires relancés
selon la région administrative de provenance

Région administrative	Nombre de sujets	%
Bas St-Laurent, Gaspésie	1	1,7
Saguenay, Lac St-Jean	1	1,7
Québec	3	5,2
Trois-Rivières	1	1,7
Outaouais	4	6,9
Côte Nord, Iles de la Madeleine	1	1,7
Montréal Métropolitain	42	72,4
Laurentides-Lanaudière	2	3,4
Sud de Montréal	3	5,2
Total	58	100

1.3 Quotient intellectuel des sujets

Plus de la moitié des jeunes représentés dans cet échantillon sont d'intelligence moyenne, soit 33 sujets sur 56 (l'information recherchée n'étant pas disponible dans deux cas). Les sujets d'intelligence plus élevée que la moyenne sont au nombre de 14, soit 11 sujets d'intelligence vive et trois sujets d'intelligence supérieure. Il y a également neuf jeunes qui présentent une intelligence inférieure à la moyenne: huit sont d'intelligence lente et un autre montre une déficience légère.

Tableau 35

Distribution des bénéficiaires relancés
selon le type d'intelligence

Type d'intelligence	Nombre de sujets	%
Déficience légère	1	1,8
Intelligence lente	8	14,3
Intelligence moyenne	33	58,9
Intelligence vive	11	19,6
Intelligence supérieure	3	5,4
Total	56	100

Pas d'information: 2 sujets

La prédominance intellectuelle se situe très fortement au niveau du non-verbal, soit chez 42 sujets sur 53 (79,2%). Il est à noter ici que l'information n'était pas disponible pour cinq jeunes.

Nous sommes donc en mesure d'affirmer que la clientèle qui a fréquenté le centre d'accueil au cours de la dernière année possédait une intelligence moyenne ou supérieure à la moyenne dans plus de 80 pour cent des cas, avec une prédominance intellectuelle de type non-verbal dans plus de 75 pour cent des cas.

Tableau 36

Distribution des bénéficiaires relancés
selon la prédominance intellectuelle

Prédominance intellectuelle	Nombre de sujets	%
Verbale	8	15,1
Non-verbale	42	79,2
Aucune prédominance	3	5,7
Total	53	100

Pas d'information: 5 sujets

2. ANTECEDENTS JUDICIAIRES

2.1 Antécédents délictuels

Comme dans l'échantillon précédent, nous entendons par antécédents délictuels toute infraction à une loi en vigueur au Canada ayant entraîné une reconnaissance de culpabilité.

Neuf bénéficiaires sur les 58 de l'échantillon (15,5%) n'ont aucune délinquance reconnue à leur dossier. Ces jeunes ont fréquenté l'établissement soit en vertu de l'article 38 ou de l'article 95 de la Loi 24, soit en vertu de l'article 15 de la Loi des Jeunes Délinquants. Cinq de ces individus sont d'intelligence moyenne, les deux autres étant d'une intelligence supérieure à la moyenne.

Tableau 37

Nombre de délits pour l'ensemble
des bénéficiaires relancés

Type de délits	Nombre	%
Vol simple	91	18,2
Introduction par effraction	208	41,5
Vol sur la personne	40	8,0
Vol de véhicule-moteur	98	19,6
Vol grave	23	4,6
Vandalisme	5	0,9
Attaque sur la personne	17	3,4
Désordres publics	15	3,0
Drogue	3	0,6
Délits sexuels	1	0,2
Total	501	100

Le tableau ci-dessus montre que le délit le plus fréquent est celui d'introduction par effraction (41,5%), avec une moyenne de 4,2 par jeune. Dans l'ensemble d'ailleurs, chaque sujet revendique en moyenne 10,2 délits.

En second lieu vient le vol de véhicule-moteur qui représente 19,6 pour cent de l'ensemble des délits commis. Comme troisième catégorie, nous avons le vol simple; au nombre de 91, ce type de délit compte pour 18,2 pour cent de la totalité des crimes.

C'est le vol sur la personne qui détient la quatrième position, suivi du vol grave en cinquième lieu. Nous pouvons faire un certain rapprochement entre ces deux types de délits puisqu'il y a utilisation de violence ou menace de violence lors de la commission de ces infractions. Mis ensemble, ces délits représentent 12,6 pour cent du nombre total.

Tableau 38

Répartition des délits selon les grandes formes de délinquance

Formes de délinquance	Nombre de délits	%
Délinquance économique	397	79,3
Délinquance interpersonnelle	81	16,2
Délinquance malveillante	20	3,9
Délinquance reliée à la drogue	3	0,6
Total	501	100

Ce dernier tableau montre bien que la délinquance de type économique est la forme de délinquance la plus répandue auprès des jeunes de cet échantillon. Très loin derrière, nous retrouvons la délinquance interpersonnelle. La criminalité que l'on retrouve chez ces sujets est donc surtout de type acquisitive.

Dans cet échantillon, 17 jeunes (34,7%) n'ont commis que des actes de délinquance économique. La plupart sont d'intelligence moyenne (9 sujets) ou supérieure à la moyenne (5 sujets). Tous les autres sujets ont une délinquance polymorphe.

2.2 Fondement légal du placement

Le tableau suivant montre que 69 pour cent des jeunes de cet échantillon de relance ont fait l'objet d'un placement à La Cité des Prairies en vertu de la Loi des Jeunes Délinquants.

La Loi de la Protection de la Jeunesse, dite Loi 24, est le fondement légal du placement pour 14 sujets (24,1%). Il est à noter que 10 de ces 14 sujets se trouvaient alors au centre d'accueil en vertu de l'article 95 de la Loi 24, lequel article se veut une révision de l'ordonnance première demandée par le centre d'accueil.

Enfin, mentionnons que trois jeunes demeuraient au centre d'accueil sur une base volontaire, alors qu'un autre sujet y était placé en vertu de l'article 15 de l'ancienne loi de la Protection de la Jeunesse.

Nous pouvons ainsi affirmer que près de 70 pour cent des jeunes qui fréquentaient La Cité des Prairies entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982 y étaient placés sous ordonnance de la Loi des Jeunes Délinquants. Ces jeunes sont pour la plupart d'intelligence moyenne (23 sujets). Les sujets placés en vertu de l'article 38 de la Loi 24 sont d'ailleurs tous d'intelligence moyenne (4 sujets) alors que ceux placés en vertu de l'article 95 de la Loi 24 se répartissent ainsi: six sont d'intelligence moyenne, deux sont d'intelligence inférieure à la moyenne et deux autres d'une intelligence supérieure à la moyenne.

Tableau 39

Distribution des bénéficiaires relancés
selon le fondement légal du placement

Fondement légal	Nombre de sujets	%
Loi 24	14	24,1
Loi des Jeunes Délinquants	40	69,0
Base volontaire	3	5,2
Article 15	1	1,7
Total	58	100

2.3 Requêtes en protection

Plus de 50 pour cent des sujets de cet échantillon ont déjà fait l'objet d'une requête en protection avant leur entrée au centre d'accueil La Cité des Prairies.

Tableau 40

Distribution des bénéficiaires relancés
selon les requêtes en protection

Requête(s) en protection	Nombre de sujets	%
Oui	31	53,4
Non	27	46,6
Total	58	100

Cinq différents motifs se retrouvent sous ces requêtes, à savoir: troubles de comportement sérieux (19 fois), dangers physiques et/ou moraux (article 15: 15 fois), personne pour s'occuper du jeune (4 fois), fugue d'un centre d'accueil, d'une famille d'accueil ou encore du milieu naturel (4 fois), absentéisme scolaire (1 fois). Ces motifs sont au nombre de 43.

3. ANTECEDENTS SCOLAIRES ET DE TRAVAIL

3.1 Antécédents scolaires

Seulement un sujet fréquentait une institution scolaire dans la province de Québec avant le placement au centre d'accueil. Quarante-neuf jeunes sur 50 (98%) n'étaient pas étudiants avant leur entrée à l'institution. Dans huit cas, l'information n'était pas disponible.

Tableau 41

Statut des bénéficiaires relancés
avant leur placement

Statut	Nombre de sujets	%
Etudiant	1	2,0
Non-étudiant	49	98,0
Total	50	100

Pas d'information: 8 sujets

Le seul jeune qui fréquentait l'école se trouvait alors en secondaire III.

Pour les autres sujets, 21 avaient complété leur primaire (42%), 16 leur secondaire I (32%), 11 leur secondaire II (22%), et deux leur secondaire III (4%). Donc, 37 jeunes sur 50 avaient terminé au plus un secondaire I avant d'arriver au centre d'accueil, soit plus de 70 pour cent de l'échantillon.

Tableau 42

Répartition des bénéficiaires relancés
selon la dernière année scolaire complétée

Degré	Nombre de sujets	%
Niveau primaire	21	42,0
Secondaire I	16	32,0
Secondaire II	11	22,0
Secondaire III	2	4,0
Total	50	100

Lorsqu'on examine l'évolution scolaire de ces jeunes avant leur entrée à l'institution, on constate que tous accusaient un certain retard scolaire.

Comme l'indique le tableau suivant, 86 pour cent des sujets accusaient un retard scolaire de trois années et plus, dont 56 pour cent un retard de quatre années et plus. Seulement deux jeunes étaient alors en retard d'une seule année et cinq sujets l'étaient de deux années.

Tableau 43

Répartition des bénéficiaires relancés
selon leur retard scolaire
à l'entrée au centre d'accueil

Retard	Nombre de sujets	%
Aucun	0	0
Une année	2	4,0
Deux années	5	10,0
Trois années	15	30,0
Quatre années et plus	28	56,0
Total	50	100

En somme, ces chiffres montrent que, lorsque les jeunes font leur entrée au centre d'accueil, ils accusent pour la plupart un sérieux retard scolaire.

3.2 Implication sur le marché du travail

Seulement quatre jeunes de cet échantillon travaillaient avant leur placement à La Cité des Prairies, ce qui représente 6,9 pour cent. De plus, trois de ces quatre jeunes étaient sur le marché du travail depuis moins d'un an tandis que l'autre sujet travaillait depuis une année seulement.

Deux de ces sujets avaient comme travail celui de manoeuvre, un autre travaillait dans un restaurant et le dernier était aide-rembourreur.

4. CHEMINEMENT DANS LE CENTRE D'ACCUEIL

4.1 Date d'entrée au centre d'accueil et durée du séjour

Les jeunes de l'échantillon ont fait leur entrée au centre d'accueil entre août 1978 et mars 1982. Un seul sujet a été admis en 1978, trois en 1979, 23 en 1980, 27 en 1981 et quatre en 1982.

En ce qui concerne la durée de leur séjour, nous obtenons les résultats suivants:

Tableau 44

Répartition des bénéficiaires relancés selon la durée de leur séjour (en mois)

Durée du séjour	Nombre de sujets	%
Moins d'un mois	0	0
1 - 3 mois	5	8,6
4 - 6 mois	7	12,1
7 - 9 mois	10	17,2
10 - 12 mois	12	20,7
13 - 15 mois	6	10,3
16 - 18 mois	10	17,2
19 - 21 mois	3	5,2
22 - 24 mois	2	3,5
25 mois et plus	3	5,2
Total	58	100

Ce tableau révèle que 34 individus sur 58 (58,6%) ont eu un séjour de 12 mois et moins au centre d'accueil. Egalement, on constate que 21 jeunes (36,2%) sont demeurés à La Cité des Prairies pour plus d'une année mais pas plus de deux ans.

La moyenne de séjour se situe à 12,2 mois, alors que le séjour minimal est de un mois et le séjour maximal est de 30 mois.

4.2 Durée de l'ordonnance

Pour l'ensemble de l'échantillon, la durée des ordonnances s'échelonne entre six mois et 44 mois. Le tableau suivant présente des résultats plus détaillés.

La moyenne des ordonnances de placement s'établit à 17,1 mois. Les ordonnances de 12 mois et de 18 mois sont celles qui, d'autre part, sont les plus souvent attribuées.

Un sujet se trouvait au centre d'accueil sans ordonnance, probablement sur une base volontaire. Il y a 19 jeunes (32,7%) qui ont été placés à la Cité des Prairies pour une période 12 mois ou moins, tandis que 33 individus (56,9%) s'y trouvaient pour une période de plus de 12 mois mais n'excédant pas deux ans. On remarque également que cinq sujets (8,7%) ont eu des ordonnances de plus de deux ans.

Tableau 45

Durée de l'ordonnance des bénéficiaires relancés (en mois)

Durée	Nombre de sujets	%
0 mois	1	1,7
6 mois	1	1,7
7 mois	1	1,7
9 mois	3	5,2
12 mois	14	24,1
14 mois	2	3,4
15 mois	5	8,6
16 mois	1	1,7
17 mois	1	1,7
18 mois	14	24,1
19 mois	1	1,7
22 mois	1	1,7
24 mois	8	13,8
28 mois	1	1,7
30 mois	2	3,4
36 mois	1	1,7
44 mois	1	1,7
Total	58	99,6

4.3 Nombre de fugues

Le tableau suivant nous indique que 12 jeunes sur 58 (20,7%) ne se sont pas enfuis du centre d'accueil durant leur séjour. Il y a donc 81 pour cent des sujets qui ont fugué au moins une fois pendant leur placement, soit 46 jeunes. De ce nombre, 21 ont fugué à plus de deux reprises.

Tableau 46

Répartition des bénéficiaires relancés
selon le nombre de fugue(s)

Nombre de fugue(s)	Nombre de sujets	%
Aucune	12	20,7
Une ou deux	25	43,1
Trois ou quatre	18	31,0
Cinq ou six	2	3,4
Sept et plus	1	1,7
	58	100

Il convient de préciser que, dans le cas des 12 jeunes qui n'ont aucune fugue à leur actif, neuf étaient placés à La Cité des Prairies en vertu de la Loi des Jeunes Délinquants, un en vertu de la Loi 24 et deux s'y trouvaient sur une base volontaire. De plus, ces 12 jeunes montraient une durée moyenne de séjour de 12,5 mois.

5. CHEMINEMENT SCOLAIRE AU CENTRE D'ACCUEIL

5.1 Reclassement

Les sujets ont été reclassés à leur arrivée au centre d'accueil et selon leurs acquis antérieurs en mathématiques tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 47

Répartition des bénéficiaires relancés
selon leur reclassement en mathématiques

Degré	Nombre de sujets	%
Niveau primaire	5	9,8
Secondaire I	14	27,5
Secondaire II	20	39,2
Secondaire III	10	19,6
Secondaire IV	2	3,9
Total	51	100

Pas d'information: 7 sujets

La majorité des individus se retrouvent alors soit en secondaire II (20 sujets) ou en secondaire I (14 sujets). On constate que cinq sujets sont de niveau primaire. Il y a donc plus de 75 pour cent des jeunes de cet échantillon qui ont été reclassés en secondaire II ou à un degré inférieur.

Notons également que 10 sujets sont reclassés en secondaire III (19,6%) et deux seulement en secondaire IV (3,9%).

Suite à ce reclassement effectué à l'entrée au centre d'accueil, quelle a été l'évolution des jeunes de l'échantillon? Le tableau suivant résume les données à cet effet. Nous y constatons que huit bénéficiaires de l'année dernière (16%) n'ont pas connu d'évolution scolaire à leur entrée au centre d'accueil. Par contre, 38 jeunes (76%) ont évolué d'une année et quatre ont gravi deux échelons scolaires à leur admission au centre.

Tableau 48

Répartition des bénéficiaires relancés
selon l'évolution scolaire
suite à leur reclassement en mathématiques

Evolution	Nombre de sujets	%
Stabilité	8	16,0
Augmentation d'une année	38	76,0
Augmentation de deux années	4	8,0
Total	50	100

Pas d'information: 8 sujets

5.2 Degré de scolarité à la sortie du centre d'accueil

Nous nous intéressons maintenant au degré de scolarité des jeunes, en mathématiques, à leur sortie de l'établissement. Le tableau suivant présente les résultats obtenus à cet égard.

Tableau 49

Répartition des bénéficiaires relancés
selon le degré scolaire en mathématiques
à leur sortie de l'établissement

Degré	Nombre de sujets	%
Niveau primaire	2	3,9
Secondaire I	2	3,9
Secondaire II	13	25,5
Secondaire III	15	29,4
Secondaire IV	12	23,5
Secondaire V	7	13,7
Total	51	99,9

Pas d'information: 7 sujets

Seulement deux bénéficiaires relancés se retrouvaient au niveau primaire à leur sortie de l'établissement. Deux jeunes également étaient en secondarie I au moment de quitter La Cité des Prairies. Plus de 75 pour cent des sujets (40) étaient classés dans les degrés secondaire II (13), secondaire III (15) et secondarie IV (12). Enfin, on note que sept jeunes (13,7%) étaient en secondaire V.

5.3 Evolution scolaire

Il nous semble intéressant d'examiner l'évolution scolaire des jeunes relancés lors de leur séjour au centre d'accueil La Cité des Prairies. Cette nouvelle variable s'obtient par le croisement des variables "reclassement à l'entrée" et "degré de scolarité à la sortie".

Tableau 50

Répartition des bénéficiaires relancés
selon leur évolution en mathématiques
lors de leur séjour dans l'établissement

Evolution	Nombre de sujets	%
Stabilité	12	23,5
Augmentation d'une année	22	43,1
Augmentation de deux années	10	19,6
Augmentation de trois années	6	11,8
Augmentation de quatre années	1	2,0
Total	51	100

Pas d'information: 7 sujets

Les résultats montrent que 12 bénéficiaires (23,5%) n'ont pas évolué sur le plan scolaire au cours de leur séjour dans l'établissement. D'autre part, 22 sujets (43,1%) ont augmenté d'un échelon, six de trois échelons (11,8%) et un seul de quatre degrés (2%). Il n'y a pas d'information pour sept sujets.

Examinons maintenant la durée de séjour des jeunes de cet échantillon par rapport à leur évolution scolaire au centre d'accueil. Le tableau suivant regroupe les résultats ainsi obtenus.

Ce tableau nous indique que pendant une durée de séjour de 12 mois ou moins, neuf jeunes (17,6%) sont demeurés au même niveau sur le plan scolaire, 11 jeunes (21,6%) ont évolué d'une année, cinq (9,8%) de deux années et trois bénéficiaires (5,9%) ont gravi trois échelons.

Pendant un séjour de plus de 12 mois, mais n'excédant pas 18 mois, trois sujets (5,9%) n'ont pas montré d'évolution sur le plan scolaire, sept jeunes (13,7%) ont connu une augmentation d'une année, deux sujets (3,9%) ont évolué de deux années et trois autres (5,9%) de trois années scolaires en mathématiques.

Pour ce qui est d'un séjour de plus de 18 mois, aucun jeune n'a montré de stagnation, alors que quatre bénéficiaires (7,8%) ont gravi un échelon, trois (5,9%) ont évolué de ueux années et un sujet (2%) a évolué de quatre années scolaires en mathématiques. Mentionnons enfin que pour sept sujets de l'échantillon, il nous a été impossible de procécer à cette analyse.

Tableau 51

Durée de séjour des bénéficiaires relancés
en fonction de leur évolution scolaire
au centre d'accueil

Durée de séjour	Evolution scolaire					Total
	Stabilité	1 année	2 années	3 années	4 années	
1-3 mois	0	1	1	0	0	2
4-6 mois	2	0	1	2	0	5
7-9 mois	4	5	1	0	0	10
10-12 mois	3	5	2	1	0	11
13-15 mois	0	3	1	2	0	6
16-18 mois	3	4	1	1	0	9
19-21 mois	0	2	0	0	1	3
22-24 mois	0	0	2	0	0	2
25 mois et plus	0	2	1	0	0	3
Total	12	22	10	6	1	51

Pas d'information: 7 sujets

Si nous regardons maintenant l'évolution scolaire des jeunes en fonction de la dernière année complétée avant l'entrée au centre d'accueil et du degré scolaire reconnu à la sortie de l'établissement, il nous manque alors des informations concernant neuf individus.

Pour un séjour de 12 mois ou moins, deux jeunes seulement (4,1%) n'ont aucunement évolué, tandis que neuf bénéficiaires (18,4%) ont connu une évolution d'une année, 10 bénéficiaires (20,4%) ont gravi deux échelons, deux autres (4,1%) ont évolué de trois ans et enfin quatre (8,2%) ont gagné quatre années.

D'autre part, pour un séjour de plus de 12 mois mais n'excédant pas 18 mois, on constate qu'un bénéficiaire (2%) n'a pas avancé sur le plan scolaire, que trois sujets (6,1%) ont connu une augmentation d'une année, que cinq autres jeunes (10,2%) ont évolué de deux années, et que cinq bénéficiaires (10,2%) ont avancé de quatre ans.

Enfin, pour ce qui est d'une durée de séjour de plus de 18 mois, quatre sujets (8,2%) ont évolué de deux années, trois jeunes (6,1%) ont avancé de trois ans et un seul (2%) a connu une augmentation de quatre années scolaires en mathématiques.

Tableau 52

Durée de séjour des bénéficiaires relancés
en fonction de leur évolution scolaire
avant leur entrée et à la fin de leur séjour

Durée de séjour	Evolution scolaire					Total
	Stabilité	1 année	2 années	3 années	4 années	
1-3 mois	0	1	0	1	0	2
4-6 mois	0	2	1	0	2	5
7-9 mois	1	3	5	0	1	10
10-12 mois	1	3	4	1	1	10
13-15 mois	0	1	1	0	3	5
16-18 mois	1	2	4	0	2	9
19-21 mois	0	0	2	0	1	3
22-24 mois	0	0	0	2	0	2
25 mois et plus	0	0	2	1	0	3
Total	3	12	19	5	10	49

Pas d'information: 9 sujets

6. PERSPECTIVE DE REINSERTION SOCIALE

6.1 Destination à la sortie du centre d'accueil

Ici, nous voulons savoir où le jeune prévoyait demeurer à sa sortie de l'établissement.

Tableau 53

Répartition des bénéficiaires
selon la destination prévue
à la sortie du centre d'accueil

Destination	Nombre de sujets	%
Milieu naturel	29	58,0
Famille d'accueil	3	6,0
Appartement supervisé	4	8,0
Appartement, chambre et pension	6	12,0
Autre	8	16,0
Total	50	100

Pas d'information: 8 sujets

Comme le montre le tableau ci-dessus, plus de la moitié des bénéficiaires prévoyaient retourner dans leur milieu naturel à leur sortie de l'établissement. Par contre, seulement six jeunes (12%) avaient choisi d'aller vivre en appartement, en chambre ou en pension

tandis que quatre sujets (8%) se dirigeaient vers un appartement supervisé et trois autres (6%) avaient l'intention d'aller demeurer dans une famille d'accueil.

Dans la catégorie "autre" nous retrouvons huit sujets (16%); parmi ces jeunes, sept désiraient aller vivre en appartement tout en étant suivis par le Service de réinsertion sociale du centre d'accueil, et l'autre sujet désirait obtenir une prolongation d'ordonnance et ainsi demeurer au centre d'accueil.

6.2 Dépendance économique du milieu naturel

Par cette variable, nous désirons connaître si le milieu naturel est dépendant économiquement de prestations d'assurance-chômage, de bien-être social, etc.

Tableau 54

Répartition des bénéficiaires relancés
selon la dépendance économique de leur milieu naturel

Dépendance économique	Nombre de sujets	%
Oui	26	45,6
Non	31	54,4
Total	57	100

Pas d'information: 1 sujet

C'est ainsi que la majorité des bénéficiaires relancés, pour qui l'information était disponible, originaient d'un milieu naturel indépendant économiquement. De fait, pour 45,6 pour cent des jeunes, leur milieu naturel vivait à l'aide de prestations financières gouvernementales.

6.3 Choix d'orientation des bénéficiaires relancés, tels que manifestés à leur entrée au centre d'accueil

Le tableau suivant nous indique les intentions exprimées par les jeunes lors de leur entrée au centre d'accueil relativement à leur emploi du temps une fois qu'ils auront quitté l'établissement.

Tableau 55

Répartition des bénéficiaires relancés
selon leur choix d'orientation

Choix d'orientation	Nombre de sujets	%
Ecole	28	77,8
Travail	8	22,2
Total	36	100

Pas d'information: 22 sujets

Malheureusement, les dossiers n'ont pu nous fournir cette information que pour 36 jeunes. Il faut donc considérer cette variable comme une indication possible de l'orientation des jeunes, sans plus.

C'est l'école qui semble attirer davantage les jeunes lorsqu'ils auront terminé leur séjour au centre d'accueil (28 sujets: 77,8%). Seulement huit sujets en effet veulent se diriger immédiatement vers le marché du travail.

7. INTERVENTIONS ANTERIEURES

7.1 Nombre de placement(s) antérieur(s)

Les données montrent qu'un seul bénéficiaire de cet échantillon se trouvait en centre d'accueil pour jeunes délinquants pour une première fois.

Tableau 56

Répartition des bénéficiaires relancés selon le nombre de placement(s) antérieur(s) au placement actuel

Nombre de placement(s)	Nombre de sujets	%
Aucun	1	1,7
1 placement	6	10,3
2 placements	21	36,2
3 placements	6	10,3
4 placements	4	6,9
5 placements	3	5,2
6 placements	3	5,2
7 placements	3	5,2
8 placements	11	19,0
Total	58	100

Environ 10 pour cent des jeunes avaient connu un seul placement avant leur entrée au centre d'accueil La Cité des Prairies, et plus de 35 pour cent avaient déjà été en centre d'accueil à deux reprises. D'autre part, plus de 40 pour cent des jeunes de l'échantillon avaient connu plus de trois placements avant celui dont il est question ici. Il faut également remarquer que près de 20 pour cent de ces jeunes ont fait l'objet d'un placement à au moins huit reprises.

Dans l'ensemble, les jeunes ont connu en moyenne 3,9 placements avant leur entrée à La Cité des Prairies, donc 4,9 placements en incluant ce placement.

7.2 Nature des placements antérieurs

Regardons maintenant le tableau suivant, qui fournit des données relatives à la nature des deux placements précédant celui de La Cité des Prairies.

C'est en dépannage sécuritaire que se sont retrouvés plus de 40 pour cent des jeunes avant leur entrée à La Cité des Prairies (24 sujets). Ce type de placement est suivi par celui de la réadaptation long terme non sécuritaire pour 13 jeunes (22,4%) et de la réadaptation long terme sécuritaire pour 11 sujets (19%). Seulement six bénéficiaires (10,3%) avaient été placés en réadaptation court terme non sécuritaire.

Pour ce qui est de l'avant-dernier placement, encore là c'est en dépannage sécuritaire que l'on a placé davantage de jeunes, soit 20 (34,5%). Vient en second lieu la mesure de réadaptation long terme non sécuritaire pour neuf jeunes (15,5%), suivi des mesures "foyer de groupe" (8 sujets: 13,8%) et "réadaptation long terme sécuritaire" (7 sujets: 12,1%).

Signalons que sept sujets (12,1%) en étaient seulement à leur second placement lorsqu'ils sont entrés à La Cité des Prairies et que, pour six d'entre eux, la mesure antérieure utilisée a été la réadaptation court terme non sécuritaire.

Tableau 57

Répartition des bénéficiaires relancés selon la nature du placement antérieur au placement actuel (1) et de l'avant-dernier placement (2)

Mesure	Nombre de sujets (1)	(2)	% (1)	(2)
Aucun	1	7	1,7	12,1
Dépannage non sécuritaire	1	0	1,7	0,0
Dépannage sécuritaire	24	20	41,5	34,5
Réadaptation court terme non sécuritaire	6	6	10,3	10,3
Réadaptation court terme sécuritaire	1	0	1,7	0,0
Réadaptation long terme non sécuritaire	13	9	22,4	15,5
Réadaptation long terme sécuritaire	11	7	19,0	12,1
Foyer de groupe	1	8	1,7	13,8
Autre (famille d'accueil)	0	1	0	1,7
Total	58	58	100	100

8. CHEMINEMENT DEPUIS LA SORTIE DU CENTRE D'ACCUEIL

Les résultats présentés sous cette rubrique concernent, comme il a déjà été mentionné, 48 des 58 sujets de l'échantillon (82,8%).

8.1 Milieu de vie des jeunes

Nous présentons ici des données concernant le milieu de vie des ex-bénéficiaires du centre d'accueil en date de décembre 1982.

Tableau 58

Répartition des bénéficiaires relancés
selon leur milieu de vie en décembre 1982

Milieu de vie	Nombre de sujets	%
Milieu naturel	12	25,0
Famille d'accueil	1	2,1
Foyer de groupe	1	2,1
Appartement	9	18,8
Institution carcérale	17	35,4
Centre d'accueil	8	16,7
Total	48	100,1

Pas d'information: 10 sujets

Ces données montrent que la majorité des sujets pour qui les informations ont été obtenues sont actuellement dans un établissement quelconque, soit du ministère de la Justice du Québec soit des Affaires sociales, parce qu'ils ont récidivé après leur sortie du centre d'accueil La Cité des Prairies. Ces jeunes sont au nombre de 25 (52,1%) et se répartissent ainsi: 17 sujets (35,4%) sont actuellement dans une institution carcérale pour adulte (prison, pénitencier ou centre de détention), et 8 sujets (16,7%) sont dans un centre d'accueil sous de nouvelles ordonnances.

Pour ce qui est des autres ex-bénéficiaires, 12 d'entre eux demeurent maintenant avec leur famille (25%), neuf sont en appartement (18,8%), un sujet est en famille d'accueil et un autre en foyer de groupe.

8.2 Occupation des jeunes

Toujours au moment de la collecte des données, nous désirions connaître l'occupation principale des jeunes. Evidemment, il nous faut retrancher les 26 jeunes pour qui la variable ne s'applique pas: 17 sujets en institution carcérale, huit sujets en centre d'accueil et un sujet en foyer de groupe. De plus, pour 11 autres sujets, l'information n'a pu être obtenue.

Donc, sur ces 21 sujets, quatre (19%) étudient à temps plein et six (28,6%) travaillent à temps plein également. Quant aux 11 autres sujets, ils sont soit en recherche d'emploi (3 sujets: 14,3%), soit inactifs (8 sujets: 38,1%).

Des quatre sujets qui sont étudiants, les informations obtenues indiquent qu'un sujet est étudiant au niveau secondaire tandis qu'un autre suit actuellement un plan de formation professionnelle avec rémunération gouvernementale.

Tableau 59

Répartition des bénéficiaires relancés
selon leur occupation

Occupation	Nombre du sujets	%
Etudes à temps plein	4	19,0
Travail à temps plein	6	28,6
En recherche d'emploi	3	14,3
Inactif	8	38,1
Total	21	100

Pas d'information: 11 sujets

Ne s'applique pas: 26 sujets

Pour ce qui est des jeunes sur le marché du travail, un sujet occupe un emploi de manoeuvre, un jeune travaille comme journalier, un autre est danseur dans une boîte de nuit, un autre est plongeur dans un restaurant et enfin un sujet travaille dans une boulangerie.

8.3 Fréquentation de d'autres institutions

Enfin, dernière variable examinée, la fréquentation d'institutions carcérales ou de centres d'accueil depuis la sortie de La Cité des Prairies.

Tableau 60

Répartition des bénéficiaires relancés
selon la fréquentation d'institutions
judiciaires depuis leur sortie

Fréquentation	Nombre de sujets	%
Oui	28	58,3
Non	20	41,7
Total	48	100

Pas d'information: 10 sujets

Comme le tableau l'indique, 28 jeunes sur 48 (58,3%) ont fréquenté une autre institution relevant en tout ou en partie du système judiciaire. Ces jeunes se répartissent ainsi: quatre sujets se sont retrouvés dans des pénitenciers (sentences de deux ans et plus), six jeunes ont été ou sont dans diverses prisons (sentences de moins de deux ans), neuf jeunes ont dû être replacés en centre d'accueil pour jeunes délinquants, sept autres ont été au Centre de prévention Parthenais et deux jeunes se sont enfin retrouvés à l'Institut Louis-Philippe Pinel.

III. SYNTHESE ET CONCLUSION

1. PORTRAIT-TYPE DU BENEFICIAIRE DE LA CITE DES PRAIRIES

On peut, au total, à partir des données recueillies décrire dans les termes suivants le bénéficiaire et l'ex-bénéficiaire du centre d'accueil La Cité des Prairies. Ce portrait est tracé selon deux échantillons largement représentatifs de la clientèle reçue par l'établissement depuis le 1er avril 1981.

Le client de La Cité des Prairies...

un adolescent d'âge avancé...

Quatre âges dominent particulièrement les groupes et sous-groupes étudiés. C'est ainsi que, dans l'échantillon des bénéficiaires actuels de l'établissement, la majorité des jeunes du groupe "Interne" sont âgés de 17 ans (56%) ou 18 ans (24%), dans le groupe "Centre de jour" ils sont âgés de 19 ans (4 sujets sur 8), et dans le groupe "Réinsertion sociale" l'âge le plus fréquent est de 18 ans (6 sujets sur 12). Dans l'échantillon des ex-bénéficiaires, l'âge de 16 ans était celui de 41,4% des sujets à leur entrée au centre d'accueil, et celui de 17 ans de 38% des individus.

On note ainsi que les bénéficiaires actuels sont légèrement plus âgés (moyenne: 17,4 ans) que les ex-bénéficiaires (moyenne 16,4 ans). Par contre, on note également que les bénéficiaires actuels entrent plus jeunes au centre d'accueil (13 ans) qu'auparavant (14 ans).

Soulignons aussi que certains bénéficiaires accuels des groupes "Centre de Jour" et "Réinsertion sociale" sont actuellement âgés de 21 et 22 ans.

de la région métropolitaine de Montréal...

La très grande majorité des sujets de chacun des échantillons viennent en effet de la région de Montréal. On note toutefois une représentation de presque toutes les régions administratives du Québec.

d'intelligence moyenne...

C'est en effet ce qui ressort généralement des données recueillies. Dans le groupe "Interne" de l'échantillon des bénéficiaires actuels, 56,3% des sujets sont d'intelligence moyenne; il en est de même pour six des 12 sujets du groupe "Réinsertion sociale". Dans l'échantillon des ex-bénéficiaires, on observe que 58,9% des sujets sont aussi d'intelligence moyenne.

Certains faits sont à souligner toutefois. Ainsi, dans le groupe "Centre de Jour" de bénéficiaires actuels, six des huit sujets sont d'intelligence supérieure à la moyenne. D'autre part, le nombre d'individus d'intelligence inférieure à la moyenne est supérieure dans le groupe "Interne" de bénéficiaires actuels à celui enregistré dans l'échantillon d'ex-bénéficiaires (25% contre 16,1%).

Enfin, notons qu'à plus de 70% les sujets sont d'une intelligence de type non-verbal.

C'est un jeune...

fortement impliqué dans la délinquance...

Notons d'abord qu'un certain nombre de bénéficiaires actuels et d'ex-bénéficiaires de l'établissement, officiellement, n'ont commis aucun acte délinquant. Au total, on compte 18% de jeunes placés au centre d'accueil par mesure de protection (Loi 24, articles 38 ou 95).

Quant aux autres sujets, ils revendiquent en moyenne 9,2 délits chacun. Dans le premier échantillon, les sujets du groupe "Interne" ont été reconnus coupables en moyenne de 12,7 délits chacun. Il s'agit surtout d'une délinquance de type économique, axée principalement sur l'introduction par effraction. Les actes de délinquance interpersonnelle sont peu nombreux, mais présents. Pour leur part, les sujets du groupe "Centre de Jour" ont commis en moyenne 8,5 délits qui se partagent entre des actes de délinquance économique, de délinquante interpersonnelle

ou de délinquance malveillante. Le vandalisme constitue d'ailleurs leur délit de prédilection. Enfin, cinq sujets du groupe "Réinsertion sociale" revendiquent en moyenne 5,3 délits, principalement des délits d'introduction par effraction. En moyenne, les sujets de cet échantillon revendiquent 8,8 délits.

Les sujets de la seconde cohorte reconnus coupables d'actes délinquants sont au nombre de 49. En moyenne, ils revendiquent 10,2 délits à leur actif. Il s'agit surtout d'une délinquance économique, axée principalement sur les introductions par effraction. La délinquance interpersonnelle est peu nombreuse (1,7 délits en moyenne).

qui a connu de nombreux placements...

Seulement quatre sujets sur 128 (3,1%) en étaient à leur premier placement lorsqu'ils sont entrés à La Cité des Prairies, alors que 20 sujets (15,6%) ont connu au moins huit placements antérieurement au placement actuel.

Dans l'échantillon des bénéficiaires actuels, soulignons que 44% des jeunes du groupe "Interne" ont connu au moins trois placements avant leur entrée dans l'établissement, que sept des huit sujets du groupe "Centre de Jour" avaient connu au moins deux autres milieux et que six des 12 sujets du groupe "Réinsertion sociale" ont été placés à plus de trois reprises. Dans l'autre échantillon, les données montrent que 77,3% des sujets avaient visité trois autres milieux ou plus avant leur entrée à La Cité des Prairies.

Tous ces sujets ont connu, au moins à une reprise, un placement en réadaptation long terme non sécuritaire. La seconde mesure le plus utilisée fut le dépannage sécuritaire.

qui a été placé à La Cité des Prairies en vertu de la Loi des Jeunes Délinquants...

A l'exception de la plupart des sujets du groupe "Centre de Jour" (7 sujets sur 8) et de certains sujets du groupe "Réinsertion sociale" (8 sujets sur 12), la plupart des jeunes bénéficiaires actuels sont au centre d'accueil sous le couvert de la Loi des Jeunes Délinquants. Il en est ainsi pour 82% des sujets du groupe "Interne", tous les autres s'y trouvant en vertu de la loi 24. Quant aux sept sujets du groupe "Centre de Jour", ils sont au centre d'accueil sur une base volontaire. On retrouve également cinq sujets du groupe "Réinsertion sociale" sous cette modalité.

pour moins d'une année et demie...

En moyenne, les bénéficiaires actuels devraient ou auraient dû séjourner au centre d'accueil pour une période de 17,4 mois. Quant aux ex-bénéficiaires, en vertu de leur ordonnance, ils auraient dû fréquenter le centre d'accueil pour une période moyenne de 17,1 mois.

qui y séjourne variablement selon son statut...

La durée moyenne du séjour des ex-bénéficiaires s'établit à 12,2 mois. Actuellement, les jeunes du groupe "Interne" sont au centre d'accueil, en moyenne, depuis 7,1 mois.

Ces chiffres se démarquent nettement de ceux enregistrés dans les groupes" Centre de Jour" et "Réinsertion sociale"; en effet, la durée moyenne du séjour de ces bénéficiaires s'élève respectivement à 21 mois et 22,2 mois.

et qui parfois fugue...

L'échantillon des ex-bénéficiaires révèle que 79,3% des sujets ont fugué du centre d'accueil à une ou plusieurs reprises, dont 36,1% à plus de deux reprises. Déjà, 25% des sujets du groupe "Interne" ont fugué de l'établissement à une ou plusieurs reprises.

Encore ici, les chiffres obtenus contrastent avec les chiffres obtenus dans les groupes "Centre de Jour" où un seul sujet a fugué de l'établissement depuis son entrée et "Réinsertion sociale" où trois sujets sur 12 ont fait de même.

C'est aussi un jeune...

auquel l'instruction fait défaut à son entrée...

Le bagage académique de l'ex-bénéficiaire et du bénéficiaire actuel présente certaines caractéristiques qui ne manquent pas d'étonner. On ne s'attend pas à ce que sa scolarité soit en effet si déficiente.

Avant leur placement à La Cité des Prairies, 95,7% des jeunes du groupe "Interne", sept jeunes sur huit du groupe "Centre du Jour", 100% des jeunes du groupe "Réinsertion sociale" et 98% des sujets du groupe "Relance" n'occupaient pas le statut d'étudiant. De plus, seulement 10 jeunes sur les 128 de la population totale (7,8%) avaient acquis temporairement le statut de travailleur.

Cet éloignement de l'école, doublé fort probablement d'une non-motivation aux études, se traduisait pour 96% environ des sujets en termes de deux années et plus de retard scolaire. Trois jeunes sur quatre se trouvaient alors soit au niveau primaire, soit en secondaire I.

qui gravit assez rapidement des échelons scolaires lors de son séjour au centre d'accueil...

Le système d'enseignement en vigueur au centre d'accueil - enseignement individualisé par fiches - permet cependant de récupérer rapidement ce retard. Tout au moins, il permet d'amenuiser celui-ci et ce, de façon remarquable.

C'est ainsi que le seul reclassement des jeunes en mathématiques - c'est-à-dire leur localisation dans le système scolaire par

connaissances acquises - a permis à un minimum de 50% des sujets de gravir un échelon scolaire par rapport à leur dernière année complétée avant leur entrée dans l'établissement. L'an dernier, seulement 8% des ex-bénéficiaires avaient gravi deux échelons suite à ce reclassement, alors que cette année entre 25% et 27,5% des bénéficiaires ont eu ce privilège.

A ces gains enregistrés après une évaluation de chaque bénéficiaire, viennent s'ajouter ceux qui sont dûs au travail scolaire effectué lors du séjour dans l'établissement. Ici encore, les résultats sont impressionnants.

C'est ainsi que, dans le groupe "Centre de Jour", lors d'un séjour moyen de 21 mois au centre d'accueil, deux sujets ont gagné une année, trois autres ont gagné deux années et un sujet a pour sa part gravi quatre échelons. Toutefois, deux sujets sont restés au niveau de leur reclassement. Soulignons que le séjour du seul individu de ce groupe qui a gagné quatre années s'établit à 25 mois et plus, mais aussi qu'un autre sujet n'a franchi qu'une seule année dans une période de 19 à 21 mois.

Dans le groupe "Réinsertion sociale", après un séjour moyen de 22,2 mois, on constate que trois sujets en sont restés au même niveau, alors que quatre sujets ont gravi une année scolaire, deux sujets en ont pour leur part gravi deux et que les trois autres sujets ont gagné trois degrés. Faits à souligner, un sujet de ce groupe a gagné trois années lors d'un séjour maximum de neuf mois, alors qu'un autre sujet a mis entre 16 et 18 mois pour en faire autant et un autre individu plus de 24 mois.

Les ex-bénéficiaires du centre d'accueil ont aussi passé 12,2 mois en moyenne dans l'établissement. Entre autres faits, nous retenons que six sujets n'ont pas évolué sur le plan scolaire en 10 mois et plus; que 11 sujets ont évolué d'une année en 13 mois et plus; qu'en moins de 12 mois, cinq sujets ont évolué de deux années et trois sujets ont gagné trois années; et que, finalement, un individu a gravi quatre degrés en 21 mois.

Si nous avons gardé les faits saillants des sujets du groupe "Interne" en toute fin, c'est surtout parce que la durée moyenne de leur séjour au centre d'accueil est relativement faible (7,1 mois). Les chiffres n'en sont pas moins éloquents d'autant plus que, comparés aux résultats obtenus dans les autres groupes, ils peuvent être indicateurs de la situation scolaire future des sujets. C'est ainsi que 62% des bénéficiaires sont au même niveau que celui fixé lors de leur reclassement, 28% ont gagné une année et 10% ont évolué de deux années. En moins de 10 mois, quatre sujets ont évolué de deux années scolaires, alors que durant la même période sept autres jeunes ont gravi un échelon. On retrouve également quatre sujets qui n'ont pas évolué depuis 10 mois au centre d'accueil alors que durant la même période sept sujets ont évolué d'une année et un sujet a évolué de deux années.

mais qui demeure sous-scolarisé par rapport aux individus de son âge...

Malgré ces efforts des jeunes sur le plan scolaire et toute la pédagogie axée sur le succès mise en place pour récupérer le potentiel intellectuel des individus en cause, on constate toujours un retard important par rapport à la situation normale. Et encore faut-il rappeler que les données ne concernent qu'une matière en particulier: les mathématiques.

Ainsi, dans chacun des groupes, au moins 50% des sujets accusent un retard scolaire de deux années et plus si l'on tient compte du degré dans lequel ils devraient être selon leur âge. Dans l'échantillon "Relance", 64,7% des individus présentaient à leur sortie du centre d'accueil un retard scolaire évalué à deux ans et plus, et 39,2% un retard de trois années et plus. Dans le groupe "Centre de Jour", sept sujets sur huit sont actuellement en retard de deux ans ou plus, et neuf sujets sur 12 du groupe "Réinsertion sociale" présentent aussi cette caractéristique. Actuellement, après un bref séjour dans l'établissement, 80% des sujets du groupe "Interne" sont également dans cette situation, dont 50% sont dans une situation de trois années et plus de retard et 14% de quatre années et plus.

Ce jeune désire...

retourner dans son milieu naturel...

C'est le voeu formulé par un grand nombre de bénéficiaires et d'ex-bénéficiaires lorsqu'ils sont au centre d'accueil. C'est ainsi que 55,4% des bénéficiaires actuels veulent retourner dans leur famille après leur séjour dans l'établissement. Du côté des ex-bénéficiaires, on observe que 58% d'entre eux manifestaient également ce désir lorsqu'ils étaient au centre d'accueil.

et fréquenter l'école à sa sortie du centre d'accueil...

C'est du moins ce qu'expriment la majorité des sujets lorsqu'ils entrent au centre d'accueil pour la durée de leur ordonnance. Ainsi, 87,2% des bénéficiaires du groupe "Interne", tous les jeunes du groupe "Centre de Jour", sept des jeunes du groupe "Réinsertion sociale" et 77,8% des ex-bénéficiaires se sont ainsi exprimés dès leur entrée dans l'établissement.

Il faut ajouter qu'après un certain temps au centre d'accueil, le nombre de bénéficiaires actuels voulant poursuivre des études à leur sortie a sensiblement diminué; on ne compte plus que 65,9% des sujets du groupe "Interne" et six sujets du groupe "Centre de Jour" à manifester ce désir, alors que tous les sujets du groupe "Réinsertion sociale" veulent maintenant accéder au marché du travail.

mais se retrouve dans le système judiciaire...

Evidemment, ces données ne concernent que les ex-bénéficiaires de l'établissement. Elles révèlent que 52,1% des sujets sont actuellement soit dans une quelconque institution carcérale au Québec (35,4%), soit en centre d'accueil (16,7%). Seulement 25% des sujets demeurent avec leur famille, alors que 18,8% demeurent en appartement.

Ajoutons que 58,3% des ex-bénéficiaires ont fréquenté une autre institution suite à leur sortie du centre d'accueil pour avoir commis des actes criminels, soit 28 sujets, alors qu'un autre a été placé dans un foyer de groupe.

ou inactif...

Parmi les autres sujets qui ne sont pas incarcérés ou placés en centre d'accueil ou en foyer de groupe, 10 (47,9%) sont soit étudiants, soit travailleurs. Les autres sont en recherche d'emploi ou inactifs. Dans l'ensemble, on constate ainsi que seulement 7% des sujets poursuivent des études dans une école régulière (4 sujets), et 12,7% (6 sujets) ont accédé au statut de travailleur.

2. QUELQUES PISTES DE REFLEXION

Cette synthèse des résultats nous amène à faire succintement un rapprochement avec les principales recherches menées en matière de délinquance juvénile et qui examinent le fonctionnement scolaire des délinquants.

L'échec scolaire a toujours été étroitement associé à la délinquance. Glueck (1950), Peyre (1964), Schafer et Polk (1972), Villars (1972), Malewska et Peyre (1973) ont tour à tour montré que les résultats scolaires des délinquants appréhendés par la police sont inférieurs à la moyenne. La plupart de ces jeunes ont un retard scolaire égal ou supérieur à deux ans par rapport au degré scolaire qu'ils devraient normalement occuper compte tenu de leur âge. Ce sont des jeunes qui abandonnent l'école et, de ce fait, sont sans diplôme pour accéder au marché du travail. Toutes ces manifestations sont indépendantes des capacités intellectuelles et de l'origine sociale des sujets.

D'autres recherches, qui ont examiné cette fois le fonctionnement scolaire en rapport avec la délinquance cachée - ce qui évite la surreprésentation des délinquants officiellement reconnus - ont également obtenu des résultats semblables (Hirschi, 1969; Laberge - Altmejd, 1976; Biron, 1977; LeBlanc et al., 1980): plus le nombre de crimes avoués par un élève est élevé, plus les résultats scolaires sont faibles.

Le rapport Batshaw (Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et des adolescents placés en centres d'accueil, 1976) avaient d'ailleurs montré que les jeunes admis dans ces établissements au Québec accusaient d'une manière générale des problèmes sur le plan scolaire. Une proportion importante de ces jeunes s'était même complètement désengagée du monde scolaire.

D'autre part, les recherches en matière de réinsertion sociale susceptibles de nous éclairer sur les besoins des individus après un séjour en centre d'accueil ont surtout eu pour objectif d'évaluer le succès ou l'échec de l'institutionnalisation (Fishman, 1974; Beaulnes, 1977; Belzile, 1978). De plus, elles portent principalement sur le milieu adulte. Elles ne peuvent donc nous être d'un grand secours quant aux besoins des jeunes pendant et après leur séjour en centre d'accueil.

Ce qui est démontré toutefois, c'est qu'une période de flottement interstatutaire - c'est-à-dire une période où l'individu n'est ni considéré comme étudiant, ni considéré comme travailleur - constitue une expérience de vie qui contribue grandement à la récidive. Pronovost (1978), auprès d'un échantillon de décrocheurs scolaires québécois, montre que ceux d'entre eux qui ont pu s'impliquer dans un travail à leur sortie du monde scolaire subissent une diminution deux fois plus importante de leur délinquance que les non-impliqués. De plus, cette décroissance de la délinquance s'accentuerait chez ceux qui vivraient de mauvaises relations familiales. Cet auteur conclut ainsi qu'un manque de régulation autant au niveau scolaire qu'au niveau familial peut être comblé efficacement par une implication occupationnelle.

Dans l'étude que nous avons réalisée, seulement quelques-uns des ex-bénéficiaires sont retournés à l'école à leur sortie du centre alors que la majorité d'entre eux ne semblent pas avoir envisagé cette possibilité. Pourtant, presque tous en avaient exprimé le désir. Dans l'échantillon de bénéficiaires actuels, on constate qu'un certain nombre de sujets ont accepté sur une base volontaire de prolonger leur séjour dans l'établissement; ils y continuent des études entreprises auparavant, et peuvent ainsi bénéficier d'une attention et de relations plus personnalisées avec les enseignants et les éducateurs.

Le monde du travail ne trouve guère plus d'adeptes chez nos ex-bénéficiaires. Ceux qui ne retournent pas à l'école semblent avoir peine à se trouver du travail; sans diplôme reconnu, ils se retrouvent en quelque sorte dans cette période de "flottement interstatutaire". D'autre part, sans formation académique complète, ils doivent s'attendre à subir un choc assez important face aux emplois qui leur sont offerts la plupart du temps. Sans compter le choc occasionné par la quasi inévitable période de chômage associée à la conjoncture économique actuelle. Il n'est donc pas étonnant de retrouver un pourcentage important de récidivistes parmi ces sujets.

Pourtant, les Services pédagogiques du centre d'accueil offrent le plus d'opportunités scolaires possibles aux bénéficiaires. Les jeunes enregistrent des gains importants et de façon rapide. Ils vivent dans le système d'enseignement par fiches individualisées mis en place au cours des années une pédagogie axée sur le succès scolaire. Cette forme d'enseignement leur permet d'actualiser un potentiel qui aurait pu être sous-développé antérieurement. Malgré tout, après un séjour de près d'une année et demie dans ce régime, ils accusent toujours un retard scolaire égal ou supérieur à deux années. On ne peut donc s'étonner d'apprendre, qu'une fois ce séjour terminé, ils désaffectent généralement le monde scolaire.

En somme, il semble que seule une fraction de la clientèle du centre d'accueil La Cité des Prairies bénéficie pleinement du système scolaire actuel et puisse possiblement en tirer profit lors de leur réinsertion sociale. Ce petit nombre de jeunes présentent d'ailleurs certaines caractéristiques particulières. Quant aux autres bénéficiaires, fortement majoritaires, il conviendrait peut être de leur offrir des moyens qui leur permettent éventuellement de s'impliquer dans un secteur quelconque du marché du travail. Toutefois, à la lumière de certaines expériences en cours avec des décrocheurs scolaires, il serait souhaitable que les jeunes puissent retourner aux études s'ils en manifestent le désir. Mais il importe avant tout, à la lumière des données de notre rapport, que les jeunes acquièrent le meilleur substitut possible à l'école: le travail. L'obtention d'un travail stable et valorisant après un séjour dans l'établissement préviendrait peut-être la récidive.

Chapitre deuxième

Besoins, orientations et modèles de services éducatifs

Cette seconde tranche du document compte deux parties. D'abord, elle identifie les besoins de la clientèle du centre d'accueil eu égard aux services éducatifs à y offrir. Deuxièmement, elle témoigne du travail effectué par les groupes d'étude chargés d'élaborer des contenus de programmation et de proposer une organisation des services éducatifs.

L'identification des besoins spécifiques de la clientèle suit les paramètres suivants:

1- synthèse des études réalisées au cours des dernières années au centre d'accueil concernant les caractéristiques de la clientèle;

2- identification des besoins en matière de formation;

3- objectifs généraux à poursuivre;

4- suggestion de profils de formation.

Quant à la seconde tranche de ce chapitre, elle constitue une synthèse des rapports des groupes d'étude qui se sont penchés sur chacun des profils de formation retenus par le sous-comité. Cette synthèse prend la forme d'un résumé des rapports présentés à l'annexe 3 de chacun des modèles expérimentaux qu'ils ont privilégiés parmi toutes les hypothèses examinées.

I. LES BESOINS DES JEUNES

1. CARACTERISTIQUES DE LA CLIENTELE: SYNTHESE DES ECRITS

1.1 Age

Dans son rapport, Bélanger (1982)* souligne que la clientèle reçue par le centre d'accueil La Cité des Prairies a beaucoup évolué à ce niveau depuis 1975, soit depuis la visite du comité Batshaw. Il mentionne qu'à l'époque environ 55% des adolescents qui séjournaient au centre d'accueil étaient âgés de moins de 16 ans. Au moment de la rédaction de son document, il indique qu'aucun jeune n'était âgé de moins de 14 ans, 6% étaient âgés de moins de 16 ans et 30% avaient plus de 18 ans. L'âge moyen des bénéficiaires se situait ainsi aux environs de 17 ans.

Pour notre part, nous avons établi que 6% des bénéficiaires actuels de l'établissement sont âgés de moins de 16 ans (dont un adolescent âgé de 13 ans), que 10% sont âgés de 16 ans, et 13% ont plus de 18 ans. La majorité des jeunes (71%) ont entre 16 et 18 ans. La moyenne d'âge se situe encore aux environs de 17 ans. A quelques variations près, le rapport Pelletier (octobre 1982) vient confirmer ces données. On constate ainsi que la population de l'établissement tend, depuis quelques années, à se regrouper davantage autour de cette moyenne d'âge.

Il convient de signaler, d'autre part, que la loi sur les jeunes contrevenants (art. 24, (3)) prévoit qu'un adolescent placé en milieu fermé (milieu sécuritaire) devra être âgé de 14 ans. Un adolescent de moins de 14 ans pourra être placé dans un tel milieu dans les cas où il s'est rendu coupable d'une infraction rendant un adulte passible d'emprisonnement à vie, s'il est récidiviste en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, ou encore s'il s'est évadé d'un autre établissement. La recommandation 24 de la Commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse vient appuyer ces propos.

---

* Les documents consultés pour cette synthèse sont présentés à l'annexe 2.

1.2 Durée du placement (ordonnance)

Ici encore, Bélanger (février 1982) avait noté une évolution par rapport à la situation de 1975. A cette époque, la durée de placement des bénéficiaires n'excédait pas 12 mois; au moment de la rédaction de son rapport, aucun adolescent n'était placé pour moins de 12 mois, 86% l'était pour une durée variant de 12 à 18 mois et 14% pour plus de 18 mois mais pour une durée n'excédant pas 48 mois.

Aujourd'hui, les rapports Pelletier (octobre 1982) et celui-ci montrent que la durée moyenne des ordonnances s'établit à environ 17 mois. Près de 10% des adolescents sont placés au centre d'accueil pour moins de 12 mois, 65% environ le sont pour une durée variant de 12 à 18 mois et près de 25% pour une durée supérieure à 18 mois mais n'excédant pas 30 mois.

Il faut également prendre en considération ici les implications prochaines de la Loi sur les jeunes contrevenants en matière de durée d'ordonnance. Elle stipule que la durée de placement en milieu fermé ne devra pas dépasser deux ans, sauf si l'adolescent est reconnu coupable d'une infraction rendant un adulte passible d'emprisonnement à vie (art. 20 (1) k). Lorsque la décision d'ordonnance sera de plus d'un an, la loi prévoit (art. 28) une révision automatique après 12 mois devant le tribunal et après 6 mois si une demande est faite au tribunal par l'adolescent lui-même, son père ou sa mère en ce sens.

S'il importe de souligner ces articles de la Loi sur les jeunes contrevenants, c'est que les études montrent que la plupart des bénéficiaires de l'établissement y sont placés actuellement en vertu de la Loi sur les jeunes délinquants. On note toutefois que près de 18% de la clientèle actuelle fréquente l'établissement sur une base volontaire. Ces jeunes sont parmi les plus âgés de la population de l'établissement et appartiennent aux groupes "Centre de Jour" et "Réinsertion sociale" tels que définis dans notre étude. Par rapport à cette fréquentation

du centre d'accueil sur une base volontaire, il faut souligner que la Commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse constate l'inefficacité de ce mode d'hébergement et recommande que toute ordonnance de placement en centre d'accueil, en matière de délinquance, précise les limites temporelles de la mesure (recommandation 23). Il faut préciser, cependant, que les adolescents qui fréquentent actuellement le centre d'accueil La Cité des Prairies sur une base volontaire n'y sont pas hébergés et viennent y recevoir principalement des services pédagogiques .

A cet égard, il nous apparaît opportun de mentionner une proposition de la Commission des écoles catholiques de Montréal présentée dans le cadre du mémoire qu'elle a déposé auprès de la Commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse. Cette proposition concerne la mise sur pied de centres de jour scolaires dans le cadre d'une concertation école - centre d'accueil et où certains personnels du centre donneraient à l'école une partie de leur temps. Si, dans son document, la Commission des écoles catholiques de Montréal voit dans ce type de ressources un moyen d'intervenir auprès des adolescents avant leur placement en centre d'accueil, il serait également intéressant d'examiner cette avenue en termes de moyen personnalisé de réinsertion sociale des adolescents qui ont terminé leur séjour au centre d'accueil.

1.3 Durée du séjour

A ce sujet, les études qui examinent la clientèle antérieure du centre d'accueil (Pelletier, octobre 1982; sous-comité) montrent qu'environ 50% des bénéficiaires séjournent au centre d'accueil pour 12 mois ou moins, et que près de 20% des adolescents y séjournent pour 6 mois ou moins. Dans l'ensemble, la moyenne de séjour des bénéficiaires ayant quitté le centre d'accueil durant l'année 1981-1982 s'établit, selon le rapport statistique annuel publié par le ministère des Affaires sociales, à près de 102 jours (3½ mois). Pour notre part, nous avons observé auprès d'un échantillon représentatif un séjour moyen de près de 12 mois au centre d'accueil.

Selon les membres du sous-comité M.A.S. - M.E.Q., cet écart de moyennes s'explique en partie soit par la courte période de temps passé dans l'établissement avant une fugue, soit par les demandes de révision adressées au tribunal, de certains adolescents inclus dans le calcul des statistiques annuelles de l'établissement. Il s'agirait là d'éléments incontrôlables que l'échantillonnage ne permet pas de cerner. C'est pourquoi les membres du comité évaluent que 50% des bénéficiaires séjournent dans l'établissement pour une durée inférieure à 7 mois, dont un bon noyau pour une durée n'excédant pas 3 mois.

Enfin, il faut mentionner que l'établissement reçoit une vingtaine d'adolescents de la rive-sud dans deux unités dites de "première ligne". Théoriquement, ces adolescents sont dans l'établissement pour un maximum de 21 jours; pratiquement toutefois, ils y séjourneraient jusqu'à 3 mois.

1.4 Capacités intellectuelles

Les bénéficiaires du centre d'accueil sont surtout d'intelligence moyenne. Selon les études, entre 50 et 60% des adolescents appartiennent à cette catégorie. D'autre part, on retrouve entre 20 et 25% d'adolescents qui présentent une intelligence lente ou une déficience légère. Le nombre de bénéficiaires d'intelligence supérieure varie toutefois selon les études: autour de 13% chez Pelletier (octobre 1982) alors qu'il se situe à près de 25% dans les études de Woods Gordon (novembre 1982) et du sous-comité. C'est d'ailleurs dans cette dernière catégorie que se retrouvent la plupart des adolescents qui fréquentent l'établissement sur une base volontaire.

Enfin, notons que la plupart des bénéficiaires présentent une intelligence de type non-verbal.

1.5 Dimension délictuelle et psycho-dynamique

Sur le plan de la criminalité, les rapports Pelletier (octobre 1982) et celui du sous-comité observent que les bénéficiaires revendiquent en moyenne entre 10 et 12 délits. Il s'agit là de délits reconnus officiellement et pris en considération par le Tribunal de la Jeunesse lors des placements antérieurs et du placement à La Cité des Prairies. Bien souvent, dans ce dernier cas, il s'est agi du passage d'une délinquance acquisitive à une délinquance interpersonnelle qui a motivé le placement en milieu sécuritaire.

Il est intéressant de noter que, sur ce plan également, un groupe de bénéficiaires se distingue de l'ensemble de la population de l'établissement. Il s'agit des adolescents du groupe "Centre de Jour" qui, comme il a été mentionné précédemment, sont pour la plupart au centre d'accueil sur une base volontaire afin d'y poursuivre des études. Ces jeunes présentent d'abord une carrière criminelle moins abondante que les autres bénéficiaires; en moyenne, ils revendiquent 7 délits. D'autre part, on observe aucune prédominance quant à leur délinquance: elle se partage entre la délinquance économique, la délinquance interpersonnelle et la délinquance malveillante. Enfin, ces jeunes sont les seuls (ou presque) de toute la population à avoir commis des infractions telles du vandalisme et du désordre public. A ces caractéristiques vient aussi s'ajouter celle que ces jeunes ont connu un moins grand nombre de placements.

On peut penser que ce groupe d'adolescents ne fait pas partie des quelques 20% de sujets identifiés par Pelletier (octobre 1982) comme "carencés affectifs", et dont la caractéristique principale est l'institutionnalisation. Plutôt, ces jeunes seraient compris dans le 30% environ de bénéficiaires qui présentent une personnalité en voie de structuration caractérielle, c'est-à-dire des jeunes qui peuvent être abordés par le biais d'une culpabilité encore présente chez eux. Enfin, Pelletier (octobre 1982) identifie un groupe d'environ 35% de bénéficiaires qui

présentent une personnalité délinquante fortement structurée, c'est-à-dire des jeunes nettement identifiés à des valeurs criminelles. Dans leur cas, le rapport Woods Gordon (novembre 1982) établit un besoin significativement prononcé d'atteindre l'objectif "travail et amitié".

1.6 La dimension scolaire

1.6.1 Antécédents scolaires

Les adolescents qui arrivent au centre d'accueil montrent pour la plupart peu d'aspirations sur le plan scolaire. Ils ont déjà quitté l'école ou ne fréquentaient pas celle-ci. Selon les sondages réalisés par les Services pédagogiques de La Cité des Prairies, entre 80 et 90% des bénéficiaires des années 1980-1981 et 1981-1982 n'étaient pas étudiants au moment de leur placement. Pour notre part, nous avons obtenu des résultats supérieurs à ceux-ci: 95% des bénéficiaires actuels du centre d'accueil ne fréquentaient pas l'école avant leur placement, et 98% des bénéficiaires de l'année dernière suivaient également cette voie. Quoiqu'il en soit, on constate que ces pourcentages sont élevés.

Selon Bélanger (février 1982), 14% de la clientèle était alors du niveau primaire, 50% de niveaux secondaire I et II, 28% avait atteint le niveau secondaire III et seulement 8% un secondaire IV. Pelletier (octobre 1982) rapporte de son côté que 18% de la clientèle actuelle est de niveau primaire, 41% est de niveau secondaire I et II, 17% de secondaire III et 5% seulement en secondaire IV et V.

Compte tenu de l'âge des bénéficiaires, les études qui abordent ce sujet considèrent que la vaste majorité d'entre eux présentent un retard scolaire d'au moins deux ans, et près de 50% un retard scolaire de trois ans et plus au moment de leur placement au centre d'accueil La Cité des Prairies.

1.6.2 Vécu scolaire dans l'établissement

Aux statistiques précédentes qui pourraient laisser croire que les bénéficiaires du centre d'accueil sont des adolescents peu intéressés à poursuivre des études, certaines autres données peuvent être opposées. Elles témoignent dans une certaine mesure de l'intérêt de ces adolescents quant à leur scolarisation.

Ainsi, les sondages des Services pédagogiques de La Cité des Prairies rapportent que le pourcentage des bénéficiaires qui souhaitent être scolarisés durant leur séjour s'est accru de 10% au cours des deux dernières années, passant de 56% à 66%. Ces sondages rapportent également que plus de 70% des bénéficiaires, après un certain temps au centre d'accueil, désirent recevoir un plus grand nombre de cours.

D'autre part, nous avons constaté qu'après un séjour moyen de 12 mois dans l'établissement, près de 20% seulement des bénéficiaires de l'année dernière n'enregistrent aucun gain en mathématiques lors de leur séjour, alors que 40% environ ont acquis une année, 20% ont gagné deux années et plus de 10% trois années. L'analyse de l'évolution scolaire des bénéficiaires actuels témoigne d'ailleurs de résultats aussi impressionnants.

Malgré tout, certaines questions demeurent. Par exemple, Bélanger (février 1982) rapporte qu'une forte majorité des bénéficiaires qu'il a rencontrés dans le cadre de son mandat lui ont mentionné qu'ils n'entendaient pas poursuivre des études à leur sortie de l'établissement. Les sondages des Services pédagogiques viennent d'ailleurs confirmer ce fait: le pourcentage d'adolescents qui désirent poursuivre des cours passe de 50% en 1980-1981 à 40% en 1981-1982. Autre exemple: le rapport Woods Gordon (novembre 1982) rapporte que plus de 70% des bénéficiaires actuels de l'établissement jugent utiles, très utiles et extrêmement utiles les activités académiques dispensées au centre d'accueil en regard de la poursuite de leurs objectifs de vie. Cette donnée

se rapproche de celles obtenues par sondage par les Services pédagogiques de La Cité des Prairies: entre 80% et 90% des bénéficiaires se disent très satisfaits et moyennement satisfaits des cours qu'ils reçoivent dans l'établissement. Toutefois le rapport Woods Gordon (novembre 1982) rapporte que, malgré cette satisfaction, les bénéficiaires n'entrevoient qu'une faible relation instrumentale entre les activités académiques (français, mathématiques et anglais) et les objectifs de vie qu'ils cherchent à développer durant leur séjour dans l'établissement. Par ordre d'importance, ces objectifs sont: le travail et l'amitié, l'accomplissement dans les loisirs, la satisfaction des besoins matériels et financiers, la réussite sociale et familiale, l'indépendance, et l'acquisition d'un statut et de pouvoir.

1.6.3 Scolarité à la sortie de l'établissement

Quoiqu'il en soit du vécu scolaire des bénéficiaires lors de leur séjour, on constate qu'entre 50% et 65% des adolescents qui sortent de l'établissement présentent un retard scolaire de deux ans et plus et qu'un faible nombre de ces jeunes retournent aux études.

Bélanger (février 1982) rapporte en effet qu'entre 3% et 10% des adolescents poursuivent des études après un séjour en centres d'accueil. Ces pourcentages englobent celui obtenu par les Services pédagogiques de La Cité des Prairies, soit 3% (voir Bélanger, février 1982). De notre côté, nous avons évalué à 7% le nombre de bénéficiaires de l'année 1981-82 du centre d'accueil qui sont retournés aux études. Si l'on ajoute à ceux-ci les bénéficiaires qui fréquentent l'établissement sur une base volontaire afin principalement d'y poursuivre des études entreprises, le pourcentage s'élève alors à près de 10%.

1.7 La réinsertion sociale

Le dernier point à retenir dans cette synthèse des études concerne le vécu des adolescents lorsque sortis du centre d'accueil. Déjà il a été mentionné qu'entre 3% et 10% des ex-bénéficiaires étaient retournés à l'école soit en milieu scolaire régulier, soit au centre d'accueil La Cité des Prairies. Qu'advient-il des autres adolescents après leur séjour dans l'établissement?

Bélanger (février 1982) mentionne que de 20% à 25% des bénéficiaires de centres d'accueil aboutissent bon an mal an dans un pénitencier. Pour notre part, nous avons constaté que 35% des bénéficiaires de l'année dernière du centre La Cité des Prairies se trouvaient en institutions carcérales au moment de notre enquête, et que 17% étaient de retour en centres d'accueil. En somme, 52% des adolescents ayant séjourné dans l'établissement ont dû à nouveau faire face à la justice.

D'autre part, nous avons également observé que très peu d'ex-bénéficiaires occupaient un emploi (environ 10%), ce qui laissaient 38% de ces jeunes inactifs. Pourtant, le rapport Woods Gordon (novembre 1982) établit dans son analyse des aptitudes que plus de 80% des bénéficiaires actuels désirent accéder à des emplois de type traditionnel, c'est-à-dire occuper des emplois réguliers durant une bonne partie de leur vie. Par rapport aux attitudes face au travail, ce rapport établit également que seulement 20% des bénéficiaires font preuve de tendances comportementales susceptibles de témoigner de difficultés éventuelles au travail.

1.8 Résumé

Pour faire suite à la présentation des caractéristiques, nous croyons important de présenter cette synthèse:

- la moyenne d'âge de la clientèle est de 17 ans;
- un nombre restreint de bénéficiaires s'écartent de cette moyenne d'âge de plus ou moins deux ans;
- la majorité des adolescents sont placés au centre d'accueil pour une durée variant de 12 à 18 mois;
- la plupart des adolescents séjourneront dans l'établissement pour une durée maximum de 12 mois;
- l'intelligence est distribuée de façon normale dans la clientèle;
- les bénéficiaires présentent des traits prononcés d'engagement dans la criminalité;
- les bénéficiaires ont pour la plupart connu de nombreux placements en réadaptation;
- les bénéficiaires accusent un retard scolaire d'au moins deux ans à leur entrée dans l'établissement;
- l'intérêt des bénéficiaires à poursuivre des études est manifeste;
- cette motivation à poursuivre des études est limitée chez la plupart des bénéficiaires à la durée de leur séjour;
- seulement 10% des bénéficiaires retournent aux études après un séjour au centre d'accueil;
- la majorité des bénéficiaires se retrouvent aux prises avec la justice après leur sortie du centre;
- certains adolescents présentent des caractéristiques particulières relatives à leur âge, leur durée de séjour, leur niveau d'intelligence, leur engagement dans la criminalité et leur cheminement post-institutionnel.

2. LES BESOINS DES JEUNES

En se basant sur les études réalisées et la synthèse des caractéristiques, nous retenons les besoins suivants. Les jeunes du centre d'accueil désirent:

- poursuivre l'objectif travail et amitié (amitié pouvant se traduire par insertion sociale);
- être reconnu comme étudiant ou travailleur à la sortie du centre;
- faire l'apprentissage du contrôle de soi et d'habitude de vie;
- combler leur retard au plan scolaire.

3. LES OBJECTIFS GENERAUX A POURSUIVRE

Un projet éducatif doit définir en terme d'objectif à poursuivre les finalités et les valeurs retenues pour l'éducation au Québec.

Les objectifs retenus à l'intérieur de cette démarche tiennent compte des caractéristiques et des besoins des jeunes de La Cité des Prairies:

- développer la compétence personnelle;
- acquérir les aptitudes nécessaires pour établir des relations sociales;
- avoir une bonne connaissance du monde du travail;
- acquérir des qualifications qui pourront ultérieurement être consolidées autant au plan de la formation générale que professionnelle.

En fait, il s'agit de rendre les jeunes responsables d'eux-mêmes, aussi autonomes que possible face au marché du travail et la vie en société.

4. LES PROFILS ET OBJECTIFS DE FORMATION

Pour atteindre les objectifs généraux retenus, le comité suggère les trois profils de formation suivants (curriculum). Pour chacun des profils suggérés, la démarche suivante à été retenue:

- description du profil;
- caractéristiques de la clientèle;
- objectifs de formation.

4.1 Formation générale

- Description du profil

Nous entendons par ce terme un profil axé sur l'obtention du diplôme d'études secondaires et permettant aux adolescents de poursuivre des études collégiales et universitaires le cas échéant. Dans cette optique, les "activités" académiques occuperaient la majeure partie du temps passé par les bénéficiaires au centre d'accueil. Sur une base individuelle d'enseignement, cette orientation viserait à réduire au maximum le retard scolaire accumulé, à développer les capacités, les aptitudes et les intérêts à apprendre, et à réinscrire les jeunes dans les voies scolaires régulières à leur sortie de l'établissement. Ce passage du centre d'accueil au système scolaire régulier devrait se faire par l'intermédiaire de services personnalisés offerts aux adolescents.

- Caractéristiques de la clientèle

Parmi les bénéficiaires susceptibles de s'insérer dans cette orientation d'apprentissage, notons ceux qui présentent les caractéristiques suivantes:

- les jeunes de deux ans moins âgés que la moyenne;
- ceux qui doivent séjourner au centre pour 12 mois ou plus;

- les jeunes d'intelligence moyenne ou supérieure à la moyenne, de type verbal particulièrement;
- les jeunes qui accusent un retard scolaire inférieur à la moyenne (2½ ans);
- les adolescents qui montrent une 'feuille de route" délinquante teintée de polyvalence;
- les adolescents qui ont connu peu de placements en institutions;
- les adolescents qui possèdent un milieu naturel apte à les recevoir; et,
- les adolescents jugés en voie de structuration caractérielle sur le plan de la personnalité.

Signalons que l'une ou l'autre de ces caractéristiques, prise séparément, ne peut constituer un motif suffisant d'adhésion au profil de formation générale. Seul un examen sérieux de l'ensemble des acquis d'un adolescent permettra cette orientation

- Objectifs de formation

Les objectifs de la formation générale tel que le propose le régime pédagogique du secondaire, adapté aux besoins de la clientèle.

4.2 Formation professionnelle

- Description du profil

Cette orientation devrait permettre à la fois le développement d'habiletés, d'aptitudes et d'intérêts manuels, et à la fois favoriser l'acquisition de connaissances de base nécessaires et spécifiques à la pratique d'un métier. De sorte que, éventuellement, tous les bénéficiaires ayant poursuivi ce cheminement devraient être en

mesure soit de poursuivre une formation professionnelle dans le système scolaire régulier, soit de passer à une formation professionnelle spécialisée, soit encore d'accéder à une formation générale. A la limite, les bénéficiaires orientés vers la formation professionnelle devraient être en mesure éventuellement d'obtenir soit un diplôme d'études secondaires et un diplôme d'études professionnelles, soit une attestation des unités réussies du diplôme d'études secondaires et des unités réussies en formation professionnelle, de même qu'une description de leur expérience professionnelle acquise.

Compte tenu des caractéristiques de la clientèle du centre d'accueil, il serait souhaitable cependant que la plupart des "activités" d'apprentissage de cette orientation soient consacrées au développement des habitudes, des attitudes et des habiletés manuelles. Une telle politique permettrait tout au moins aux bénéficiaires de cette orientation de faire valoir auprès d'un éventuel employeur l'acquisition de certaines connaissances relatives à une expérience de travail professionnel. La proportion formation à l'emploi - cours académiques devrait se situer aux environs de 70 - 30 en termes de temps consacré à l'ensemble de ces "activités". Seule l'obligation de fréquenter des cours de formation de base durant le séjour au centre d'accueil - conjointement à un enseignement individuel stimulant - permettront aux bénéficiaires ainsi orientés d'être suffisamment motivés et outillés pour poursuivre des études dans la voie entreprise.

Encore ici, il faut déplorer l'absence de ressources aptes à recevoir cette clientèle à leur sortie de l'établissement et souhaiter la mise sur pied de projets menés conjointement par les autorités scolaires et du centre d'accueil.

- Caractéristiques de la clientèle

Les bénéficiaires susceptibles d'intégrer cette orientation d'apprentissage pourraient présenter un amalgame des caractéristiques suivantes:

- âge moyen (17 ans) ou autour de la moyenne;
- durée de placement d'au moins 12 mois;
- intelligence moyenne et supérieure à la moyenne, de type non-verbal;
- retard scolaire moyen (2½ ans) ou près de la moyenne;
- délinquance moyenne axée principalement sur l'acquisition de biens;
- vécu institutionnel remontant à quelques années seulement;
- possibilité de vivre dans un milieu naturel, d'avoir des conditions d'auto-suffisance ou de bénéficier d'un support financier et matériel;
- avoir une personnalité "en voie de structuration caractérielle" ou une personnalité délinquante.

• Objectifs de formation

- Poursuite des objectifs de formation générale pour régulariser sa situation;
- entreprendre une formation professionnelle en complétant un ou deux programmes de formation.

Ce ne sont là que certaines caractéristiques, parmi d'autres, qu'il nous apparaît important de faire ressortir. Elles ne peuvent être la garantie d'une sélection sans faille; toutefois, elles peuvent permettre, dans le cadre d'une démarche d'évaluation sérieuse, un choix judicieux.

4.3 Formation à l'emploi

• Description du profil

Cette orientation devrait permettre, essentiellement, de faire acquérir aux adolescents des apprentissages concrets, des habiletés et des aptitudes reliés au monde du travail à partir d'une expérience concrète du travail. Par une simulation du monde du travail, elle viserait à développer chez les adolescents les valeurs et les exigences rattachées au monde du travail.

Obtenir du travail à la sortie du centre d'accueil constitue, pour la majorité des bénéficiaires, dans l'état actuel des connaissances, la meilleure garantie qu'ils seront en mesure de s'ajuster à la société tout en étant autonome et indépendant. C'est pourquoi il s'impose de leur proposer des ateliers qui leur permettent, non seulement l'acquisition d'attitudes reliées au monde du travail, mais aussi de répondre à ce besoin pressant d'être un membre actif de la société.

Permettre à des adolescents d'accéder au statut de travailleur dans un avenir rapproché afin qu'ils puissent s'adapter à un milieu de vie ne signifie pas seulement que l'on doive axer toute la formation d'apprentissage sur des expériences concrètes. Il faut également prévoir, d'une part, les difficultés que peuvent rencontrer ces adolescents sur les plans de la lecture, du calcul et de la communication et, d'autre part, s'assurer que toutes les avenues possibles de poursuivre éventuellement une formation soient respectées. C'est pourquoi il conviendrait d'assurer auprès des adolescents orientés vers cette forme d'apprentissage un minimum de formation de base en français et en mathématiques. Les adolescents de l'orientation "formation à l'emploi" devraient détenir à leur sortie de l'établissement une reconnaissance officielle de leurs acquis manuels et scolaires. A défaut d'obtenir un emploi immédiatement, ils devraient être en mesure soit de s'inscrire aux divers cours de formation offerts aux adultes, soit d'intégrer un cours de formation professionnelle.

- Caractéristiques de la clientèle

Ce type d'orientation devrait convenir particulièrement aux adolescents qui présentent les caractéristiques suivantes:

- âge moyen (17 ans) ou supérieur à la moyenne;
- durée moyenne de placement de 12 mois;
- déficience légère, intelligence lente ou moyenne, de type non-verbal;
- retard scolaire supérieur à la moyenne (2½ ans);
- carrière criminelle importante, polymorphe et orientée vers la délinquance interpersonnelle en particulier;
- institutionnalisation;
- milieu de vie incertain à la sortie de l'établissement;
- personnalité délinquante ou "en voie de structuration caractérielle".

- Objectifs de formation

La formation devrait poursuivre l'objectif suivant:

- développer les compétences requises pour accéder au marché du travail dès la sortie du centre d'accueil.

Pour atteindre cet objectif, l'adolescent devra acquérir les habiletés essentielles dans les domaines suivants:

- vie au travail et en société;
- matières-outils comme communication écrite, langue seconde, mathématiques, initiation technologique.

Cette formation de base devrait être personnalisée*.

---

* Le centre d'accueil La Cité des Prairies Inc., eu égard aux besoins de la clientèle, souhaite que cette formation se fasse sur une base facultative.

5. CONCLUSION

L'ensemble volumineux de données accumulées depuis quelques années sur la clientèle du centre d'accueil La Cité des Prairies indique à quel point il est difficile d'en arriver à une opinion ferme sur le type de formation susceptible de rendre les meilleurs services aux bénéficiaires. Chacun des documents réalisés par l'une ou l'autre partie recèle des informations intéressantes, mais présentant une vision très partielle de la réalité.

A coup sûr, il ressort qu'on ne peut taxer d'irrécupérables sur le plan scolaire les adolescents appelés à séjourner au centre d'accueil. Les possibilités d'acquisitions scolaires sont réelles, de même que les efforts pour diminuer ou ne pas accentuer les retards accumulés. Cependant, on ne peut s'empêcher de poser la réflexion suivante: dans la mesure où la majorité des adolescents se retrouvent aux prises avec le système judiciaire suite à leur séjour, dans la mesure où très peu de bénéficiaires retournent à l'école après avoir séjourné au centre d'accueil, n'y a-t-il pas lieu de chercher à mieux caractériser les bénéficiaires et de les orienter dans des voies qui, peut-être, leur permettront de s'insérer adéquatement dans la société. C'est ce que nous avons cherché à faire.

II. LES MODELES EXPERIMENTAUX SUGGERES

Les pages qui suivent se veulent une synthèse des contenus de la programmation et de l'organisation des services éducatifs pour six groupes de jeunes, tels que souhaités par les membres des groupes d'étude mis en place. Il convient de consulter les rapports de ces groupes d'étude pour obtenir une vision plus éclairée de l'esprit dans lequel ils ont oeuvré au cours de leur mandat (annexe 3).

Il faut souligner que les membres des groupes d'étude, tout en respectant les limites du mandat qui leur avait été donné, ont su faire preuve d'innovation sans toutefois tomber dans l'irréalisation. Ils ont eu, comme premier souci, de répondre aux besoins des jeunes du centre d'accueil et de respecter les caractéristiques de ces adolescents dans les approches suggérées.

La synthèse des rapports que nous présentons se fera en deux temps. D'abord, nous aborderons les caractéristiques communes qui ressortent des trois rapports. Ensuite, nous résumerons le ou les modèles privilégiés par chacun des groupes d'étude.

1. LES CARACTERISTIQUES COMMUNES

Diverses constantes ressortent à travers les documents de chacun des groupes d'étude formés. Sans élaborer, il convient de signaler celles-ci.

Au niveau des principes de base, on reconnaît d'abord que chacune des orientations est partie "intégrante" du processus de rééducation et que la formation qui y est liée constitue l'activité transformante majeure de ce processus. Dans cette optique, on juge nécessaire de faire acquérir aux jeunes, le plus rapidement possible, toutes les connaissances qui lui permettront de réintégrer la société soit comme étudiant, soit comme travailleur.

Deuxièmement, les membres des groupes d'étude de formation générale et professionnelle reconnaissent qu'il s'agit d'enclencher un processus menant à la certification des jeunes. Dans le groupe de formation à l'emploi, on reconnaît également ce principe, mais considérant les caractéristiques de la clientèle à être reçue dans ces groupes, cet enclenchement est mis en veilleuse sans être négligé pour autant.

Troisièmement, tous sont d'accord pour promouvoir le respect des capacités et du rythme d'apprentissage de chacun des jeunes. Ceci suppose non seulement une personnalisation de l'enseignement, mais aussi le développement d'approche stimulante et motivante pour les jeunes afin de les inciter à poursuivre des études s'ils en ressentent le besoin.

Sur le plan clinique, il est reconnu de part et d'autre que l'enseignant fasse partie intégrante de l'équipe traitante. Toutes les hypothèses examinées ont été en ce sens en favorisant la stabilité des intervenants pédagogiques et de réadaptation auprès des jeunes, et en octroyant aux enseignants des temps de partage du vécu des jeunes avec l'équipe traitante. Bien que ce critère du minimum d'intervenants fasse l'objet d'un litige dans un des groupes d'étude, il n'est pas moins reconnu.

Sur un plan plus pratique, divers accords sont également ressortis. Ainsi, l'annualisation des services, bien qu'elle pose problème quant au temps de relâche (vacances), au calendrier scolaire et aux ressources humaines, est souhaitée de tous. On voit la nécessité d'offrir des services sur une base annuelle pour satisfaire aux besoins de la clientèle.

D'autre part, on souhaite la mise en place d'un mécanisme permettant de faire reconnaître par le M.E.Q. les acquisitions dans des activités telles les connaissances générales, les arts, les sports... Dans le but de permettre aux jeunes d'acquérir durant leur séjour au centre d'accueil le plus de crédits possibles, on souhaite également pouvoir offrir en soirée des activités reconnues par le M.E.Q., et ouvertes à tous les jeunes du centre d'accueil. Ces activités viendraient compléter celles de la journée et même être différentes.

Enfin, tous les modèles développés l'ont été pour deux groupes expérimentaux, et ce pour chacune des trois orientations: formation générale, formation professionnelle et formation à l'emploi.

2. LES HYPOTHESES PRIVILEGIEES

2.1 Orientation: formation générale

Dans le cadre de cette orientation, les membres du groupe d'étude ont examiné au total huit hypothèses visant à faire de la formation générale l'élément dominant du processus de réadaptation des jeunes. Dans cette optique, ils ont voulu permettre aux jeunes de ces deux groupes de régulariser leur situation sur le plan scolaire et, si possible, de les certifier. Tout au moins, ils ont chercher à donner aux jeunes, à leur sortie de l'établissement, un statut réel d'étudiants.

Le document en annexe 3 présente les huit modèles développés, ainsi que l'évaluation qu'en ont fait les membres de ce groupe d'étude.

Après examen, les membres du groupe d'étude n'ont toutefois pu en venir à privilégier un des modèles; plutôt, ils retiennent chacun un modèle. Ce modèle s'adresse à deux groupes de 12 jeunes.

2.1.1 Modèles retenus

Le point d'achoppement des membres du groupe d'étude réside dans le nombre d'enseignants qui interviendraient auprès des jeunes, ainsi que dans la composition des groupes.

- Modèle retenu par le représentant de la C.E.C.M.

Le premier groupe expérimental se compose de jeunes des niveaux secondaires I, II et III, le second groupe se compose de jeunes des niveaux secondaires III, IV et V. Un adolescent qui, à son entrée au centre d'accueil, serait en voie de compléter son secondaire III est intégré au second groupe. Les activités se donnent de 8 heures 30 à 11 heures 45, et de 13 heures à 15 heures 30.

Cinq blocs matières sont offerts aux jeunes des deux groupes: français, mathématiques, anglais, sciences de la nature et sciences de l'homme. Quatre enseignants dans chaque groupe sont appelés à dispenser ces matières académiques, les sciences de la nature étant considérés comme un complément à la tâche du professeur de mathématiques.

- Modèle retenu par le représentant de La Cité des Prairies

Dans ce modèle, et ceci dans le but de minimiser le nombre d'intervenants auprès des jeunes, chacun des groupes se compose d'adolescents de niveaux secondaire I à V. Les activités académiques se donnent aux mêmes heures que dans le modèle privilégié par le représentant de la C.E.C.M.

De même, on y retrouve cinq blocs matières, mais dans ce cas assumés par trois enseignants. Ainsi, le français et les sciences humaines relèvent d'un enseignant, l'enseignement des mathématiques et des sciences de la nature d'un autre enseignant, et enfin un professeur d'anglais.

2.1.2 Ressources humaines

Comme nous l'avons vu, le modèle retenu par le représentant de la C.E.C.M. suppose quatre intervenants dans chacun des groupes. Sur une base hebdomadaire, le professeur de français est appelé à donner 5 heures d'enseignement dans un groupe, le professeur de mathématiques et de sciences de la nature 9 heures d'enseignement, et les deux autres professeurs (anglais et sciences humaines) 3 heures chacun. Dans cette hypothèse, le professeur de mathématiques-sciences de la nature agit comme répondant dans le comité clinique, ce qui ajoute 5 heures à sa tâche d'enseignement.

De son côté, le modèle proposé par le représentant de La Cité des Prairies nécessite trois enseignants, dont deux partagent l'enseignement de deux blocs matières. Le professeur de français-sciences humaines est appelé à côtoyer les jeunes 10 heures par semaine, le professeur de mathématiques-sciences de la nature sept heures, et le professeur d'anglais trois heures. Aux 10 heures du professeur de français-sciences humaines s'ajoutent cinq heures de partage du vécu.

2.1.3 Ressources matérielles

L'un des principes guidant les membres du groupe d'étude veut que, selon le cheminement des jeunes, ceux-ci puissent se déplacer vers des locaux extérieurs à l'unité de vie. Il faudrait donc prévoir un local intégré à l'unité de vie pour le déroulement des activités académiques, et quelques autres locaux à l'extérieur de l'unité de vie.

Outre le respect du cheminement, le déplacement vers des locaux extérieurs éviterait un effet de saturation chez les jeunes et rentabiliserait les efforts du corps professoral des Services pédagogiques.

D'autre part, on insiste beaucoup sur le développement de nouvelles approches pédagogiques dans ces groupes expérimentaux: regroupement des jeunes, audio-visuel, etc. Ceci dans le but de se démarquer du système de fiches et d'innover par rapport aux autres groupes. Il faudrait donc prévoir le matériel requis.

2.2 Orientation: formation professionnelle

Les membres de ce groupe d'étude ont examiné la création de quatre secteurs d'activité professionnelle: électrotechnique, hydrothermie, alimentation-restauration et informatique. Ils favorisent la réalisation d'une formation professionnelle par groupe. Dès lors, leur choix s'arrête ainsi:

1°- secteur électro-technique: électricien réparateur
réparateur électronicien

2°- secteur alimentation-restauration

3°- secteur hydrothermie: soudure générale
soudure arc et gaz

4°- secteur informatique

Ainsi, selon ces suggestions, un groupe devrait recevoir l'électro-technique et le second groupe l'alimentation-restauration comme formation professionnelle. On retrouvera en page 8 du document de ce groupe d'étude (annexe 3) les critères de sélection des secteurs d'activité professionnelle qu'ils ont privilégiés. Le modèle proposé concerne deux groupes de 12 jeunes et serait à revoir si trois groupes de huit jeunes étaient mis sur pied.

Dans le choix des contenus de la programmation, les membres de ce groupe d'étude tiennent compte particulièrement, entre autres caractéristiques des jeunes, de leur retard scolaire. C'est pourquoi ils orientent leur projet par rapport à l'ancien régime.

2.2.1 Modèle proposé

Il vise d'abord à régulariser la situation scolaire des jeunes, à enclencher le processus de certification ou encore à leur procurer cette certification.

La formation professionnelle représente, dans chaque groupe, 18 heures par semaine à raison de six blocs de trois heures consécutives. Par expérience, on considère que 80% du temps normal prévu à la formation professionnelle s'avère suffisant pour répondre aux standards du M.E.Q. L'information scolaire et professionnelle se fait durant ces 18 heures.

Au total, 10 heures sont prévues à la formation générale des jeunes de chaque groupe en français et en mathématiques: huit heures obligatoires d'enseignement "groupe-unité" (4 blocs de 2 heures) et deux heures facultatives. Les huit heures obligatoires sont vues comme une "banque d'heures" utilisable en fonction des besoins particuliers des jeunes dans l'une et l'autre matière. Les deux heures facultatives se veulent du temps mis à la disposition des jeunes sur une base individuelle pour compléter du travail dans l'une ou l'autre matière.

L'enseignement de l'anglais est, contrairement au français et aux mathématiques, intégré à l'atelier à raison de 3 heures par semaine.

En soirée, on prévoit une banque commune aux deux groupes de 9 heures pour permettre l'enrichissement et la récupération, soit au niveau des matières outils, soit au niveau des matières complémentaires, soit encore au niveau de la formation professionnelle. On souhaite, dans le cas des matières complémentaires (éducation physique, économie familiale, arts, etc.), une accréditation des acquis.

2.2.2 Ressources humaines

Selon le modèle privilégié, chaque groupe devrait bénéficier de deux enseignants spécialistes. L'un aurait la pleine responsabilité du groupe et du cheminement des jeunes, l'autre viendrait animer l'activité lors du 6e bloc de 3 heures et apporter un support au spécialiste responsable de la formation professionnelle. Ce dernier pourrait également assurer l'intérim du premier en période de vacances. La tâche de l'enseignant spécialiste se répartit ainsi: 16 heures d'enseignement et 4 heures de vécu de réadaptation. L'enseignant demeure disponible pour répondre aux besoins que lui fixe la direction d'école afin de compléter sa tâche.

Le français et les mathématiques sont offerts en "team teaching" dans les deux groupes, c'est-à-dire en coopération par une paire d'enseignants à raison de 8 heures dans chaque groupe et d'une heure chacun de disponibilité. Pour un groupe, le professeur de français est répondant au comité clinique alors que pour l'autre groupe, il s'agit du professeur de mathématiques. Ce qui suppose un horaire identique pour ces deux personnes et que les deux groupes peuvent être en même temps en formation professionnelle.

Enfin, à raison de 3 heures par semaine, un professeur d'anglais vient assurer l'apprentissage de cette langue à même les heures de formation professionnelle. De plus, ce professeur est incité à participer à la récupération et à l'enrichissement des jeunes en soirée.

2.2.3 Ressources matérielles

En fonction du premier atelier choisi, l'équipement nécessaire est déjà en place. Il faudrait cependant prévoir dans ce local une aire connexe pour l'apprentissage individuel ou en sous-groupe de l'anglais. Quant à l'atelier d'alimentation-restauration, une expertise s'avère nécessaire.

Pour l'enseignement en "team teaching" du français et des mathématiques, des locaux adjacents à l'unité sont souhaités par les membres du groupe d'étude.

Enfin, il faut prévoir un local spécialisé pour les activités d'enrichissement et de récupération.

2.3 Orientation: formation à l'emploi

Les membres de ce groupe d'étude ont examiné quatre hypothèses d'activités-travail. Le document en annexe 3 présente celles-ci.

Toutefois, ils n'en ont retenu qu'une seule, soit la création d'un seul secteur d'activité dans chacun des groupes expérimentaux.

2.3.1 Rapport du mandat

Les membres du groupe d'étude sur la formation au travail devaient proposer un ou des contenus de programmation, ainsi que l'organisation des services éducatifs, en accord avec l'objectif suivant: développer chez l'adolescent les compétences requises pour accéder au marché du travail dès sa sortie du centre d'accueil. A cette fin, le ou les modèles proposés devait(ent) permettre aux jeunes d'acquérir les habiletés essentielles dans les domaines suivants:

- vie au travail et en société;
- matière-outil comme:
  - . communication écrite
  - . langue seconde
  - . mathématiques
  - . initiation à la technologie
  - . etc.

Cette formation de base (compétences pour accéder au marché du travail et acquisition des habiletés essentielles) devait être personnalisée de façon à répondre aux besoins particuliers des jeunes.

2.3.2 Originalité du modèle proposé

S'appuyant sur ce mandat, les membres de ce groupe d'étude ont choisi de reproduire "in vitro" les conditions de vie d'un travailleur non spécialisé dans la société active. Ils ont cherché à "opérationnaliser" dans le cadre même du centre d'accueil ce que les 24 jeunes intégrés aux deux groupes de formation à l'emploi auront à vivre à leur sortie du centre d'accueil. A la différence près cependant que l'expérience en demeure une d'apprentissage et de réadaptation.

Ainsi, le vécu des jeunes gravitera principalement autour des ateliers de travail (secteur bois et secteur métal), à raison de 30 heures par semaine. Dans chacun des deux ateliers, les jeunes auront à expérimenter diverses fonctions-types de travail leur permettant de développer des habiletés et des habitudes de travail. Ainsi, un jeune de l'atelier bois pourra, dans le cadre d'une production de meubles de jardin, être appelé successivement à couper les planches à la longueur requise, à passer les planches au planeur, à sabler les planches, à assembler celles-ci, etc. Il en va de même pour un jeune intégré à l'atelier de métal.

Précisons que le choix des secteurs bois et métal repose sur une série de critères pertinents, tels: l'accessibilité au marché du travail, la possibilité de poursuivre des études professionnelles dans ces secteurs, le seuil d'exigences peu élevé en termes de prérequis de formation générale... et la concrétisation rapide des ateliers dans le centre d'accueil. D'autre part, signalons que chacun des secteurs laissera place à divers types de productions en fonction des saisons, du marché, etc. Par exemple, dans le secteur bois, on retrouvera la construction, le meuble, le rembourrage; dans le secteur métal, la soudure, le moulage et la tôlerie pourront être envisagés.

Outre cette formation de base au travail, les jeunes auraient aussi la possibilité de s'inscrire, sur une base facultative, tout comme dans la société active, à une banque de périodes matières-outils. Ainsi, dès le début de la journée de travail, les jeunes qui le désirent pourront suivre des cours de français et/ou de mathématiques dans leur unité, à raison d'une heure et demi par jour. De plus, afin de mieux cerner les besoins des jeunes dans ces matières, les enseignants de ces deux matières seront invités à participer à l'atelier à raison d'une heure par jour. C'est aussi sous cette dernière modalité que l'apprentissage de l'anglais devra se faire, soit par l'intermédiaire d'un enseignant en la matière qui viendra dans l'atelier répondre aux besoins particuliers des jeunes.

Si l'atelier de travail constitue le coeur des activités des jeunes, et si les activités de matières-outils viennent se greffer aux apprentissages liés au monde du travail sur une base facultative, on souhaite également que des activités complémentaires soient offertes aux jeunes en fin de journée et en début de soirée. Ces activités sont de deux types: connaissances générales et activités sociales, culturelles et sportives. Les premières seraient offertes uniquement aux jeunes des deux groupes de formation à l'emploi, alors que les jeunes des autres unités pourraient être invités aux secondes activités. Dans les deux cas, il s'agirait de procéder à des offres de services auxquels les jeunes seraient invités à s'inscrire, ceci dans l'esprit des loisirs offerts dans la société active. Dans la mesure du possible, ces activités complémentaires pourraient donner lieu à une reconnaissance des acquis enregistrés.

Enfin, dans le but d'ouvrir l'orientation "formation à l'emploi" vers d'autres avenues, les jeunes de l'atelier de bois et de métal qui désirent s'orienter vers une certification pourraient recevoir en soirée des notions plus avancées sur l'hydrothermie, le meuble, la construction. De même, ils pourraient parfaire leurs connaissance de la langue seconde.

2.3.3 Ressources humaines

Selon le modèle, chaque atelier devrait bénéficier d'un enseignant-spécialiste à raison de six heures par jour. Il travaillerait de pair avec un éducateur. De même, chacun des ateliers de travail bénécierait d'un enseignant généraliste (français et mathématiques) et d'un enseignant en langue seconde. L'enseignant généraliste recevrait durant une heure et demi le matin, à même le temps consacré à la formation à l'emploi, les jeunes qui désirent approfondir leurs connaissances dans l'une ou l'autre matière. Ensuite, cet enseignant se déplacerait pour une durée d'une heure dans l'atelier afin d'identifier les besoins spécifiques des jeunes. De même, un enseignant de langue seconde répondrait de cette façon (une heure par jour dans l'atelier) aux besoins des jeunes.

De plus, selon les estimés des membres de ce groupe d'étude, il faudrait prévoir en soirée la présence d'un enseignant de langue seconde et d'un enseignant en formation professionnelle. De même, la banque d'activités complémentaires devrait être assurée par une personne.

2.3.4 Ressources matérielles

Il semble, selon les représentants de ce groupe d'étude, que les installations nécessaires au fonctionnement de l'un et l'autre atelier soient en place. Toutefois, il y aurait lieu de procéder à un examen attentif de la situation.

De même, il faudrait prévoir des locaux connexes aux ateliers pour faciliter l'apprentissage des matières-outils sur une base individuelle et en sous-groupes.

3. CONCLUSION

Pour les uns, les innovations relatives aux contenus de la programmation et à l'organisation des services éducatifs dans le cadre de six groupes expérimentaux prennent forme dans la composition des groupes, dans l'approche pédagogique à renouveler. Pour les autres, le caractère expérimental et innovateur se situe dans l'opérationnalisation de la réinsertion sociale à l'intérieur même de l'établissement. Si "tout est à créer...", nous avons ici la manifestation d'une volonté ferme de le faire.

Les modèles proposés, répétons-le, respectent les besoins des jeunes du centre d'accueil, ainsi que l'esprit de chacune des orientations de la formation des adolescents lors de leur séjour dans l'établissement. La formation y est considérée, au même titre que d'autres moyens, un élément du processus de rééducation.

Il n'en reste pas moins un travail considérable à accomplir dans l'éventualité de l'application pour septembre prochain des modèles retenus. Entre autres éléments, il faudra s'assurer de la collaboration pleine et entière des intervenants pédagogiques et de rééducation. Ceux-ci auront un rôle à jouer dans la mise en place des approches pédagogiques afin de motiver les jeunes; ils devront également faire preuve d'imagination. D'autre part, il faudra également s'assurer d'une coordination constante et éclairée de ces groupes expérimentaux.

De même, une évaluation de cette expérimentation est souhaitable; et quant au contenu de cette expérimentation, il reste à développer par le sous-comité.

Enfin, les modèles proposés pourront être mis en place à la condition que les ressources humaines et matérielles nécessaires soient consenties.

Chapitre troisième

Les orientations retenues

L'étude des caractéristiques de la clientèle du centre d'accueil La Cité des Prairies nous a permis d'observer, globalement, que les jeunes présentent des besoins particuliers qu'il nous faut combler pour leur assurer une réinsertion acceptable dans la société active. Plus particulièrement, les études de la clientèle montrent que les jeunes, à leur sortie de l'établissement, se trouvent en période de "flottement", à savoir qu'ils ne peuvent ni réintégrer le réseau scolaire régulier à cause de leur retard scolaire, ni accéder au marché du travail faute de préparation adéquate. Dans ce contexte, ils sont en quelque sorte laissés à eux-mêmes; certains retrouvent alors le "droit chemin" alors que d'autres, la majorité, reviennent devant les tribunaux. Mais la plupart n'occupe ni le statut d'étudiant, ne le statut de travailleur à leur sortie de l'établissement.

Dans cet esprit, le sous-comité a voulu:

1° - offrir aux jeunes des programmes de formation leur permettant, durant leur court séjour dans l'établissement, de régulariser le plus possible leur situation sur le plan scolaire, ou tout au moins, les outiller à rencontrer les exigences de la société;

2° - offrir aux jeunes non seulement un encadrement pédagogique qui réponde à leurs besoins sur ce plan, mais aussi un encadrement qui réponde à leurs besoins de réadaptation à la société active;

3° - offrir aux jeunes un enseignement fondé sur des services personnalisés et novateurs, de sorte qu'ils retrouvent le goût et la motivation nécessaires à la poursuite d'études à leur sortie de l'établissement, sans qu'aucune porte ne leur soit fermée.

Les orientations qui suivent sont le fait de chacun des membres du sous-comité. Elles se retrouvent, de façon plus spécifique, dans les recommandations du sous-comité et s'inscrivent dans le cadre de ce document.

Après une étude approfondie des caractéristiques de la clientèle du centre d'accueil La Cité des Prairies, et compte tenu des besoins de cette clientèle en matière de services éducatifs, le sous-comité suggère:

1. Que trois profils de formation se développent au cours de l'année scolaire 1983-84, à titre expérimental et sujets à une évaluation continue en cours d'année.

2. Que chacun de ces profils de formation concerne deux groupes-unités de 12 jeunes, et adopte les modèles suivants:

2.1 Formation générale

Ce modèle s'adresse à deux groupes distincts (groupe-unité) de 12 jeunes chacun, de tous les niveaux scolaires. Les groupes sont dits "ouverts" parce qu'ils permettent à un nouvel arrivant au centre d'accueil d'occuper la place d'un jeune qui a quitté les lieux.

Les deux groupes expérimentaux de cette orientation sont également identiques quant aux divers autres éléments du modèle développé.

Modèle de formation générale

Contenu		Encadrement (par groupe)	Temps		
Groupe A Sec. I à sec. V	Groupe B Sec. I à sec. V		Quotidien	Hebdo.	Annuel
Français 116 216	310 412 512 320 422 522	1 professeur	8h30 à 11h45	5 hres	210 jours
Mathématiques 116 216	310 412 512 320 422 522	1 professeur	13h00 à 15h30	9 hres	210 jours
Sciences de la nature	Biologie 412 Chimie 422 Physique 422				
Anglais 114 214 124 224 134 234	310 412 512 320 422 522 330	1 professeur		3 hres	210 jours
Sciences humaines	Géographie 412 Histoire 412 Vie économique 512	1 professeur		3 hres	210 jours

- Contenu

Cinq blocs-matières sont dispensés dans chacun des groupes, à savoir: français, mathématiques, sciences de la nature, sciences humaines et anglais. Etant donné la composition des groupes, soit que des jeunes de tous les niveaux du secondaire sont appelés à les former, des programmes de chacun des degrés du secondaire sont offerts en français, en mathématiques et en anglais. Quant aux programmes des sciences de la nature et des sciences humaines, ils sont ceux des niveaux IV ou V du secondaire selon la matière.

- Encadrement

Au total, quatre professeurs dans chaque groupe sont appelés à dispenser les cinq blocs-matières. C'est donc dire qu'un enseignant d'une matière est appelé à maîtriser, dans certains cas, les programmes des cinq niveaux du secondaire.

L'enseignement du français, de l'anglais et des sciences humaines requiert au total trois professeurs, c'est-à-dire un professeur-spécialiste de chacune de ces matières. Quant à l'enseignement des mathématiques et l'enseignement des sciences de la nature, comme le souligne le schéma qui suit, ils ne requièrent qu'un seul professeur. Ce professeur devra donc maîtriser, outre les programmes de mathématiques des cinq niveaux du secondaire, également les programmes de biologie, de chimie et de physique.

- Assiette temporelle

L'enseignement sera dispensé, soit dans un local de l'unité de vie soit dans un local extérieur à l'unité de vie selon le cheminement des jeunes, à deux moments de la journée (matin et après-midi), à raison de 20 périodes par semaine. Cinq périodes seront consacrées à l'apprentissage du français, six à l'apprentissage des mathématiques, et trois périodes à l'apprentissage de chacune des autres matières: sciences de la nature, anglais et sciences humaines.

A la tâche d'enseignement du professeur de mathématiques-sciences de la nature viendra aussi s'ajouter cinq heures de partage de vécu, sur une base hebdomadaire, avec les intervenants de réadaptation. Ces cinq heures se subdivisent ainsi: deux heures auprès du comité clinique comme répondant de "son" groupe, un heure de préparation conjointe d'activités pédagogiques avec l'éducateur responsable des activités académiques, une heure de suivi d'activités avec le responsable de l'unité de vie, et une heure de participation à des activités de vie de groupe. La présence accrue de cet enseignant auprès des jeunes de "son" groupe en fait une personne plus significative aux yeux de ceux-ci et un intervenant plus averti des besoins des jeunes sur le plan de la réadaptation.

Enfin, dans le but d'assurer des services identiques à tous les jeunes appelés à fréquenter le centre d'accueil, il est prévu que ce modèle s'étende sur une période de 42 semaines, soit de septembre 1983 à septembre 1984.

- Services complémentaires

Des cours, en soirée, seront offerts prioritairement aux jeunes de ces groupes, soit en termes de récupération et d'enrichissement, soit encore en termes de compléments de formation.

De plus, dans le but de régulariser le plus possible la situation scolaire des jeunes de ces groupes, certaines activités dispensées par le centre d'accueil pourront leur être créditées en vertu d'une entente préalable.

2.2 Formation professionnelle

Le modèle développé ci-après concerne deux groupes distincts (groupes-unités) de 12 jeunes chacun, de tous les niveaux du secondaire. Les groupes sont considérés "ouverts", en ce sens qu'ils permettent à tout nouvel arrivant au centre d'accueil d'occuper la place laissée vacante par un jeune ayant quitté l'établissement.

Modèle de formation professionnelle

Contenu		Encadrement (par groupe)	Temps	
Groupe A (12 jeunes) Sec. I à sec. V	Groupe B (12 jeunes) Sec. I à sec. V		Hebdomadaire	Annuel
Formation professionnelle: (électro-technique) Anglais	Formation professionnelle: (alimentation-restauration) Anglais	2 spécialistes	18 heures (6 x 3 heures)	210 jours
		1 professeur	3 heures	
Français		1 professeur	8 heures obligatoires	210 jours
Mathématiques		1 professeur	2 heures facultives	210 jours
Services complémentaires en soirée				

- Contenu

Le schéma précédent montre que la formation des jeunes est surtout axée sur un champ professionnel. Dans le groupe A, il s'agit du champ électro-technique; dans le groupe B, il s'agit du champ alimentation-restauration.

Trois matières viennent s'ajouter à ces champs d'apprentissage professionnel. Il s'agit de l'anglais, du français et des mathématiques. L'anglais est enseigné durant les heures consacrées à la formation professionnelle et cet enseignement de la langue seconde est intégré aux apprentissages de la formation professionnelle.

D'autre part, l'enseignement du français et des mathématiques se fait non pas dans l'atelier, mais plutôt dans un local de l'unité de vie des jeunes. Les programmes de français et de mathématiques de tous les niveaux du secondaire sont susceptibles d'être poursuivis par les jeunes de l'établissement.

- Encadrement

Dans chaque groupe de formation professionnelle, l'encadrement pédagogique est assuré par cinq professeurs. Trois des cinq professeurs enseignent possiblement dans les deux groupes (anglais, français et mathématiques), et deux professeurs exercent leurs fonctions, obligatoirement, dans les deux groupes (français et mathématiques). La formation professionnelle, dans chaque groupe, est assurée par deux spécialistes: l'un à raison de 15 heures par semaine, et l'autre comblant les trois heures restantes ainsi que la période de vacances du premier enseignant.

Dans le schéma précédent, au niveau de l'encadrement, le cercle indique que les professeurs de français et de mathématiques travaillent conjointement (en coopération) auprès de chacun des groupes ou lorsque les groupes sont jumelés pour ces périodes académiques. L'un

deux est également répondant de l'un des groupes auprès de l'équipe traitante, alors que le second est répondant auprès de l'équipe traitante de l'autre groupe. Le travail en coopération favorise l'échange d'information sur les jeunes et donne plus de signification à ce deuxième rôle dévolu à chacun des enseignants de français et de mathématiques.

Etant donné la fréquence d'intervention d'un des deux enseignants-spécialistes de la formation professionnelle auprès des jeunes, il est également reconnu que celui-ci sera répondant de son groupe auprès de l'équipe traitante.

- Assiette temporelle

La formation professionnelle requiert 18 heures d'enseignement dans chaque groupe, à raison de six blocs de trois heures étendus sur cinq jours. Comme un enseignant ne peut que compléter 15 heures par semaine, c'est pourquoi la présence d'un second spécialiste s'avère nécessaire.

Les matières français et mathématiques, pour leur part, occupent 10 heures par semaine. Huit de ces 10 heures sont obligatoires pour les jeunes, mais sont utilisées selon les besoins. Ainsi, elles pourront être employées indifféremment: 4 heures de français et 4 heures de mathématiques, ou encore 6 heures de français et 2 heures de mathématiques, etc. Quant aux deux heures restantes pour compléter les 10 heures de chaque groupe, elles constituent des heures utilisables par les jeunes sur une base facultative.

Ce modèle, comme le précédent, s'étend sur 42 semaines (annualisation) pour favoriser le passage de tout nouvel arrivant au centre d'accueil.

- Services complémentaires

Prioritairement, les jeunes de ces deux groupes pourront s'inscrire à des cours de récupération et d'enrichissement, des cours de perfectionnement, ou à d'autres cours jugés pertinents qui seront donnés en soirée.

De plus, toutes activités suivies par les jeunes lors de leur séjour en centre d'accueil pourront possiblement leur être créditées, ceci afin de régulariser le plus possible leur situation scolaire et favoriser leur réinsertion dans les écoles régulières à leur sortie de l'établissement.

2.3 Formation à l'emploi

Le modèle s'adresse à deux groupes distincts de 12 jeunes chacun, de tous les niveaux scolaires. Les groupes sont ouverts, c'est-à-dire permettant à tout moment l'entrée d'un nouveau bénéficiaire lorsqu'un jeune quitte le centre d'accueil.

Modèle de formation à l'emploi

Contenu		Encadrement (par groupe)	Temps (par groupe)	
Groupe A (12 jeunes) tous les niveaux	Groupe B (12 jeunes) tous les niveaux		Hebdomadaire	Annuel
Atelier: bois	Atelier: métal	1 spécialiste	30 heures	210 jours
Français	Français	1 professeur	12½ heures facultatives	
Mathématiques	Mathématiques			
Anglais	Anglais	1 professeur	5 heures	
Services complémentaires en soirée - récupération et enrichissement - formation professionnelle - autres accréditations				

- Contenu

Selon les groupes, seul le moyen de formation au travail varie en termes de médium d'apprentissage. Dans le premier groupe, le secteur bois constitue le moyen privilégié alors que dans l'autre groupe il s'agit du secteur métal qui s'avère le moyen employé pour développer chez les jeunes des habitudes et des habiletés de travail.

Trois matières-outils, outre l'apprentissage du médium de travail, sont offerts sur une base facultative aux jeunes dans chacun des groupes. Dans le schéma précédent, la ligne continue séparant les groupes indique que l'enseignement de ces matières-outils se fait à même les heures d'atelier dans chaque groupe. L'enseignement de ces matières-outils devrait être cohérent avec l'apprentissage du médium de travail.

Dans l'atelier de travail, les jeunes seront appelés à faire l'apprentissage de diverses fonctions. L'atelier est conçu comme une "entreprise" qui, adaptée au rythme d'apprentissage des jeunes, procède à la conception, à la réalisation et à la vente de ses produits.

- Encadrement

Chaque groupe bénéficie d'un enseignant-spécialiste du médium privilégié de travail. Dans le groupe A, il s'agit d'un professeur-spécialiste dans le bois; dans le groupe B, l'enseignant-spécialiste touche le domaine du métal. Chacun de ces enseignants-spécialistes, avec l'aide d'un éducateur du centre d'accueil, veille à la bonne marche générale de l'atelier. Plus spécifiquement, les enseignants spécialistes visent à développer les habiletés et les habitudes de travail des jeunes dans leur domaine respectif. Ils ont pour tâche de s'assurer des acquisitions des jeunes dans les diverses fonctions-types de leur atelier. De plus, étant donné que ces enseignants-spécialistes côtoient les jeunes six heures par jour, il est prévu que viennent s'ajouter à leur tâche d'enseignement un partage du vécu de réadaptation auprès de l'équipe traitante du centre d'accueil. Ce complément de tâche nécessitera quatre heures par semaine.

Les matières-outils français et mathématiques sont enseignées, dans chaque groupe, par un même professeur. Cet enseignement se fait à même les 30 heures de formation à l'emploi, seulement auprès des jeunes qui en font la demande.

Quant à l'enseignement de l'anglais, il se fait également sur les heures d'atelier.

- Assiette temporelle

La formation à l'emploi est dispensée à raison de 30 heures par semaine. Quotidiennement, l'atelier fonctionne pendant six heures.

Sur ces 30 heures, 12 heures et demie sont prévues pour l'enseignement des matières-outils français et mathématiques hebdomadairement, soit deux heures et demie par jour. Ces deux heures et demie se distribuent ainsi: période d'une heure et demie pendant laquelle le professeur reçoit les jeunes qui en ont fait la demande dans un local adjacent à l'atelier; et une heure où le professeur se rend dans l'atelier afin d'identifier les besoins des jeunes et de répondre à ceux-ci. En somme, sept heures et demie par semaine sont consacrées à un enseignement hors de l'atelier, et cinq heures à un enseignement dans l'atelier même.

L'enseignement de l'anglais se fait également dans l'atelier à raison de cinq heures par semaine, ou d'une heure par jour. Le professeur responsable de cet enseignement aura à intervenir auprès des jeunes pour identifier leurs besoins et fournir des réponses à ceux-ci, partant de leurs apprentissages concrets.

Le déroulement de cette expérience de formation à l'emploi dans deux groupes devra se faire sur une base de 42 semaines. Cette annualisation des services éducatifs a pour but de répondre adéquatement à tous les jeunes qui sont appelés à fréquenter le centre d'accueil durant une année.

- Services complémentaires

Les jeunes de ces deux groupes expérimentaux de formation à l'emploi auront priorité pour s'inscrire à des cours dispensés en soirée. Plus particulièrement, ces cours leur permettront de compléter le travail académique entrepris durant la journée et d'enrichir leur formation sur le plan du travail.

Enfin, on verra à ce que les activités suivies par les jeunes en dehors de ce modèle d'apprentissage puissent, s'il y a lieu, lui être créditées.

La mise en place des modèles précédents n'a de sens, même dans un cadre expérimental, que si les jeunes peuvent occuper l'un ou l'autre statut d'étudiant ou de travailleur à leur sortie de l'établissement. Dans cet esprit, le sous-comité suggère:

3. Que des efforts concrets soient déployés pour permettre aux jeunes concernés d'accéder soit au réseau scolaire, soit au marché du travail, dès leur sortie de l'établissement.

BIBLIOGRAPHIE

Beaulnes, A. (1976). Le devenir social des anciens de Boscoville. Montréal: Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal.

Belzile, A. (1978). L'insertion sociale des garçons de Boscoville. Quelques réflexions. Montréal: Boscoville.

Biron, L. (1977). Les modalités de l'engagement et la délinquance. Montréal: Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal.

Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et des adolescents placés en centres d'accueil (1976). Rapports examinés. Québec: Ministère des Affaires sociales.

Fishman, G. (1974). Post institutionnal outcome and functionning. Dissertation. Ohio: Ohio State University.

Glueck, S., Glueck, E. (1950). Unraveling juvenile delinquency. Cambridge: Harvard University Press.

Hirschi, T. (1969). Causes of delinquency. Berkeley and Los Angeles: University of California Press.

Laberge & Altmejd, D. (1976). Engagement et inadaptations scolaires, prélude à la délinquance. Montréal: Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal.

LeBlanc, M., Charland, R., Côté, G., Pronovost, L. (1980). Développement psycho-social et évolution de la délinquance au cours de l'adolescence. Montréal: Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal.

Malewska, H., Peyre, V. (1973). Délinquance juvénile, famille, école et société. Vaucresson: Centre de formation de l'éducation surveillée.

Peyre, V. (1964). Les jeunes délinquants et l'école. Annales de Vaucresson. Numéro 2: 57-103.

Pronovost, L. (1978). Transition école - travail et délinquance. Montréal: Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal.

Schafer, W. E., Polk, K. (1972). Schools and delinquency. Englewood Cliffs, N. J.: Prentice-Hall.

Villars, G. (1972). Inadaptation scolaire et délinquance juvénile. Tome 1: Des écoliers perdus. Paris: Armand Colin.

EDUQ 8570362 B

RAPPORT DU SOUS-COMITE DE LA MISSION M.A.S. - M.E.Q. (PHASE II) CONCERNANT LES SERVICES EDUCATIFS AU CENTRE D'ACCUEIL LA CITE DES PRAIRIES INC.

RECOMMANDATIONS

JUIN 1983

RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITE

TABLE DES MATIERES

OBJET DE LA RECOMMANDATION	RECOMMANDATION	PAGE
1. Projet expérimental	1	2
2. Formation générale	2 et 3	3
3. Formation professionnelle	4 et 5	4
4. Formation à l'emploi	6 et 7	6
5. Annualisation des services éducatifs	8 et 9	8
6. Cours en soirée	10 et 11	9
7. Reconnaissance des apprentissages	12, 13, 14 et 15	10
8. Evaluation	16, 17, 18 et 19	11
9. Continuité des services	20	13
10. Allocation des ressources nécessaires	21	14

APPENDICES AUX RECOMMANDATIONS

I	Projection des coûts et effectifs	16
II	Impacts soulevés par l'annualisation des services	19
III	Devis pédagogiques	21
IV	Devis physiques	23
V	Calendrier scolaire (projet expérimental)	28

INTRODUCTION

En juillet 1982, le ministère des Affaires sociales et le ministère de l'Education créaient un sous-comité chargé d'évaluer les besoins des bénéficiaires du centre d'accueil La Cité des Prairies eu égard aux services éducatifs.

Depuis lors, le sous-comité a produit un rapport descriptif des caractéristiques de cette clientèle, a cerné les besoins particuliers des jeunes qui fréquentent le centre d'accueil, et a examiné divers modèles de programmation des services éducatifs.

Les recommandations suivantes découlent des efforts déployés par le sous-comité pour dispenser aux bénéficiaires des services éducatifs à la mesure non seulement des besoins particuliers présentés par ces jeunes, mais aussi en accord avec l'objectif de réinsertion sociale poursuivi par le centre d'accueil dans le cadre de son mandat. Ces recommandations ne concernent qu'une partie de la clientèle, et s'inscrivent avant tout dans un cadre expérimental; en ce sens, elles constituent le fruit de la concertation de chacun des membres du sous-comité.

Une évaluation de cette expérience devrait permettre de confirmer ou d'infirmer le bien-fondé d'une généralisation éventuelle des modèles expérimentaux à l'ensemble de la clientèle du centre d'accueil.

PROJET EXPERIMENTAL

Considérant:

- QUE la moyenne d'âge de la clientèle est de 17 ans;
- QU'un nombre restreint de bénéficiaires s'écartent de cette moyenne d'âge de plus ou moins deux ans;
- QUE l'intelligence est distribuée de façon normale dans la clientèle;
- QUE les bénéficiaires présentent des traits prononcés d'engagement dans la criminalité;
- QUE les bénéficiaires ont pour la plupart connu de nombreux placements en réadaptation;
- QUE les bénéficiaires accusent un retard scolaire d'au moins deux ans à leur entrée dans l'établissement;
- QUE l'intérêt des bénéficiaires à poursuivre des études est manifeste;
- QUE cette motivation à poursuivre des études est limitée chez la plupart des bénéficiaires à la durée de leur séjour;
- QUE seulement 10% des bénéficiaires retournent aux études après un séjour au centre d'accueil;
- QUE la majorité des bénéficiaires se retrouvent aux prises avec la justice après leur sortie du centre;
- QUE certains adolescents présentent des caractéristiques particulières relatives à leur âge, leur durée de séjour, leur niveau d'intelligence, leur engagement dans la criminalité et leur cheminement post-institutionnel.

Le sous-comité recommande:

1. QUE SOIT MIS SUR PIED UN PROJET EXPERIMENTAL AUPRES DE SIX GROUPES D'ADOLESCENTS, DU PREMIER SEPTEMBRE 1983 AU 31 AOUT 1984.

FORMATION GENERALE

Considérant:

- QUE l'âge de certains bénéficiaires est inférieur de deux ans à la moyenne d'âge de la clientèle de l'établissement (17 ans);
- QUE certains jeunes accusent un retard scolaire inférieur au retard scolaire moyen de la clientèle (2½ ans);
- QUE certains jeunes ne sont pas engagés dans une voie délinquantielle précise;
- QUE certains jeunes ont connu peu de placements avant leur placement dans l'établissement;
- QUE certains jeunes présentent un milieu naturel apte à les recevoir à leur sortie de l'établissement;
- QUE certains jeunes puissent poursuivre leur formation générale, selon le régime pédagogique mais adapté à leurs besoins particuliers.

Le sous-comité recommande:

2. QUE POUR DEUX GROUPES EXPERIMENTAUX LA MAJEURE DES ACTIVITES DU PROCESSUS D'INTERVENTION PORTE SUR LA FORMATION GENERALE.

3. QUE LES CONTENUS ET L'ORGANISATION DE CETTE ORIENTATION DE FORMATION GENERALE, ADOPTE LE MODELE SUIVANT DANS CHACUN DES GROUPES:

   . deux groupes ouverts de 12 jeunes...

   . de niveaux secondaire I à secondaire V...

   . recevant 20 périodes d'enseignement par semaine...

   . dispensées par quatre intervenants, à savoir:
   1 enseignant de français (5 heures/semaine)
   1 enseignant de mathématiques et des sciences de la nature (9 heures/semaine) répondant du groupe auprès du comité clinique
   1 enseignant de l'anglais (3 heures/semaine)
   1 enseignant des sciences humaines (3 heures/semaine)

   . dans un local adjacent à l'unité de vie...

   . mais aussi dans des locaux extérieurs à cette unité de vie.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Considérant:

- QUE la plupart des jeunes sont âgés de 17 ans;
- QUE la plupart des jeunes présentent une intelligence de type non-verbal;
- QUE la plupart des jeunes accusent un retard scolaire d'environ deux ans et demi;
- QUE la plupart des jeunes ont un vécu institutionnel remontant à quelques années déjà;
- QU'un certain nombre de jeunes peuvent bénéficier à leur sortie de l'établissement d'un support financier et matériel adéquat;
- QU'un certain nombre de jeunes peuvent entreprendre un programme de formation générale;
- QU'un certain nombre de jeunes peuvent entreprendre un programme de formation professionnelle adapté à leurs besoins particuliers;
- QUE certains secteurs professionnels sont reconnus de pointe en termes de débouchés d'emplois.

Le sous-comité recommande:

4. QUE POUR DEUX GROUPES EXPERIMENTAUX LA MAJEURE DES ACTIVITES DU PROCESSUS D'INTERVENTION PORTE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

5. QUE LES CONTENUS ET L'ORGANISATION DE CETTE ORIENTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE, ADOPTE LE MODELE SUIVANT DANS CHACUN DES GROUPES:

   . deux groupes ouverts de 12 jeunes...

   . de niveaux secondaire I à secondaire V...

   . dont la majeure se veut pour un groupe une formation professionnelle en électro-technique réparateur et réparateur électronicien), à raison de 18 heures par semaine...

   . et pour l'autre groupe une formation professionnelle en alimentation-restauration à raison de 18 heures par semaine...

. chaque groupe recevant obligatoirement une formation de base en français et en mathématiques à raison de huit heures par semaine et de deux heures facultatives pour les jeunes...

. où les huit heures sont vues comme une "banque" utilisable selon les besoins des jeunes dans l'une ou l'autre matière...

. et l'enseignement de l'anglais à raison de trois heures par semaine dans chaque groupe, mais intégré à la formation professionnelle...

. chaque groupe encadré par deux spécialistes de la formation professionnelle: l'un pour 15 heures par semaine et l'autre pour trois heures par semaine...

. et de deux enseignants (français et mathématiques) oeuvrant dans l'un et l'autre groupe conjointement (enseignement et "coopération")...

. et où le professeur de formation professionnelle principal soit le "répondant" du groupe auprès du comité clinique, ainsi que les professeurs de français et de mathématiques pour l'un et l'autre groupe.

FORMATION A L'EMPLOI

Considérant:

- QUE certains jeunes sont âgés de 17 ans et plus;
- QUE de nombreux jeunes ont un retard scolaire supérieur à 2 années et demie;
- QUE certains jeunes sont engagés dans une carrière criminelle importante, une délinquance interpersonnelle;
- QUE certains jeunes ont connu de nombreux placements institutionnels;
- QUE certains jeunes sont incertains de leur milieu de vie éventuel à leur sortie de l'établissement;
- QUE les équipements en place répondent déjà à des secteurs d'emplois identifiés de pointe.

Le sous-comité recommande:

6. QUE POUR DEUX GROUPES EXPERIMENTAUX LA MAJEURE DES ACTIVITES DU PROCESSUS D'INTERVENTION PORTE SUR LA FORMATION A L'EMPLOI.

7. QUE LES CONTENUS ET L'ORGANISATION DE CETTE ORIENTATION DE FORMATION A L'EMPLOI, ADOPTE LE MODELE SUIVANT DANS CHACUN DES GROUPES:

   . deux groupes ouverts de 12 jeunes...

   . l'un centré sur l'acquisition d'habitudes et d'habiletés de travail dans le secteur bois, et l'autre groupe dans le secteur métal...

   . à raison de 30 heures par semaine d'atelier de travail...

   . où la formation de base en français et en mathématiques est laissée facultative pour les jeunes...

   . qui disposent d'une heure et demie le matin, à même les heures d'atelier, pour trouver réponse à leurs besoins en ces deux matières...

   . et qui reçoivent une heure par jour dans l'atelier l'enseignement du français, des mathématiques et de l'anglais...

. où les jeunes de chaque atelier sont encadrés par un spécialiste du bois et du métal, "répondant" auprès du comité clinique...

. d'un enseignant du français et des mathématiques...

. et d'un professeur d'anglais.

ANNUALISATION DES SERVICES EDUCATIFS

Considérant:

- QUE la majorité des adolescents sont placés au centre d'accueil pour une durée variant de 12 à 18 mois (ordonnance);
- QUE la plupart des adolescents séjournent dans l'établissement pour une durée maximum de 12 mois;
- QU'une partie de la clientèle de l'établissement y séjournent moins de trois mois;
- QUE ces caractéristiques témoignent d'un besoin de services éducatifs continus auprès des jeunes.

Le sous-comité recommande:

8. QUE LES SERVICES PEDAGOGIQUES SOIENT DISPENSES SUR UNE BASE ANNUELLE DANS LES SIX GROUPES EXPERIMENTAUX.

9. QUE CE PROJET PILOTE ADOPTE LE MODELE DE CALENDRIER SCOLAIRE SUIVANT:*

   . jours d'activités pédagogiques auprès des adolescents: 210;

   . journées d'inter-étape fixes: 15;

   . journées d'inter-étape mobiles: 2;

   . congés statutaires, mobiles et vacances: 40.

---

* Voir tableau des affectifs et impacts des 210 jours de présence pédagogique auprès des adolescents sur le calendrier scolaire, apprendices I-II-V.

COURS EN SOIREE

Considérant:

- QUE les bénéficiaires de l'établissement présentent un retard scolaire moyen de deux ans et demi;
- QUE la durée moyenne de séjour des jeunes au centre d'accueil est de 12 mois;
- QUE 50% environ de la clientèle séjourne au centre d'accueil pour sept mois et moins.

Le sous-comité recommande:

10. QU'UNE BANQUE DE 32 HEURES PAR SEMAINE A RAISON DE QUATRE SOIRS PAR SEMAINE (HUIT HEURES PAR SOIR) SOIT CONSACREE A DES ACTIVITES TELLES:*
    - RECUPERATION ET ENRICHISSEMENT
    - FORMATION PROFESSIONNELLE
    - COURS COMPLEMENTAIRES

11. QUE LES SERVICES EDUCATIFS DISPENSES DANS LE CADRE DE CES ACTIVITES DU SOIR SOIENT PRIORITAIREMENT OFFERTS AUX JEUNES DES GROUPES EXPERIMENTAUX, MAIS NON RESERVES EXCLUSIVEMENT A CES JEUNES*.

---

* Voir tableau des effectifs (appendice I).

RECONNAISSANCE DES APPRENTISSAGES

Considérant:

- QUE les jeunes se doivent de régulariser le plus possible leur situation scolaire pour accéder à un réel statut d'étudiants ou de travailleurs et parfaire leur formation de base.

Le sous-comité recommande:

12. QUE DES EFFORTS SOIENT DEPLOYES POUR RECONNAITRE AUX JEUNES DES GROUPES DE FORMATION GENERALE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE UN VERITABLE STATUT D'ETUDIANTS A LEUR SORTIE DU CENTRE D'ACCUEIL.

13. QUE LES JEUNES DES GROUPES DE FORMATION A L'EMPLOI DETIENNENT A LEUR SORTIE DE L'ETABLISSEMENT UNE RECONNAISSANCE DE LEUR ACQUIS.

14. QUE DES EFFORTS CONCERTES SOIENT DEPLOYES PAR LES SERVICES CONCERNES POUR PERMETTRE AUX JEUNES DES GROUPES DE FORMATION A L'EMPLOI D'ACCEDER AU MARCHE DU TRAVAIL DES LEUR SORTIE DE L'ETABLISSEMENT.

15. QUE LA C.E.C.M. ET LA CITE DES PRAIRIES PRENNENT LES MESURES APPROPRIEES POUR RECONNAITRE LES ACQUIS PEDAGOGIQUES DES JEUNES (CREDITS POUR FIN DE CERTIFICATION) DANS LES ACTIVITES SPORTS, ARTS, CONNAISSANCES GENERALES, FORMATION MORALE ET RELIGIEUSE, DISPENSEES PAR LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT.

EVALUATION

Considérant:

- QU'il s'agit d'un projet pilote;
- QUE les services éducatifs tels que recommandés pour les six groupes expérimentaux pour l'année 1983-84 pourraient se généraliser à l'ensemble de l'établissement en 1984-85.

Le sous-comité recommande:

16. QUE LE SOUS-COMITE MIS EN PLACE EN JUILLET 1982 SOIT RECONDUIT POUR SUIVRE L'EXPERIMENTATION, EVALUER LE PROJET ET FAIRE DES RECOMMANDATIONS.

17. QU'UN MONTANT SOIT MIS A LA DISPOSITION DU SOUS-COMITE POUR L'ENGAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES REQUISES POUR L'EVALUATION DES MODELES EXPERIMENTAUX (40 000,00$).

18. QU'UN RAPPORT D'EVALUATION D'ETAPE SOIT DEPOSE AU SOUS-COMITE EN JANVIER 1984, EN JUIN 1984 ET UN RAPPORT FINAL A L'AUTOMNE 1984.

19. QUE L'EVALUATION DU PROJET PILOTE PORTE, DANS SES GRANDES LIGNES, SUR LES POINTS D'INTERET SUIVANTS:

    - LA CLIENTELE:

      . nombre de jeunes touchés
        a) dans chaque groupe
        b) dans chaque orientation
        c) dans l'ensemble

      . caractéristiques des jeunes de chaque orientation

      . besoins des jeunes de chaque orientation

      . durée de séjour des jeunes

- L'EFFORT DEPLOYE

  . description des interventions pédagogiques et rééducatives de chaque orientation

- L'EFFICACITE DES MODELES

  PAR RAPPORT AUX JEUNES

  . résultats immédiats: régularisation de la situation scolaire, cheminement pédagogique versus les besoins

  . résultats ultérieurs: accession au réseau scolaire, à un emploi, hébergement, loisirs, etc.

  PAR RAPPORT AUX INTERVENANTS

  . satisfaction au travail

  . climat d'équipe

  . concertation

CONTINUITE DES SERVICES

Considérant:

- QUE les jeunes quittent le centre d'accueil tout au long de l'année scolaire;
- QUE leur profil de formation suit un cheminement particulier;
- QUE le réseau scolaire régulier n'est pas toujours apte à recevoir les jeunes à leur sortie de l'établissement.

Le sous-comité recommande:

20. QUE DES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE CES JEUNES PUISSENT CONTINUER LEUR FORMATION A LEUR SORTIE DE L'ETABLISSEMENT, QUAND CELA S'AVERE APPROPRIE; QU'A CETTE FIN LE M.A.S. ET LE M.E.Q. ENTREPRENNENT DES MAINTENANT DES ETUDES PERMETTANT L'INTEGRATION HARMONIEUSE DES JEUNES AYANT DES PROFILS PARTICULIERS DANS LES ECOLES; QUE DES RESSOURCES HUMAINES SOIENT AFFECTEES A PLEIN TEMPS POUR L'ELABORATION DE MODELE DE SERVICE.

ALLOCATION DES RESSOURCES NECESSAIRES

Considérant:

- QUE l'expérimentation projetée ne peut être mise en place sans l'ajout de ressources humaines et matérielles.

Le sous-comité recommande:

21. QUE LES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES NECESSAIRES POUR MENER A BIEN CETTE EXPERIMENTATION SOIENT ALLOUEES EN CONSEQUENCE.

RAPPORT DU SOUS-COMITE DE LA MISSION M.A.S. - M.E.Q. (PHASE II) CONCERNANT LES SERVICES EDUCATIFS AU CENTRE D'ACCUEIL LA CITE DES PRAIRIES INC.

RECOMMANDATIONS

JUIN 1983

APPENDICE I

PROJECTION DES COUTS ET EFFECTIFS

Projection des coûts et effectifs 1983-84

(calcul effectué par la C.E.C.M.)

- Projection des coûts

Jours de classes	+	journées pédagogiques	=	Nombre de jours de travail
- 183	+	17	=	200 ou 100% *
- 210	+	17	=	227 ou 113,5% **

- Effectifs 1983-1984

Matières	Nombre de minutes d'enseignement	Nombre d'enseignants
Anglais	2 580	2,51
Français	5 250	5,12
Mathématiques	6 330	6,18
ISEP	1 200	1,17
Sciences humaines	840	0,82
Orthopédagogie	1 200	1,17
Electrotechnique	2 280	2,22
Alimentation	2 280	2,22
Meuble et construction	3 000	2,93
Hydrothermie	3 000	2,93
Ebénisterie et construction	1 025	1,00
Cours en soirée	1 025	1,00
Evaluation	2 050	2,00
- des acquis antérieurs		
- des programmes		
- des acquis		
Annualisation à 210 jours (budget 1984-85)		3,00
TOTAL		34,26

* Calendrier officiel C.E.C.M. 83-84.

** Calendrier scolaire Cité des Prairies, groupes expérimentaux.

Elaboration de modèles de services des élèves qui quittent le centre d'accueil	1,00
La supervision du personnel de l'école et l'organisation durant le mois d'août 1984 (budget 84-85)	0,10

APPENDICE II

IMPACTS SOULEVES PAR L'ANNUALISATION DES SERVICES

Impacts soulevés par l'annualisation

des services pour les groupes expérimentaux

- Impacts à incidences financières

  - suppléance pour 2 jours inter-étapes concernant 13,5 professeurs (92,8 périodes);
  - des répercussions sont à prévoir sur le calendrier 1984-85 concernant les journées pédagogiques pour 13,5 enseignants qui auront travailler en août 1984 (environ 3 jours);
  - coût de la recherche (environ 40 000,00 $)
  - ajout de poste 1,26 en 1983-84;
  - ajout de poste 3,00 en 1984-85;
  - immobilisation en 1983-84: 127 000.

- Impact à incidence syndicale

  - affectation des enseignants en 1984-85 devra se faire en se basant sur le rapport inter-étape de janvier 1984 et non à partir du rapport d'évaluation final du projet expérimental (automne 1984).

APPENDICE III

DEVIS PEDAGOGIQUES

DEVIS PEDAGOGIQUES

(Préparé par la C.E.C.M.)

SYNTHESE

	Avant réc.	Réc.	Après réc.
MOBILIER			
Alimentation	-o-	-o-	-o-
Electrotechnique	1 630,00	1 630,00	-o-
Hydrothermie	-o-	-o-	-o-
Meuble et construction	2 800,00	2 800,00	-o-
TOTAL	4 430,00	4 430,00	-o-
EQUIPEMENT			
Alimentation	-o-	-o-	-o-
Electrotechnique	77 578,00	26 100,00	51 278,00
Hydrothermie	16 900,00	-o-	16 900,00
Meuble et construction	16 500,00	14 604,00	1 896,00
TOTAL	110 978,00	40 704,00	70 074,00
OUTILLAGE ET CONSOMMATION			
Alimentation	4 246,00	-o-	4 286,00
Electrotechnique	2 549,00	-o-	2 549,00
Hydrothermie	3 900,00	-o-	3 900,00
Meuble et construction	1 350,00	-o-	1 350,00
TOTAL	12 045,00	-o-	12 045,00
GRAND TOTAL	127 453,00	45 134,00	82 119,00

Après vérification la C.E.C.M. évalue le montant nécessaire pour les immobilisations à 82,119,00$, soit le montant prévu après récupération. Il faut ajouter à cela 8,500,00$ pour couvrir les frais de réparation et transport.

APPENDICE IV

DEVIS PHYSIQUES

DEVIS PHYSIQUES

(Préparé par la C.E.C.M.)

ALIMENTATION:

- Modifier une cuisinière à plaque pour cuisinière avec ronds et ajouter salamande

- Service de table:
  - Installer table chaude
    évier double
    petit comptoir de réfrigération
    table de travail et de service

- Salles pour légumes
  - Modifier l'éclairage
  - Changer vitres extérieures
  - Réparer tables existantes

ELECTROTECHNIQUE:

- Récupérer salle de commerce

HYDROTHERMIE:

- Démolir mur entre l'atelier et le magasin
- Démolir mur du bureau actuel en équipement motorisé
- Ajouter une fenêtre dans le bureau d'hydrothermie
- Installer une porte de garage 8' x 10'
- Déplacer ventilateur
- Installer six (6) boîtes électriques (550V)

MEUBLE ET CONSTRUCTION:

- Démolir mur entre le local de meuble et construction et celui d'équipement motorisé

- Ajouter une boîte électrique (550V)

Salle de peinture

- Installer un ventilateur

- Modifier éclairage

- Enlever ratelier

APPENDICE V

CALENDRIER SCOLAIRE

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL
CALENDRIER SCOLAIRE 1983-1984
SECTEUR FRANÇAIS
CITE DES PRAIRIES - GROUPES EXPERIMENTAUX *

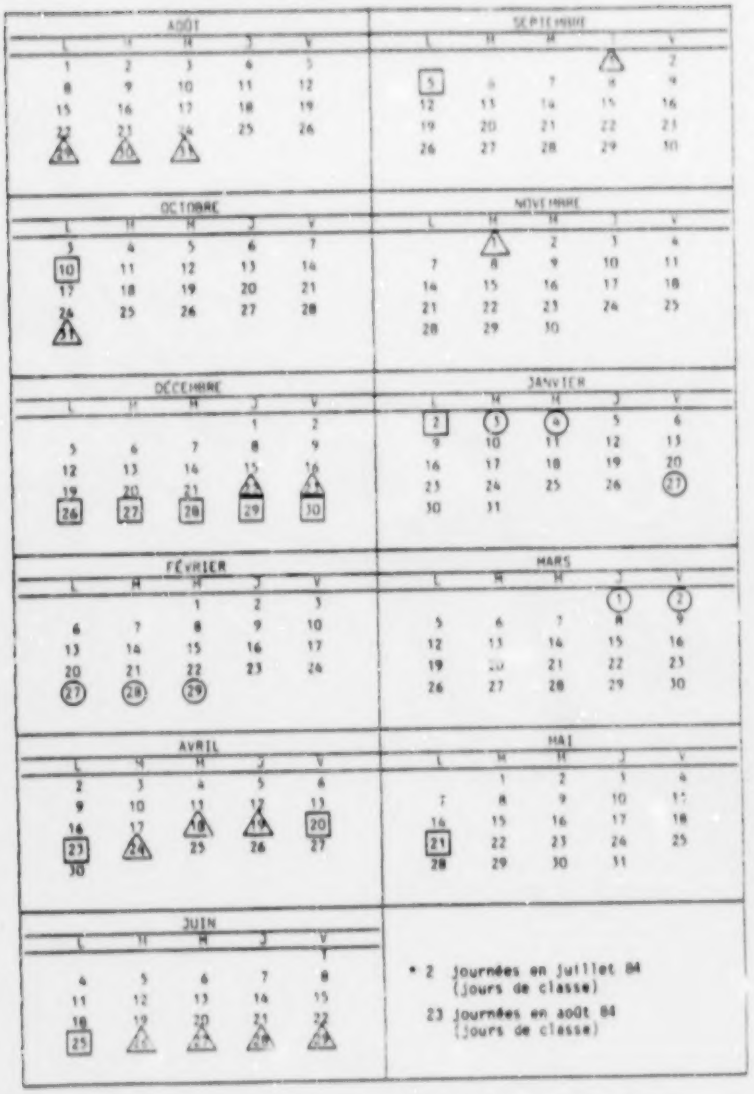

* 2 journées en juillet 84 (jours de classe)

23 journées en août 84 (jours de classe)

15 △ Congés pour les élèves - travail pour les enseignants dont colloque Alliance - C.E.C.M. * 31 octobre et 1er novembre
*** 2 autres journées pédagogiques déterminées par l'école seront ajoutées à ces jours.

12 □ Congés statutaire fixés par le Ministère.

8 ○ Congés mobiles pour enseignants et élèves.

EDUQ 8570362 C

RAPPORT DU SOUS-COMITE DE LA MISSION M.A.S. - M.E.Q. (PHASE II) CONCERNANT LES SERVICES EDUCATIFS AU CENTRE D'ACCUEIL LA CITE DES PRAIRIES INC.

ANNEXES

MAI 1983

OFFICIEL

ANNEXES

ANNEXE I: Instrument de cueillette de données et guide explicatif

ANNEXE II: Documents consultés pour la synthèse des études

ANNEXE III: Rapports des groupes d'étude

ANNEXE IV: Tâches et identifications du personnel enseignant pour l'ensemble des services éducatifs donnés à La Cité des Prairies

ANNEXE I

INSTRUMENT DE CUEILLETTE DE DONNEES

ET GUIDE EXPLICATIF

INFORMATION SUR LA CLIENTELE

CENTRE D'ACCUEIL

LA CITE DES PRAIRIES

INSTRUMENT DE CUEILLETTE DES DONNEES

INFORMATION SUR LA CLIENTELE
CENTRE D'ACCUEIL
LA CITE DES PRAIRIES

IDENTIFICATION

1. Nom, Prénom _____ A M J

2. Date de naissance 3 8

3. Région administrative de provenance 9 10

ANTECEDENTS JUDICIAIRES

4. Antécédents délictuels (nombre)

01 Vol simple 11 12

02 Introduction par effraction

03 Vol sur la personne

04 Vol de véhicule-moteur

05 Vol grave 19 20

06 Vandalisme

07 Attaque sur la personne

08 Désordres publics

09 Drogue

10 Délits sexuels 29 30

5. Fondement légal du placement

1 loi sur la protection de la jeunesse, ou si vous pouvez préciser

2 article 38

3 article 40

4 article 95

5 loi sur les jeunes délinquants (article 20)

31

6. L'adolescent a-t-il déjà été l'objet d'une ou plusieurs requête(s) en protection?

1 oui

2 non

9 pas d'information

32

Quel(s) est (sont) les motifs de cette (ces) requête(s)?

7. Personne pour s'occuper de lui (loi 24, art. 38 a) 33

8. Isolement ou absence de soins appropriés (loi 24, art. 38 b) 34

9. Conditions matérielles d'existence inappropriées (loi 24, art. 38 c) 35

10. Vivre avec une personne dont le comportement ou le mode de vie peut présenter un danger moral ou physique (loi 24, art. 38 d) 36

11. Absentéisme scolaire (loi 24, art. 38 e) 37

12. Victime d'abus sexuels ou de mauvais traitements physiques (loi 24, art. 38 f) 38

13. Troubles de comportement sérieux (loi 24, art. 38 g) 39

14. Forcé à mendier ou à faire un travail au-dessus de ses forces, ou encore à se produire en spectacle de façon innacceptable pour son âge (loi 24, art. 38 g) [40]

15. Fugue d'un centre d'accueil, d'une famille d'accueil ou du milieu naturel (loi 24, art. 38 i) [41]

16. Autre: préciser _____ [42]

ANTECEDENTS SCOLAIRES ET DE TRAVAIL

17. L'adolescent était-il étudiant immédiatement avec le placement? [43]

1 oui, à temps plein
2 oui, à temps partiel
3 oui, sans précision
4 non
5 pas d'information

18. Si étudiant, en quelle année? [44]

0 ne s'applique pas
1 secondaire I
2 secondaire II
3 secondaire III
4 secondaire IV
5 secondaire V
9 pas d'information

19. Si études abandonnées, dernière année complétée

0 ne s'applique pas
1 niveau primaire
2 secondaire I
3 secondaire II
4 secondaire III
5 secondaire IV
6 secondaire V
9 pas d'information

45

20. Retard scolaire

0 aucun retard
1 une année
2 deux années
3 trois années
4 quatre années ou plus
9 pas d'information

46

21. L'adolescent travaillait-il immédiatement avant le placement actuel?

0 ne s'applique pas (non)
1 oui, à temps plein
2 oui, à temps partiel
3 en recherche d'emploi
4 autre: préciser _____
9 pas d'information

47

22. Depuis combien d'année(s) travaillait-il?

0 ne s'applique pas
1 moins d'une année
2 une année
3 deux et trois ans
4 quatre ans et plus
9 pas d'information

48

23. Type de travail exercé

0 ne s'applique pas
1 manoeuvre
2 ouvrier
3 ouvrier spécialisé
4 opérateur
5 autre: préciser _____ 49
9 pas d'information

CHEMINEMENT DANS LE CENTRE D'ACCUEIL

24. Date d'entrée au centre d'accueil A M J 50 55

24. Durée de l'ordonnance (en mois) 56 57

26. Durée actuelle du séjour (en mois) 58 59

27. Nombre de fugue(s)

0 aucune
1 une ou deux
2 trois ou quatre
3 cinq ou six
4 sept et plus
9 pas d'information 60

CHEMINEMENT SCOLAIRE AU CENTRE D'ACCUEIL

28. Degré de scolarité reconnu (reclassement) à l'entrée

1 de niveau primaire
2 secondaire I
3 secondaire II
4 secondaire III
5 secondaire IV
6 secondaire V
9 pas d'information

61

29. Degré de scolarité actuel

1 de niveau primaire
2 secondaire I
3 secondaire II
4 secondaire III
5 secondaire IV
6 secondaire V
9 pas d'information

62

PERSPECTIVE DE REINSERTION SOCIALE

30. Destination prévue à la sortie du centre

1 milieu naturel
2 famille d'accueil
3 foyer de groupe
4 appartement supervisé
5 appartement, chambre et pension
6 auberge
7 autre: préciser _____
9 pas d'information

63

31. Dépendance économique du milieu naturel

1 oui
2 non
3 pas d'information

64

32. Orientation de l'adolescent lors de sa réinsertion sociale, telle qu'exprimée lors de son entrée dans l'établissement

1 école
2 travail
9 pas d'information

65

33. Intention actuelle du sujet à sa sortie de l'établissement

1 école
préciser _____

2 travail
préciser _____

66

QUOTIENT INTELLECTUEL

34. Type d'intelligence de l'adolescent

1 déficience légère
2 intelligence lente
3 intelligence moyenne
4 intelligence vive
5 intelligence supérieure

67

35. Prédominance intellectuelle

1 verbale
2 non-verbale

68

INTERVENTIONS ANTERIEURES

36. Placement(s) antérieur(s): nombre

0 aucun
1 un placement
2 deux placements
.
.
8 huit placements et plus
9 pas d'information

69

37. Nature du dernier placement

0 aucun
1 dépannage non sécuritaire
2 dépannage sécuritaire
3 réadaptation court terme non sécuritaire
4 réadaptation court terme sécuritaire
5 réadaptation long terme non sécuritaire
6 réadaptation long terme sécuritaire
7 foyer de groupe
8 autre: préciser _____
9 pas d'information

70

38. Nature de l'avant-dernier placement

71

39. Nombre d'admission(s) à la Cité des Prairies

72 73

ITEMS A COMPLETER POUR L'ECHANTILLON DE RELANCE

40. Milieu de vie actuel

1 milieu naturel (famille)
2 famille d'accueil
3 foyer de groupe
4 appartement
5 chambre et pension
6 institution carcérale: préciser _____
7 autre: préciser _____
9 pas d'information

74

41. Occupation actuelle de l'individu

1 étudiant à temps plein
2 étudiant à temps partiel
3 travail à temps plein
4 travail à temps partiel
5 étudiant et travailleur
6 en recherche d'emploi
7 autre: préciser _____
9 pas d'information

75

42. Si étudiant (temps plein ou temps partiel), type d'études poursuivies

0 ne s'applique pas
1 études secondaires
préciser le degré _____
préciser le type d'études _____
2 études collégiales (C.E.G.E.P.)
préciser le degré _____
préciser le type d'études _____
3 plan de formation professionnelle
4 sans rémunération
5 avec rémunération gouvernementale
6 avec rémunération d'un employeur
7 autre: préciser _____
9 pas d'information

76

43. Si travailleur, type de travail exercé

0 ne s'applique pas
1 manoeuvre
2 ouvrier
3 ouvrier spécialisé
4 opérateur
5 autre: préciser _____ ⌊__⌋ 77
9 pas d'information

44. Autre institution depuis la sortie du centre d'accueil La Cité des Prairies

1 oui, préciser _____ ⌊__⌋ 78
2 non
9 pas d'information

LA CLIENTELE DU CENTRE D'ACCUEIL

LA CITE DES PRAIRIES

GUIDE EXPLICATIF DE LA GRILLE

A. OBJECTIFS RELIES A L'ETUDE

Objectif général

Connaître la clientèle actuelle du centre d'accueil La Cité des Prairies.

Objectifs spécifiques

Préciser les caractéristiques de la population actuelle du centre d'accueil La Cité des Prairies.

Permettre de juger de l'à-propos d'un programme de formation à l'emploi pour les bénéficiaires du centre d'accueil La Cité des Prairies.

B. EXPLICATIONS GENERALES

1. Un questionnaire (grille) doit être complété pour chacun des adolescents de l'étude.

2. Les réponses doivent être inscrites dans les cases prévues à cet effet.

3. Une réponse doit être apportée à toutes les questions. La réponse "pas d'information" ne doit être utilisée qu'après un effort raisonnable pour obtenir l'information demandée.

4. Toutes les réponses sont numériques et ne nécessitent ainsi aucune utilisation de lettres ou d'autres symboles.

5. L'utilisation de la catégorie "autre: préciser" (exemple: question 16) implique d'écrire lisiblement sur la ligne prévue à cet effet, et ce de façon concise et précise.

C. EXPLICATIONS SPECIFIQUES

Question 1: Nom et prénom

Un numéro de dossier sera établi à partir de la liste des bénéficiaires, et seul ce numéro apparaîtra.

Question 2: Date de naissance

- Inscrire d'abord les deux derniers chiffres de l'année de naissance, suivis du mois et du jour de la naissance.

- Dans les cas où toutes les cases ne sont pas nécessaires, un zéro (0) doit précéder le chiffre à indiquer. Exemple:

6	9	0	5	0	4	pour 4 mai 1969.

Question 3: Région administrative de provenance

Il s'agit du milieu naturel du jeune.

Région 01 = 01
" 02 = 02
" 03 = 03
" 04 = 04
" 05 = 05
" 06A = 61
" 06B = 62
" 06C = 63
" 07 = 07
" 08 = 08
" 09 = 09

Question 4: Antécédents délictuels

- Ne considérer que les délits antérieurs au placement actuel (culpabilité reconnue par le tribunal).

- Inscrire dans les cases appropriées le nombre de délits, de la façon suivante:

  aucun délit = 00

  un délit = 01

  deux délits = 02

  .

  .

  98 délits et plus = 98

  valeur manquante = 99

- Définitions des catétories:

  Vol simple: Catégorie qui couvre l'ensemble des activités de vol, sauf celles où il y a bris ou effraction et celles perpétrées sur la personne. Le recel de marchandises entre dans cette catégorie.

  Introduction par effraction: Catégorie qui regroupe tout genre d'entrée illégale, d'effraction et de bris pour tenter de voler ou voler (intention et tentative); le vol dans un véhicule-moteur et la possession d'outils de cambrioleur font partie de cette catégorie.

  Vol sur la personne: Catégorie regroupant toute activité criminelle visant à dépouiller une personne, en utilisant la force sous toutes ses formes; le vol avec violence, le vol qualifié, le vol sur messager, le vol de sacoche; le vol à la tire... sont les principaux délits regroupés ici.

  Vol de véhicule-moteur: catégorie qui regroupe les vols de tout ce qui fonctionne à moteur...

Vol grave: Les principales activités criminelles regroupées ici sont: le hold-up commercial et bancaire, le vol d'arme, le vol de courrier, etc.

Vandalisme: Catégorie qui regroupe les délits dont la signification est la destruction ou la détérioration d'un bien privé ou public; on retrouve ici les méfaits, les dommages à la propreté, les incendies, etc.

Attaque sur la personne: Catégorie qui regroupe les délits où il y a atteinte à l'intégrité physique d'autrui, en l'absence cependant de tout élément de vol; les principaux délits sont l'assaut, les voies de fait, les sévices corporels, les coups et blessures, les meurtres et les tentatives de meurtre... et par extension les menaces proférées à autrui, les tentatives de suicide ainsi que la possession d'arme dans l'intention de menacer ou de porter atteinte à autrui.

Désordres publics: Catégorie qui regroupe des accusations telles: troubler la paix, vagabondage, fugue, infraction au code de la route, possession d'objets défendues, fausse alarme, ...

Drogue: Catégorie qui regroupe les deux accusations suivantes: possession ou trafic.

Délits sexuels: Cette catégorie regroupe des délits spécifiques tels: l'indécence, l'attentat à la pudeur, l'homosexualité, le viol et la tentative de viol, etc.

Question 5: Fondement légal du placement

Il s'agit du fondement légal principal sous lequel l'adolescent a été admis au centre d'accueil.

Questions 7 à 16: Motifs de requête(s) en protection

Indiquer le nombre pour chacun des items, de la façon suivante:

0 = 0
1 = 1
.
.
8 = 8 et plus
9 = pas d'information

Question 17: Etudiant avant le placement

Par cette question, nous désirons savoir si l'adolescent était inscrit dans une école régulière reconnue par le ministère de l'Education du Québec.

Questions 18 et 19: Si étudiant, en quelle année? et dernière année complétée

Indiquer le classement de l'adolescent selon le dernier relevé de notes.

Question 20: Retard scolaire

- Il s'agit du nombre d'année(s) de retard en regard de l'âge chronologique actuel de l'adolescent (question 2) et du degré de scolarité qu'il devrait normalement fréquenter.

- Le tableau suivant indique le retard scolaire possible:

Age actuel	Degré (question 18 ou 19)	Retard
17 ans	secondaire V	aucun
	" IV	une année
	" III	deux années
	" II	trois années
	" I }	quatre années
	primaire }	ou plus
16 ans	secondaire IV ou V	aucun
	" III	une année
	" II	deux années
	" I	trois années
	primaire	quatre années
		ou plus
15 ans	secondaire III ou IV	aucun
	" II	une année
	" I	deux années
	primaire	trois années
14 ans	secondaire II ou III	aucun
	" I	une année
	primaire	deux années
13 ans	secondaire I ou II	aucun
	primaire	une année
12 ans	secondaire I	aucun
	primaire	une année

- 18 ans et plus: utiliser la catégorie 17 ans.

Question 23: Type de travail

Quelques définitions:

Manoeuvre: Travailleur affecté à des services tels servir les clients (vestiaire, pompiste, etc.), laver la vaisselle, nettoyer les véhicules automobiles, polir les chaussures, etc.; l'entretien d'immeubles, d'ameublement, ou de matériel quelconque, etc.

Ouvrier: Exécution de travaux de peinture, de plomberie, de menuiserie, etc., en tant qu'apprenti.

Ouvrier spécialisé: Vendeur, mécanicien, etc.

Opérateur: Travail en usine, etc.

Question 26: Durée actuelle du séjour

Par cet item, nous désirons savoir (en mois) depuis combien de temps l'adolescent est en relation avec le centre d'accueil.

Question 27: Nombre de fugue(s)

Il s'agit du nombre de fugue(s) du centre d'accueil La Cité des Prairies.

Question 28: Reclassement scolaire

Cet item vise à connaître le degré scolaire de l'adolescent à son entrée au centre d'accueil, tel qu'évalué par les services pédagogiques. Il s'agit du reclassement en mathématiques.

Question 29: Degré de scolarité actuel

Cet item vise à identifier le degré scolaire actuel de l'adolescent. Par exemple: secondaire II si l'adolescent est en voie de terminer son secondaire II. Il s'agit du classement en mathématiques.

Question 31: Dépendance économique du milieu naturel

Cet item vise à connaître si le milieu naturel de l'adolescent vit sur le plan financier au moyen de prestations d'assurance-chômage, de bien-être social, etc.

Question 32: Choix du jeune

Cet item vise à connaître si l'adolescent désire, au moment de sa réinsertion sociale, retourner à l'école ou accéder au marché du travail. Ce choix du jeune est celui indiqué lors de sa première rencontre avec les services pédagogiques (orienteur).

Question 33: Intention actuelle pour la sortie

Cet item vise à connaître ce que le jeune désire faire à sa sortie de l'établissement. On demande, dans chacune des catégories, de préciser:

1- le type d'études que le jeune désire poursuivre;

2- le type de travail qu'il souhaite obtenir.

Question 34: Type d'intelligence

Déficience légère	=	QI de 70 à 79
Intelligence lente	=	QI de 80 à 89
Intelligence moyenne	=	QI de 90 à 109
Intelligence vive	=	QI de 110 à 119
Intelligence supérieure	=	QI de 120 et plus

Question 36: Placement(s) antérieur(s)

Cet item vise à connaître le nombre de placement(s) en institution, en foyer nourricier, etc. de chaque adolescent.

Question 37: Nature du dernier placement

Il s'agit du placement précédant le placement actuel.

Définitions des termes:

Dépannage: Placement temporaire qui ne devait pas dépasser 21 jours selon la demande première.

Réadaptation court terme: Mesure de placement en réadaptation qui ne devait pas dépasser 90 jours selon la demande première.

Réadaptation long terme: Mesure de placement en réadaptation prévoyant un séjour à l'interne de plus de 90 jours selon la demande première.

Foyer de groupe: Toute installation administrée par un centre d'accueil et animée par des professionnels d'un centre d'accueil.

Question 38: Nature de l'avant-dernier placement

Voir les définitions précédentes.

Question 39: Nombre d'admission(s)

Il s'agit de la réouverture d'un dossier au centre d'accueil La Cité des Prairies pour un même adolescent.

Questions 40 à 44

Ces items s'adressent uniquement aux individus sortis du centre d'accueil La Cité des Prairies entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982. Cependant, une grille entière doit être complétée pour chacun des sujets de cet échantillon de relance (i.e. questions 1 à 44).

Question 40: Milieu de vie actuel

Cet item vise à connaître le lieu de résidence actuel de l'individu.

La catégorie 6 "institution carcérale: préciser" comprend les prisons, les pénitenciers, ainsi que le Centre de prévention Parthenais.

Toute référence à une institution pour délinquant juvénile devra être consignée dans la catégorie 7 "autre: préciser".

Question 41: Occupation actuelle

Cet item vise à connaître le principal emploi du temps de l'individu.

Question 42: Type d'études poursuivies

Cet item s'adresse uniquement aux individus qui poursuivent actuellement des études à temps plein ou à temps partiel.

Dans les catégories 1 et 2, le degré et le type d'études doivent être préciser. Ainsi, un individu pourra poursuivre des études secondaires de niveau III dans un programme de professionnel court; ou encore, un individu pourra être en première collégiale, voie générale ou professionnelle.

La catégorie 3 "plan de formation professionnelle" conduit à préciser, dans la mesure du possible, si l'individu est engagé dans un programme d'apprentissage d'un métier sans aucune forme de rémunération (catégorie 4), dans un programme de formation professionnelle à la demande d'un employeur et payé par ce dernier.

Question 43: Type de travail exercé

Voir consigne de la question 23.

Question 44: Autre institution

Cet item vise à connaître si l'individu a fréquenté une autre institution (ou d'autres institutions) depuis sa sortie du centre d'accueil La Cité des Prairies.

Dans l'affirmative, on demande de préciser le ou les noms de ou des établissements.

ANNEXE II

DOCUMENTS CONSULTES POUR LA SYNTHESE DES ETUDES REALISEES AU CENTRE D'ACCUEIL

Rapport Bélanger (février 1982), qui procède à "une étude de la complémentarité et de l'adaptation des programmes de réadaptation et des services pédagogiques au Centre d'accueil Cité des Prairies", (p. 1).

Rapport Pelletier (octobre 1982) qui présente une "étude comparative des caractéristiques entre la clientèle qui était présente et qui est arrivée à La Cité en date du 1er avril 81 jusqu'au 31 mars 1982 (12 mois) et la clientèle qui était présente et qui est arrivée à La Cité en date du 1er avril 82 jusqu'au 18 septembre 82 (5½ mois)", (pp. 1-2).

Rapport Pelletier (novembre 1982), qui offre des Statistiques sur la clientèle venant de la rive-sud, donc les unités 5 et 12 de La Cité des Prairies.

Rapport Woods Gordon (novembre 1982), qui procède à l'étude des aspirations des jeunes du centre d'accueil La Cité des Prairies, ainsi que de leurs aptitudes professionnelles et leurs attitudes au travail.

Document présenté par la direction des Services pédagogiques de La Cité des Prairies (avril 1981), qui "se veut une présentation objective de la réalité pédagogique au centre d'accueil La Cité des Prairies", (p. 1).

Résultats d'un sondage réalisé par la direction des Services pédagogiques du centre d'accueil La Cité des Prairies (document non daté) auprès de la clientèle de l'année scolaire 1981-82 et qui se veut une réplique d'un sondage effectué auprès de la clientèle de l'année scolaire 1980-1981.

Mémoire présenté par la C.E.C.M. lors d'une audience privée de la Commission parlementaire spéciale de la protection de la jeunesse et intitulé Le point de vue des intervenants en milieu scolaire concernant la loi sur la protection de la jeunesse.

Rapport Charland (1973), commandé par le comité M.A.S. - M.E.Q. concernant Les caractéristiques de la clientèle du centre d'accueil La Cité des Prairies.

ANNEXE III

RAPPORTS DES GROUPES D'ETUDE

Formation générale

Formation professionnelle

Formation à l'emploi

Sous-comité de la Mission M.E.Q.-M.A.S.

Phase II

Propositions de contenus de formation, de modèles d'organisation et de modèles d'évaluation pour le projet expérimental de formation générale

Richard Archambault,

Robert Céré,
Conseiller pédagogique,
C.E.C.M.

Avril 1983

Programme de formation générale

1. Enoncé de principes
2. Contenu des modèles: le quoi
3. Modalités d'application des différents modèles
4. Analyse des différents modèles élaborés
5. Choix des modèles
6. L'évaluation de l'expérimentation

1. ENONCE DE PRINCIPES

Principes devant guider l'élaboration des contenus des programmes de formation générale.

1er principe

On doit favoriser le développement global du jeune, c'est-à-dire lui faire vivre au travers le processus de rééducation un ensemble d'expériences transformantes et, parmi ces expériences, le jeune se voit offrir une majeure dans les programmes relevant d'une formation générale.

2e principe

L'intervenant pédagogique concourt à l'action transformante et est intégré à l'équipe traitante à part entière.

3e principe

A travers l'ensemble d'expériences transformantes vécues par le jeune, l'encadrement déterminé vise:

- à favoriser au maximum une concertation au plan des actions;
- à favoriser le développement d'une relation significative avec un minimum d'intervenants et ce, sans diminuer la qualité de l'accompagnement pédagogique auquel il a droit.

4e principe

S'appuyant sur l'ensemble des particularités de la clientèle, il y a nécessité de tenir compte de l'annualisation des services et de leur personnalisation.

5e principe

Au travers le processus d'enclenchement vécu par le jeune dans le cadre d'un programme de formation générale, le jeune reçoit une alimentation de qualité qui lui permettra d'adhérer sans préjudice au réseau scolaire.

6e principe

Dans le cadre de cette expérience globale vécue par le jeune à travers la majeure de la formation générale, le jeune vit ses activités selon des étapes progressives: d'abord dans un local intégré à l'aire de vie et, par la suite, en accédant à des locaux externes et ce, toujours en vue de lui faire intégrer un réseau scolaire normal.

2. MODELES SUGGERES: LE CONTENU

Préalables à l'élaboration des différents modèles

1- Le programme de formation générale offert aux jeunes est personnalisé et se traduit à partir d'une banque de temps alloué aux activités.

2- Dans des modalités à déterminer ultérieurement, oeuvrer de façon à faire reconnaître les acquisitions des jeunes en activités d'arts et d'éducation physique et ce, dans l'optique de leur confirmer leur accréditation.

3- Le cours d'Isep se veut un programme individualisé et personnalisé en fonction du rythme et du profil de formation du jeune. C'est donc une activité non fixée à l'horaire.

4- Il y a possibilité d'horaire indivudualisé s'il y a nécessité pour un jeune de vivre un contenu plus personnalisé suite à une évaluation par l'équipe traitante.

5- Le partage du vécu de réadaptation consiste en:

- comité clinique: 2 hres/semaine
- préparation conjointe d'activité (professeur répondant et responsable de l'activité: 1 hre/semaine);
- suivi activité avec RUV: 1 hre/semaine;
- participation à des activités de vie de groupe: 1 hre/semaine.

Modèle 1

Axé en fonction d'un professeur généraliste (3 matières) avec un complément de formation donné par un second professeur et adressé à un groupe de jeunes situés sur deux ou exceptionnellement trois niveaux, c'est-à-dire 1er, 2e ou 3e secondaire et 3e, 4e ou 5e secondaire.

Ce modèle s'adresse à deux unités distinctes.

Un étudiant de 3e secondaire qui commencerait le programme serait classé avec le 2e groupe.

Modèle I

Contenu		Encadrement	Temps		
Sec. I-II-III	Sec. III-IV-V		Quotidien	Hebdo.	Annuel
Français I - II 310 320 Maths I - II 310 320 Géographie générale I Histoire générale II Géographie du Canada III	310 412 512 320 422 522 310 412 512 320 422 522 Géographie du Canada III Histoire du Canada IV Vie économique	1 professeur généraliste pour 3 matières 15 pér./sem. et partageant le vécu selon les modalités décrites en préalable	Blocs 8h30 à 11h30 13h00 à 15h30 2 blocs par jour en alternance	15 hres	48 sem.
Anglais 110 210 120 220 130 230 Ecologie 310 320 330	310 412 512 320 422 522 330 532 Biologie III Chimie IV Physique IV	1 professeur généraliste maîtrisant 2 matières Donc, 2 intervenants 2 types de groupes fermés 5 blocs/matières Modèle applicable de façon identique aux 2 groupes		5 hres	48 sem.

Modèle 2

Axé en fonction de trois professeurs maîtrisant chacun une majeure et une mineure et adressé à un groupe de jeunes situés sur cinq niveaux, soit du 1er au 5e secondaire. Ce modèle s'adresse à deux unités distinctes.

Modèle 2

Contenu	Encadrement	Temps		
1er à 5e secondaire		Quotidien	Hebdo.	Annuel
Français I - II - 310 412 512 320 422 522 Maths I - II - 310 412 512 320 422 522 Anglais 110 210 310 412 512 120 220 320 422 522 130 230 330 432 532	1 professeur de français + sciences humaines	Blocs 8h30 à 11h45 et 13h00 à 15h30	10 hres	48 sem.
Sciences humaines: Géographie générale I Histoire générale II Géographie du Canada III Histoire du Canada IV Vie économique V	1 professeur de mathématiques + sciences de la nature	2 blocs par jour en alternance	7 hres	48 sem.
Sciences de la nature: Ecologie I Biologie III Chimie IV Physique IV	1 professeur d'anglais		3 hres	48 sem.
	Le professeur de français - sciences humaines partage le vécu selon les modalités décrites en préalable Donc, 3 intervenants 2 types de groupes fermés mais identiques dans leur composition (plan scolaire) 5 blocs/matières Modèle applicable de façon identique aux deux groupes			

Modèle 3

Axé en fonction d'un professeur de français et mathématiques et d'un professeur enseignant l'anglais, les sciences de l'homme et les sciences de la nature et adressé à un groupe de jeunes situés sur cinq niveaux, soit du 1er au 5e secondaire. Ce modèle s'adresse à deux unités distinctes.

Modèle 3

Contenu	Encadrement	Temps		
		Quotidien	Hebdo.	Annuel
Français I - II - 310 412 512 320 422 522 Maths I - II - 310 412 512 320 422 522 Anglais 110 210 310 412 512 120 220 320 422 522 130 230 330 432 532 Sciences humaines: Géographie générale I Histoire générale II Géographie du Canada III Histoire du Canada IV Vie économique V Sciences de la nature: Ecologie I Biologie III Chimie IV Physique IV	1 professeur maîtrisant français et mathématiques et partageant le vécu de réadaptation selon les modalités décrites en préalable 1 professeur maîtrisant anglais, sciences de l'homme et sciences de la nature Donc, 2 intervenants 2 types de groupes fermés mais identiques (dans leur composition au plan scolaire) 5 blocs/matières Applicable de façon identique aux deux groupes	Blocs 3 hres 8h30 à 11h30 ou 2½ hres 13h00 à 15h30	12 hres 8 hres	48 sem. 48 sem.

Modèle 4

Axé en fonction d'un professeur de français et de mathématiques et d'un professeur enseignant l'anglais, les sciences de l'homme et les sciences de la nature et adressé à un groupe de jeunes situés sur deux ou exceptionnellement trois niveaux, c'est-à-dire 1er, 2e ou 3e secondaire et 3e, 4e ou 5e secondaire. Un étudiant de 3e secondaire qui commence le programme serait classé avec le 2e groupe (Sec. III-IV-V). Ce modèle s'adresse à deux unités distinctes.

Modèle 4

Contenu		Encadrement	Temps		
Sec. I-II-III	Sec. III-IV-V		Quotidien	Hebdo.	Annuel
Français I-II 310-320 Maths I-II 310-320 Anglais 110 210 310 120 220 320 130 230 330	310 412 512 320 422 522 310 412 512 320 422 522 310 412 512 320 422 522 330 432 532	1 professeur maîtrisant français et mathématiques et partageant le vécu de réadaptation selon les modalités décrites en préalable	Blocs 8h30 à 11h30 ou 13h00 à 15h30	12 hres	48 sem.
Sciences de l'homme: Géographie générale I Histoire générale II Géographie du Canada III	Géographie du Canada III Histoire du Canada IV Vie économique V	1 professeur maîtrisant anglais, sciences de l'homme et sciences de la nature Donc, 2 intervenants 2 types de groupes fermés mais identiques (dans leur composition au plan scolaire) 5 blocs/matières Applicable de façon identique aux deux groupes		8 hres	48 sem.
Sciences de la nature: Ecologie I Biologie III	Biologie III Chimie IV Physique V				

Modèle 5

Axé en fonction de cinq professeurs spécialistes (1 par bloc/matière) et adressé à un groupe de jeunes situés sur deux ou exceptionnellement trois niveaux, c'est-à-dire 1er, 2e ou 3e secondaire. Un étudiant de 3e secondaire qui commencerait le programme serait classé avec le 2e groupe (Sec. III, IV, V). Ce modèle s'adresse à deux unités distinctes.

Modèle 5

Contenu		Encadrement	Temps		
Sec. I-II-III	Sec. III-IV-V		Quotidien	Hebdo.	Annuel
Français I-II 310-320	310 412 512 320 422 522	1 professeur spécialiste *	Blocs 8h30 - 11h30 13h00 - 15h30	6 hres	48 sem.
Maths I-II 310-320	310 412 512 320 422 522	1 professeur spécialiste		5 hres	48 sem.
Anglais 110 210 310 120 220 320 130 230 330	310 412 512 320 422 522 330 432 532	1 professeur spécialiste		3 hres	48 sem.
Sciences de l'homme: Géographie générale I Histoire générale II Géographie du Canada III	Géographie du Canada III Histoire du Canada IV Vie économique V	1 professeur spécialiste		3 hres	48 sem.
Sciences de la nature: Ecologie I Biologie III	Biologie III Chimie IV Physique IV	1 professeur spécialiste		3 hres	48 sem.
		* Le professeur de français est celui qui partage le vécu de réadaptation selon les modalités décrites en préalable 5 intervenants 2 types de groupes distincts et fermés 5 blocs/matières Applicable de façon identique dans les deux groupes			

Modèle 6

Appuyé sur l'hypothèse de trois groupes expérimentaux. Axé en fonction de 3 professeurs pour chacun des groupes et adressé à un groupe de jeunes classés selon les niveaux scolaires suivants:

Groupe 1: 1er et 2e secondaire;

Groupe 2: 3e secondaire;

Groupe 3: 4e et 5e secondaire.

De plus, un jeune graduant en cours d'année de niveau secondaire devra vivre une restructuration de groupe.

Modèle 6

Contenu			Encadrement	Temps		
Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3		Quotidien	Hebdo.	Annuel
Sec. I-II	III	IV-V		Blocs 8h30 - 11h30 ou 13h00 - 15h30		
Français I-II	310 320	412 512 422 522	1 professeur*		10 hres	48 sem.
Sciences de l'homme: Géographie générale Histoire générale	Géographie du Canada	Histoire du Canada Vie économique				
Maths I-II	310 320	412 512 422 522	1 professeur		7 hres	48 sem.
Ecologie	Biologie	Chimie Physique				
Anglais 110 210 120 220 130 230	310 320 330	412 512 422 522	1 professeur		3 hres	48 sem.

*Le professeur de français est celui qui partage le vécu de réadaptation selon les modalités décrites en préalable

3 intervenants

3 types de groupes ouverts

5 blocs/matières

Applicable de façon identique dans les 3 groupes

Modèle 7

Axé en fonction de trois professeurs et adressé à un groupe de jeunes situés sur deux ou trois niveaux, soit les niveaux 1er et 2e secondaire pour le groupe 1 et les niveaux 3e, 4e et 5e secondaire pour le groupe 2. Un jeune de niveau 2e secondaire qui graduerait en cours d'année devrait vivre une restructuration de groupe.

Modèle 7

Contenu		Encadrement	Temps		
Sec. I-II	Sec. III-IV-V		Quotidien	Hebdo.	Annuel
Français I-II	310 412 512 320 422 522	1 professeur enseignant français - sciences de l'homme et partageant le vécu de réadaptation selon les modalités décrites au préalable	Blocs 8h30 - 11h30 13h00 - 15h30	10 hres	48 sem.
Maths I-II	310 412 512 320 422 522				
Anglais 110 210 120 220 130 230	310 412 512 320 422 522 230 432 532				
Sciences de l'homme: Géographie générale I Histoire générale II	Géographie du Canada III Histoire du Canada IV Vie économique V	1 professeur enseignant maths et sciences de la nature		7 hres	48 sem.
Sciences de la nature: Ecologie	Biologie Chimie Physique	1 professeur d'anglais 3 intervenants 2 types de groupes ouverts 5 blocs/matières Applicable dans les deux groupes de façon identique		3 hres	48 sem.

Modèle 8

Axé sur la composition de 2 groupes qui fonctionneraient de façon différente selon des hypothèses déjà avancées pour les 7 modèles précédents. Le modèle s'adresse à deux groupes de jeunes, un premier groupe composé de jeunes de niveaux de 1er et 2e secondaire, le 2e groupe est composé de jeunes des niveaux 3e, 4e et 5e secondaire. Le premier groupe emprunterait les contenus, l'encadrement et les temps décrits au modèle 7 et le 2e groupe emprunterait les éléments que l'on retrouve au modèle 5.

Un étudiant du 1er groupe et classé en 2e secondaire aurait à vivre une restructuration de groupe s'il graduait de niveau scolaire en cours d'année.

Le principe de ce huitième modèle est donc de former deux groupes expérimentaux différents à l'intérieur du programme de formation générale. Il va de soi que d'autres combinaisons sont envisageables.

Modèle 8

Contenu		Encadrement	Temps		
Sec. I-II	Sec. III-IV-V		Quotidien	Hebdo.	Annuel
Français I-II	310 412 512 320 422 522	Voir les modalités établies au modèle 7 pour le groupe 1, et selon les modalités établies au modèle 5 pour le groupe 2	Voir les modalités 7 et 5		
Maths I-II	310 412 512 320 422 522				
Anglais 110 210 120 220 130 230	310 412 512 320 422 522 330 432 532				
Sciences de l'homme: Géographie générale I Histoire générale II	Géographie du Canada III Histoire du Canada IV Vie économique V				
Sciences de la nature: Ecologie	Biologie III Chimie IV Physique				

3. MODALITES D'APPLICATION DES DIFFERENTS MODELES

Les modalités d'application des huit modèles seront étudiées en fonction des dix composantes suivantes:

1. La concertation et le suivi
2. L'enseignement individualisé
3. L'enseignement collectif (groupes)
4. L'évaluation
   a) pédagogique
   b) clinique
5. L'annualisation des services
6. L'horaire individualisé

Pour chacune de ces composantes, on en dégagera d'abord le sens que nous y entendons et par la suite les modalités

1. Concertation et suivi

1.1 Sens

C'est une structure de travail permettant à deux intervenants, un professeur répondant et un éducateur responsable du groupe en activités, d'établir pour chaque jeune, un plan d'action par étapes relié au plan d'intervention vu en comité clinique et d'en partager ensuite le suivi sur une base hebdomadaire.

1.2 Modalités

De l'étude de cas (comité clinique) où participent le professeur répondant et l'éducateur responsable:

- s'assurer que tous deux ont une compréhension commune du cas;
- s'assurer qu'ils identifient la réponse globale à donner au jeune et le vécu pédagogique qui lui sera offert.

Dans ce cadre, le premier volet se vivrait lors de la préparation conjointe et ce, sur une base hebdomadaire. Le second volet serait établi lors de la même rencontre mais complété par une rencontre avec le jeune. On remet alors au jeune un plan écrit des objectifs de rééducation et des objectifs pédagogiques qu'on veut lui faire atteindre et dont on veut le rendre partenaire.

Ces renseignements seront consignés sur des formules types dont l'esprit ressemblerait à celui que l'on retrouve sur les formules fournies en annexe. Des formules semblables devront être créées ou adaptées pour les jeunes inscrits au programme et on devra y prévoir un espace pour faire signer le jeune et les deux adultes intervenants en vue de souligner la dimension contractuelle.

2. L'enseignement individualisé

2.1 Sens

C'est un système d'enseignement qui permet de tenir compte de rythmes d'apprentissage différents, d'entrées et de sorties variables, par le biais d'instruments qui divisent la matière à enseigner en unités d'apprentissages, en modules ou en objectifs.

2.2 Modalités

Si la fiche de travail demeure le prototype de ce système, d'autres instruments y sont utilisables, tels les cassettes ou les manuels. On peut aussi favoriser le travail en sous-groupes, si, à l'intérieur du

groupe, nous retrouvons une forme d'homogénéité en ce qui concerne le niveau des acquisitions pédagogiques. A vingt heures intensives de formation générale par semaine, il faudra varier les approches tout en respectant le rythme de chacun (tutorat, enseignement par les pairs, sous-groupes de travail).

En fonction du caractère expérimental de ce programme de formation générale, nous insistons pour que les co-intervenants se définissent une ouverture à ces expériences à tenter:

- par le biais de la rencontre hebdomadaire, discuter de la formation des sous-groupes;
- évaluer ensuite les contenus possibles à être vus en sous-groupes.

3. L'enseignement collectif

3.1 Sens

C'est un système d'enseignement qui tout en tenant compte:

- d'apprentissages variés;
- de différents degrés d'homogénéité;
- d'objectifs de vie de groupe;
- d'objectifs cliniques individuels.

qui s'ouvre à des projets permettant à des jeunes de divers niveaux scolaires:

- des regroupements à l'intérieur d'une matière donnée;
- l'intégration des matières;
- un cheminement de vie de groupe et une opportunité d'un cheminement plus individualisé.

3.2 Modalités

- Souligner le caractère expérimental de l'approche.
- Vivre une expérimentation avant de généraliser.
- Etablir sa pertinence quant aux aspects de vie de groupe et quant à son contenu pédagogique à offrir aux jeunes.
- Développer le tout de façon concertée en se greffant de part et d'autres des ressources.

4. L'évaluation

a) L'évaluation pédagogique

4.1 a) Sens

Moment vécu par le jeune pour être confronté face à lui-même quant à ses apprentissages et quant à l'opportunité qu'il vit de recevoir une confirmation officielle de sa compétence.

4.2 a) Modalités

Prévoir cinq sessions d'examens en vue de favoriser une certification continue. Ces sessions pourraient avoir lieu autour des dates suivantes: 15 novembre - 15 février - 15 avril - 15 juin - 30 août.

En principe, chacune de ces sessions a une importance relative égale et on devrait y retrouver un nombre égal de candidats.

Lors de ces cinq sessions, l'évaluation du jeune par le biais d'examens officiels devra se faire dans un cadre rigide signifiant pour favoriser la confrontation et l'officialisation de l'acquisition de compétences.

Cet examen devrait se passer à l'extérieur du local d'activités du groupe sans pour autant causer un arrêt d'activités pour les autres membres du groupe.

b) L'évaluation clinique

4.1 b) Sens

Moment où l'ensemble des membres de l'équipe traitante dont fait partie le professeur répondant mettent en commun les synthèses de vécu du jeune en activités dans le but de procéder à une évaluation du cheminement du jeune et d'y déterminer un plan d'intervention de l'étape suivante et ceci, en conformité avec le calendrier des études de cas établis pour l'équipe.

4.2 b) Modalités

Utiliser les grilles mentionnées à l'item concertation et suivi.

Le professeur répondant recueille les informations des autres intervenants pédagogiques dans le groupe et si nécessaire s'informe du profil de formation établi par le conseiller en orientation.

5. L'annualisation

5.1 Sens

Dans le cadre d'un programme global de rééducation, permettre aux jeunes de vivre un programme de formation générale de façon continue, ce dernier était coordonné avec la planification annuelle des programmes de Cité des Prairies.

5.2 Modalités

Dans une perspective d'une démarche du vécu de l'activité pour les jeunes qui soit le plus continue possible, prévoir dans l'application du calendrier pédagogique des modalités du type suivant:

1° Que la planification des journées pédagogiques flottantes soit articulée avec les points culminants des programmes de Cité des Prairies.

2° L'annualisation du programme de formation générale (48 semaines) en articulation avec la planification des programmes annuels de Cité des Prairies:

- en engageant des enseignants pour une durée de 48 semaines;
- si tel n'est pas le cas, en utilisant les modalités suivantes: . possibilité d'engager des professeurs à la leçon;
  . utiliser une liste de professeurs en disponibilité.

3° Une période de travail personnel dans la suite du cheminement pédagogique du jeune où celui-ci est accompagné par l'éducateur-responsable.

6. L'horaire individualisé

6.1 Sens

Dans le cadre du cheminement du jeune, tant au plan pédagogique qu'au plan du vécu de réadaptation, le jeune peut se voir octroyer un horaire individualisé d'activités pédagogiques qui souligne une adaptation de sa grille/horaire à ses besoins particuliers.

6.2 Modalités

- Le comité clinique statue sur la pertinence de cet horaire particulier à l'aide de l'éclairage fourni par le profil de formation et les acquisitions de réadaptation et pédagogiques.
- La grille matières individuelle est alors établie dans le cadre temporel du 20 heures/semaine pour répondre à un besoin particulier.
- L'élaboration de la grille matières relève de la direction pédagogique et l'acceptation du projet relève du responsable d'unité de vie.
- L'éducateur parrain est responsable de recueillir les informations sur le vécu du jeune dans cet horaire individualisé.

4. ANALYSE DES DIFFERENTS MODELES ELABORES

4.1 ANALYSE DU CONTENU DES MODELES

Le contenu des huit modèles explicités précédemment a été analysé à partir de la grille qui suit. Chaque modèle est évalué en fonction de sa conformité aux principes qui voulaient guider cette élaboration de modèles. Sur le tableau qui suit, la cote:

Ⓐ signifie: modèle très conforme au respect des principes énoncés.

Ⓑ signifie: modèle moyennement conforme au respect des principes énoncés.

Ⓒ signifie: modèle peu conforme au respect des principes énoncés.

Modèle	1er principe: expérience transformante	2e principe: intégration de l'intervenant pédagogique	3e principe: concertation versus qualité de l'intervention pédagogique	4e principe: Annualisation et personnalisation	5e principe: Qualité de formation	6e principe: Respect des étapes-programmes
1	A	A	A / C	A	A	A
2	C	B	B / C	A	A	A
3	B	A	A / C	A	A	A
4	B	A	A / B	A	A	A
5	C	C	C / A	A	A	B
6	C	B	C / A	A	A	A
7	B	B	B / B	A	A	A
8	B / C	B / C	B/B / C/A	A	A	A / B

4.2 ANALYSE DES MODALITES D'APPLICATION

Cette analyse a aussi été faite par le biais d'une grille. On y retrouve les six composantes qui ont été détaillées au chapitre 3 et nous avons d'autre part regroupé les huit modèles selon qu'ils faisaient appel à 2, 3 ou 5 intervenants pédagogiques. La cote:

A signifie que les modalités souhaitées s'appliquent très bien à ces modèles;

B signifie que les modalités souhaitées s'appliquent bien à ces modèles;

C signifie que les modalités souhaitées s'appliquent difficilement.

Approche \ Type de modèles	(2 intervenants) 1-3-4	(3 intervenants) 2-6-7-8a	(5 intervenants) 5-8b
1. Concertation et suivi	A	B	C
2. Enseignement individualisé et 3. Enseignement collectif	Quant au nombre de niveaux 1 B 3 C 4 B Quant au nombre de matières/professeurs 1 C 3 C 4 B	Quant au nombre de niveaux 2 C 6 B 7 B 8a B Quant au nombre de matières/professeurs 2 C 6 B 7 B 8a B	Quant au nombre de niveau 5 8b Quant au nombre de matières/professeurs 5 A 8b A
4. Evaluation pédagogique clinique	A A	A B	A C
5. Annualisation	A	B	C
6. Horaire individualisé	A	A	A

4.3 REGROUPEMENT DE MODELES ET ANALYSE D'ENSEMBLE

Nous avons élaboré huit types de modèles pouvant répondre aux besoins des jeunes. Ces huit modèles peuvent se regrouper selon le schéma suivant:

1er regroupement: 2 intervenants

2e regroupement: 3 intervenants

3e regroupement: 5 intervenants

Modèles du 1er regroupement

a) Permettent mieux le cheminement du jeune au travers les expériences transformantes.

b) Favorisent la concertation, la cohésion entre les différents intervenants.

c) En fonction du nombre très significatif de périodes partagées avec le groupe (12 à 15), nous évaluons que l'intégration de l'enseignant répondant à l'équipe traitante sera de beaucoup facilitée avec ce type de modèles.

d) Il faudrait apporter des réserves quant à la qualité de l'intervention pédagogique par rapport à la maîtrise de la somme des programmes/matières à enseigner.

Modèles du 2e regroupement

a) Les modèles du 2e regroupement qui sont appuyés sur trois intervenants et qui sont susceptibles de faire vivre au jeune une restructuration de groupes, à l'exception du 2e modèle, réduisent la qualité de la continuité et peuvent impliquer pour le jeune un second développement de relations avec les adultes.

b) Ce type de modèles permet moins de cohésion et de concertation que les modèles à 2 intervenants mais la concertation et la cohésion deviennent des objectifs atteignables.

c) En fonction du nombre significatif de périodes partagées avec le groupe par le professeur répondant, son intégration à l'équipe traitante demeure applicable et réalisable mais suppose une concertation préalable avec deux autres intervenants pédagogiques.

d) Par rapport à la qualité de l'intervention pédagogique reliée à la maîtrise des matières à enseigner, ces modèles peuvent s'appliquer au premier cycle du secondaire. Il faut toutefois apporter des réserves au deuxième cycle à cause de la multiplicité des programmes et des voies dans les matières de base.

Modèles du 3e regroupement

a) L'encadrement humain pose des réserves quant à la continuité des relations et la possibilité de vivre des expériences transformantes.

b) Ce modèle rend difficile la poursuite des objectifs de cohésion et de concertation.

c) En fonction du nombre relatif de périodes partagées avec le groupe par le professeur répondant et en fonction de la concertation au préalable avec quatre autres intervenants pédagogiques, nous établissons certaines réserves quant à son intégration à l'équipe traitante.

d) La qualité de l'intervention pédagogique au niveau de la maîtrise de la matière est à son maximum.

5. CHOIX DES MODELES

5.1 C.E.C.M.

Comme représentant de la C.E.C.M., je retiens le modèle axé sur deux groupes de jeunes, l'un correspondait à 1er, 2e et 3e secondaire, l'autre à 3e, 4e et 5e secondaire. Un jeune de niveau 3e secondaire intégré au programme se joint automatiquement au groupe 2.

Hypothèse suggérée par le représentant de la C.E.C.M.

- Considérant que le modèle retenu se doit d'être compatible avec les principes énoncés au début de notre analyse commune:

  . il faudrait que ce modèle fasse appel à un minimum d'intervenants.

- Considérant que ce programme expérimental s'adresse:

  1° à deux groupes de jeunes;

  2° que ces groupes sont fermés;

  3° que pour chacun de ces groupes, on retrouve trois niveaux scolaires, à savoir 1er à 3e secondaire et 3e à 5e secondaire;

  4° que dans chacun de ces groupes, on offre 5 blocs/matières, ce qui constitue chaque fois un total de 14 programmes/matières en y excluant les voies pour les programmes de français, mathématiques et anglais.

  . Le nombre minimal d'intervenants devrait être fixé à quatre, d'où découle l'organisation suivante.

Contenu		Encadrement	Temps		
Sec. I-II-III	Sec. III-IV-V		Quotidien	Hebdo.	Annuel
Français 116-216 310-320	310 412 512 320 422 522	1 professeur	2 blocs 8h30 - 11h30 et 13h00 - 15h30	5 hres	48 sem.
Maths 116-216 310-320	310 412 512 320 422 522	1 professeur		9 hres	48 sem.
Anglais 114 214 310 124 224 320 134 234 330	310 412 512 320 422 522 330 432 432	1 professeur		3 hres	48 sem.
Sciences de la nature Biologie 412	Chimie 422 Physique 422	(complément au professeur de maths)		avec maths	
Sciences de l'homme Géographie 412	Géographie 412	1 professeur		3 hres	48 sem.
Histoire 412	Histoire 412				
	Vie économique 512				

Le professeur de maths-sciences (9 périodes) est répondant.

5.2 HYPOTHESE SUGGEREE PAR LE REPRESENTANT DE LA CITE

Comme représentant de la Cité des Prairies, je retiens le modèle 2 analysé et évalué précédemment et auquel j'apporte une modification quant à la banque de périodes allouée aux blocs matière.

Rappel du modèle retenu

Axé en fonction de 3 professeurs maîtrisant chacun une majeure et une mineure et adressé à deux groupes distincts de jeunes situés sur 5 niveaux, soit de 1er au 5e secondaire.

Contenu	Encadrement	Temps		
1er au 5e secondaire		Quotidien	Hebdo.	Annuel
Français I-II 310 412 512 320 422 522	1 professeur - français - sciences humaines	Blocs 8h30 - 11h45 et 13h00 - 15h30	10 hres	48 sem.
Maths I-II 310 412 512 320 422 522	1 professeur - maths - sciences de la nature	2 blocs par jour	7 hres	48 sem.
Anglais 110 210 412 512 120 220 422 522 130 230 432 532	1 professeur d'anglais		3 hres	48 sem.
Sciences humaines: Géographie générale I Histoire générale II Géographie du Canada III Histoire du Canada IV Vie économique V	Le professeur de français - sciences humaines partage le vécu de l'adaptation selon les modalités décrites au préalable			
Sciences de la nature: Ecologie I Biologie III Chimie IV Physique V	3 intervenants 2 types de groupes fermés et identiques au plan scolaire			

Nous appuyons notre choix sur les divers principes analysés précédemment et, ici, nous ne voulons que rappeler:

- l'importance de minimiser le nombre d'intervenants en fonction des expériences transformantes inhérentes à l'activité;
- le minimum d'intervenants est facilitateur d'une concertation et d'un suivi du jeune dans son vécu; ce même minimum favorise une meilleure concertation entre les intervenants pédagogiques en vue d'une cohésion quant au plan d'action établi face au jeune en activité;
- malgré nos réserves manifestées lors de notre analyse quant à l'expérimentation des modèles d'enseignement (projets et collectifs), nous croyons pouvoir retrouver une certaine homogénéité dans le groupe pour pouvoir envisager les appliquer.

Finalement, le fait de retrouver dans le modèle "des groupes fermés" nous permet de n'envisager aucune restructuration de groupe pour un jeune (contre-indicateurs cliniques identifiés conjointement) et nous protège contre toute forme de contingentement dans la composition des groupes et ainsi "être pris" à ne pas offrir un programme à un jeune qui en avait besoin.

6. L'EVALUATION DE L'EXPERIMENTATION DU PROGRAMME DE FORMATION GENERALE

Dans des modalités qui seraient à définir, l'évaluation de l'expérimentation devrait développer son axe en fonction du programme de formation générale. Sans se substituer "aux évaluateurs", nous croyons que l'évaluation devrait être élaborée en fonction des pistes suivantes:

- que l'évaluation porte sur l'expérience vécue sur l'année;
- que les points évalués vérifient l'ordre des acquisitions des jeunes, l'identification et la réponse aux intérêts du jeune.

Les mécanismes d'évaluation devront être soumis aux entités décisionnelles, ainsi que le rapport.

ANNEXES

INDIVIDUAL EDUCATION PLAN

IUDENT _____ GRADE PLACEMENT _____ DATE _____

ACHER _____ SUBJECT Reading and Language _____

RRENT LEVEL OF PERFORMANCE IN THIS AREA: (Include Achievement Test results, Basic Skills assessment, current rates of performance, observations, data from checklists, etc.)

ASSESSMENT RESULTS

:T Reading Level ___	CAT Language Level ___
tal ___ G.E.	Lang. Mech. ___ G.E. Spelling ___ G.E.
cab. ___ G.E.	Lang. Exp. ___ G.E. Reference ___ G.E.
mp. ___ G.E.	

ASSROOH PERFORMANCE: [Precision Teaching-Median performance]

. #1-ORAL READ.-RATE ___ LEV. ___	WK. #2-ORAL READ.-RATE ___ LEV. ___
COMPREHENSION-RATE ___ LEV. ___	COMPREHENSION-RATE ___ LEV. ___
. #3-ORAL READ.-RATE ___ LEV. ___	WK. #4-ORAL READ. RATE ___ LEV. ___
COMPREHENSION-RATE ___ LEV. ___	COMPREHENSION-RATE ___ LEV. ___

SK: LEVEL- MEDIAN RATE-

ER INFORMATION:

OTIVATION SYSTEM: [Points - Progress - Merit]

BEHAVIORS MOST OFTEN RESULTING IN PENALTIES-

BEHAVIORS MOST OFTEN REINFORCED-

IAL SKILLS CHECKLIST: [Ratings from Checklist Summary]

ADULT RELATIONS-	1	2	3
PEER RELATIONS-	1	2	3
CLASSROOM BEHAVIORS-	1	2	3
SCHOOL RULES-	1	2	3

STRENGTHS: (Summary Statements):

READING AND LANGUAGE-

SOCIAL SKILLS-

AREAS IN NEED OF IMPROVEMENT: (Summary Statements):

READING-

LANGUAGE-

SOCIAL SKILLS-

AL #: 1 BY _____ (date) THIS STUDENT WILL IMPROVE HIS/HER READING RATE TO _____ (indicate projected level/rate)

ROUGH EMPHASIS ON THE FOLLOWING: (Reading words in context; context clues; sight vocabulary; structural analysis; phonetic analysis; etc.)

TE STARTED	DATE ENDED		Measurer Device
_____	_____	1. Reading words in context, _____ Timings per day	P.T.
_____	_____	2. _____	_____
_____	_____	3. _____	_____

AL #: 2 BY _____ (date) THIS STUDENT WILL IMPROVE READING COMPREHENSION SKILLS TO _____ (indicate projected level/rate)

ROUGH EMPHASIS ON THE FOLLOWING: (Saying facts/details; drawing conclusions; character analysis; main idea; vocabulary; etc.)

TE STARTED	DATE ENDED		Measure Device
_____	_____	1. _____	_____
_____	_____	2. _____	_____
_____	_____	3. _____	_____

AL #: 3 BY _____ (date) THIS STUDENT WILL IMPROVE LANGUAGE ARTS SKILLS (can include one or more of the following: spelling, oral language, written language and reference skills)

ROUGH EMPHASIS ON THE FOLLOWING:

TE STARTED	DATE ENDED		Measure Device
_____	_____	1. Oral language: _____	_____
_____	_____	2. Spelling: _____	_____
_____	_____	3. Written language: _____	_____
_____	_____	4. Reference skills: _____	_____
_____	_____	5. _____	_____

AL #: 4 BY _____ (date) THIS STUDENT WILL IMPROVE HIS/HER: Adult relations, peer relations, classroom behaviors, following school rules (circle one or more areas)

ROUGH EMPHASIS ON THE FOLLOWING SKILLS:

TE STARTED	DATE ENDED		Measure Device
_____	_____	1. _____	_____
_____	_____	2. _____	_____
_____	_____	3. _____	_____
_____	_____	4. _____	_____

INDIVIDUAL EDUCATION PLAN

STUDENT _____ GRADE PLACEMENT _____ DATE _____

TEACHER _____ SUBJECT Math _____

CURRENT LEVEL OF PERFORMANCE IN THIS AREA: (Include Achievement Test results, Basic Skills assessment, current rates of performance, observations, data from checklists, etc.)

ASSESSMENT RESULTS

CAT MATH Level _____ Total _____ G.E.

Computations _____ G.E. Concepts _____ G.E.

CLASSROOM PERFORMANCE: [Precision Teaching-Median performance]

Pinpoint: _____ Rate _____

Pinpoint: _____ Rate _____

Pinpoint: _____ Rate _____

BASK: Level-_____ Median Rate-_____

OTHER INFORMATION- [Do not include IMS levels]:

Motivation System: [Points - Progress - Merit]

Behaviors Most Often Resulting in Penalties -

Behaviors Most Often Reinforced -

SOCIAL SKILLS CHECKLIST: [Ratings from Checklist Summary]

ADULT RELATIONS-	1	2	3
PEER RELATIONS-	1	2	3
CLASSROOM BEHAVIORS-	1	2	3
SCHOOL RULES-	1	2	3

OTHER OBSERVATIONS-

STRENGTHS: (Summary Statements):

MATH SKILLS-

SOCIAL SKILLS-

AREAS IN NEED OF IMPROVEMENT: (Summary Statements):

MATH SKILLS-

SOCIAL SKILLS-

GOAL #: 1 BY _____ (date) THIS STUDENT WILL IMPROVE MATH COMPUTATIONAL SKILLS TO _____ (indicate projected level)

THROUGH EMPHASIS ON THE FOLLOWING: (numeration; addition of 50 numbers; subtraction of common fractions; multiplication of 20 x 20 whole numbers; etc.)

DATE STARTED	DATE ENDED		Measure Device
_____	_____	1. _____	_____
_____	_____	2. _____	_____
_____	_____	3. _____	_____

GOAL #: 2 BY _____ (date) THIS STUDENT WILL IMPROVE MEASUREMENT SKILLS (measure length; weight; liquid; interconvert measurement units; geometry concepts; read graphs; etc.)

THROUGH EMPHASIS ON THE FOLLOWING:

DATE STARTED	DATE ENDED		Measure Device
_____	_____	1. _____	_____
_____	_____	2. _____	_____
_____	_____	3. _____	_____

GOAL #: 3 BY _____ (date) THIS STUDENT WILL IMPROVE MATH APPLICATION SKILLS (telling time; money; using calculators; use of calendar; temperature; story problems; consumer skills; etc.)

THROUGH EMPHASIS ON THE FOLLOWING:

DATE STARTED	DATE ENDED		Measure Device
_____	_____	1. _____	_____
_____	_____	2. _____	_____
_____	_____	3. _____	_____
_____	_____	4. _____	_____
_____	_____	5. _____	_____

GOAL #: 4 BY _____ (date) THIS STUDENT WILL IMPROVE HIS/HER: Adult relations, peer relations, classroom behaviors, following school rul (circle one or more areas)

THROUGH EMPHASIS ON THE FOLLOWING SKILLS:

DATE STARTED	DATE ENDED		Measure Device
_____	_____	1. _____	_____
_____	_____	2. _____	_____
_____	_____	3. _____	_____
_____	_____	4. _____	_____

BOYS TOWN REGIONAL SCHOOL

INDIVIDUAL EDUCATION PLAN

STUDENT _____ GRADE PLACEMENT _____ DATE _____

TEACHER _____ SUBJECT: Art, Industrial Arts, Music, Physical Education, Religion, Science, Social Stud

SOCIAL SKILLS ASSESSMENT (Core Teachers-DO NOT FILL IN)

MOTIVATION SYSTEM: (Points - Progress - Merit)

BEHAVIORS MOST OFTEN RESULTING IN PENALTIES-

BEHAVIORS MOST OFTEN REINFORCED-

SOCIAL SKILLS CHECKLIST: (Ratings from Checklist Summary)

ADULT RELATIONS-	1	2	3
PEER RELATIONS-	1	2	3
CLASSROOM BEHAVIORS-	1	2	3
SCHOOL RULES-	1	2	3
OTHER OBSERVATIONS-			

CURRICULUM AREAS TO BE COVERED THIS: (circle one) TRIMESTER SEMESTER YEAR

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____ _____

BY _____ (date) THIS STUDENT WILL IMPROVE HIS/HER: Adult relations, peer relations, classroom behaviors, following school rules. (indicate one or more areas - If none, write none at this time after #1.) (Core Teachers-DO NOT FILL I

THROUGH EMPHASIS ON THE FOLLOWING SKILLS:

DATE STARTED	DATE ENDED		Measur Device
_____	_____	1. _____	_____
_____	_____	2. _____	_____
_____	_____	3. _____	_____
_____	_____	4. _____	_____

ADJUSTMENTS IN METHODS, CONTENT, LEVEL, ETC. NECESSARY TO MEET THE INDIVIDUAL NEEDS OF THIS STUDENT: (tape recorder, oral tests, he activity packets; seating; precision teaching channels - see/say, think/say, hear/say, hear/touch, hear/write, think/write, etc.; length of assignments tutoring, etc.) If none, write none.

DATE STARTED			Assignment Effect	
_____	1. _____		1 2 3	1 2
_____	2. _____		1 2 3	1 2
_____	3. _____		1 2 3	1 2

RATIONALES FOR ABOVE ADJUSTMENTS DETERMINED BY: (Observations, formal tests, informal tests, medical reports, etc.)

_____

_____ THIS STUDENT WILL IMPROVE HIS/HER: Adult relations, peer relations, classroom behaviors, following school rules.
(date) (indicate one or more areas - If none, write none at this time after #1.) (Core Teachers-DO NOT FILL IN)

OUGH EMPHASIS ON THE FOLLOWING SKILLS:

E STARTED	DATE ENDED		Measurement Device
_____	_____	1. _____	_____
_____	_____	2. _____	_____
_____	_____	3. _____	_____
_____	_____	4. _____	_____
_____	_____	5. _____	_____
_____	_____	6. _____	_____
_____	_____	7. _____	_____
_____	_____	8. _____	_____

USTMENTS IN METHODS, CONTENT, LEVEL, ETC. NECESSARY TO MEET THE INDIVIDUAL NEEDS OF THIS STUDENT: (tape recorder, oral tests, ning activity packets; seating, precision teaching channels-see/say, think/say, hear/say, hear/touch, hear/write, think/write, etc.; length of assignments, gner ric,; etc.) If none, write none.

E STARTED

_____ 1. _____ Adjustment Effective? Yes No
_____ 2. _____ 1 2 3 1 2 3 1
_____ 3. _____ 1 2 3 1 2 3 2
1 2 3 1 2 3 3

_____ 1. _____ Adjustment Effective? Yes No
_____ 2. _____ 1 2 3 1 2 3 1
_____ 3. _____ 1 2 3 1 2 3 2
1 2 3 1 2 3 3

IONALES FOR ABOVE ADJUSTMENTS DETERMINED BY: (Observations, formal tests, informal tests, medical reports, etc.)

CURRENT LEVEL OF STUDENT PERFORMANCE
SOCIAL SKILLS CHECKLIST
WEGNER SCHOOL

Student_____ Birthdate_____ Grade_____ Date_____

Teacher_____ Motivation System_____ (Length of stay at Boys Town Years_____ Months_____

DIRECTIONS:

Please rate this student on the occurance of the following behaviors based on your recent observations of his or her behavior, i.e., within the last two weeks. Use the rating scale below:

0	1	2	3	4	5
No opportunity to observe the behavior	Never	Rarely	Occassionally	Often	Very Frequently

A. Adult Relations

___1. Accepts negative feedback appropriately
___2. Gives negative feedback appropriately
___3. Follows instructions appropriately
___4. Apologizes appropriately
___5. Accepts "No" for an answer
___6. Uses greeting skills
___7. Uses conversation skills
___8. Gives compliments
___9. Accepts compliments
___10. Requests permission
___11. Disagrees appropriately
___12. Makes requests appropriately

B. Classroom Behaviors

___1. Attentive during lectures
___2. Contributes to group projects
___3. Completes assignments
___4. Hands in homework
___5. Contributes to discussions
___6. Raises hand to speak
___7. Asks questions
___8. Remains on task

C. Peer Relations

___ 1. Succumbs to peer pressure
___ 2. Teases peers
___ 3. Is teased by peers
___ 4. Threatens peers
___ 5. Engages in fights with peers
___ 6. Swears

D. School Rules

___ 1. Cheats on assignments, tests, etc.
___ 2. Lies
___ 3. Steals
___ 4. Is careless with equipment or supplies
___ 5. Smokes cigaretts
___ 6. Chews tobacco

Add any additional behaviors that you would like to work on with this student_____

TARGET BEHAVIORS

Write the number(s) of the skills that were given a rating of 1, 2, or 3 in the spaces below:

A. Adult Relations _____
B. Classroom Behaviors _____

Write the number(s) of the skills that were given a rating of 3, 4, or 5 in the appropriate spaces below:

C. Peer Relations _____
D. School Rules _____

SUMMARY

Please summarize this student's behavior in each of the four general categories of social skills using the rating scale below:

1-Frequent Problem 2-Occassional Problem 3-Excellent Relations/Behavior

A. Adult Relations_____ C. Peer Relations

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE SUR

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Avril 1983

Louisette Normandin
Pierre Portelance

TABLE DES MATIERES

Page

1. MANDAT 1

1.1 S'informer 1

1.2 Proposer pour les deux (2) groupes expérimentaux 1

1.3 Dépôt de la proposition 1

1.4 Echéancier 1

1.5 Lieu de travail 1

2. METHODOLOGIE ET DEMARCHE 2

2.1 Etapes suivies 2

3. OBJECTIFS ET PRINCIPES DE BASE RETENUS 2

3.1 Objectifs 2

3.2 Principes de base 3

4. CHOIX D'ATELIERS 3

4.1 Critères 3

4.2 Grille d'analyse 5

4.3 Suggestions et recommandations 6

5. CHOIX DU MODELE 7

5.1 La formation 7

5.2 Encadrement 9

5.3 Organisation spatiale 12

5.4 Organisation temporelle 12

Page

6. EVALUATION 13

6.1 Données purement statistiques 13

6.2 Jugements reliés au programme 13

REFERENCES 15

1. MANDAT

1.1 S'informer

- l'intervention et l'activité rééducative dans le Centre d'Accueil La Cité des Prairies;
- les caractéristiques de la clientèle (rapport du sous-comité, mars 1983);
- les objectifs de la formation professionnelle (rapport du sous-comité, mars 1983).

1.2 Proposer pour les deux (2) groupes expérimentaux

- des contenus (curriculum) pour la formation professionnelle (inventaire);
- le(s) contenu(s)(curriculum) privilégié(s);
- un modèle d'organisation (qui, quand, comment);
- un modèle d'évaluation pour la durée du projet expérimental.

1.3 Dépôt de la proposition au sous-comité de la Mission M.A.S. - M.E.Q. phase II

1.4 Echéancier: 13 au 26 avril 1983

1.5 Lieu de travail

Bureau de la Direction des Services internes

2. METHODOLOGIE ET DEMARCHE

2.1 Etapes suivies

. Compréhension et interprétation commune du document de base sur la formation professionnelle du Comité M.A.S. - M.E.Q., phase II, pp. 15, 16, 17.

. Présentation et compréhension des modèles soumis par la Direction pédagogique et la Direction du Centre d'Accueil à l'intérieur des documents de travail fournis.

. Ébauche de différents modèles d'organisation.

. Analyse critique de chacun des modèles.

. Le choix d'un seul modèle.

3. OBJECTIFS ET PRINCIPES DE BASE RETENUS

3.1 Objectifs

3.1.1 Rappel des objectifs du rapport M.A.S. - M.E.Q., p. 17

. Poursuite des objectifs de formation générale pour régulariser sa situation.

. Entreprendre une formation professionnelle en complétant un ou deux programmes de formation.

3.1.2 Précision de ces deux objectifs

. Poursuite des objectifs de formation générale.

. Réalisation d'une formation professionnelle en complétant un programme de formation.

3.2 Principes de base

. La formation professionnelle est partie intégrante du programme complet de réadaptation. Elle est "activité transformante" pour le jeune.

. Elle a comme objectif spécifique de permettre aux jeunes d'acquérir les habiletés et les connaissances nécessaires à l'obtention d'une certification dans un champ de spécialisation donné, ou tout au moins d'enclencher le processus lui permettant de se rendre le plus près possible de cette certification.

. Etant partie intégrante du programme de réadaptation, elle se donne sur une base annualisée.

. Elle comporte la formation de base nécessaire à l'obtention de la certification ou à un changement d'orientation en cours de route si le besoin s'en fait sentir (transférabilité des acquis).

. Les "matières outils" sont le plus possible intégrés à la formation professionnelle proprement dite.

. Les contenus comme la pédagogie sont "personnalisés" aux besoins de chacun des jeunes.

. L'intervenant pédagogique est partie intégrante de l'équipe traitante: une figure significative pour le jeune.

. L'ensemble des acquisition réalisées par le jeune dans son programme d'activités doit lui être reconnu.

4. CHOIX D'ATELIERS

4.1 Critères

Les critères suivants sont retenus pour permettre le choix des ateliers.

. Atelier à contenu concret

C'est-à-dire qui favorise l'apprentissage par la manipulation.

. Atteinte rapide d'objectif

C'est-à-dire dont le contenu permet des regroupements d'objectifs; dont les seuils d'accueil sont plus souples et moins exigeants.

. Débouchés d'emplois actuels et de pointe

. Réf.: "Plan d'action du ministère de l'Education en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes";

. Document du M.E.Q. (C.A.C.P.) février 1983.

. Motivation et capacités des sujets

. L'expérience des dernières années;

. Evaluations et études sur les motivations et capacités des jeunes.

. Réalisation possible en septembre 1983

Fonction de l'équipement en place et des locaux disponibles.

4.2 Grille d'analyse

	CONTENUS CONCRETS	ATTEINTE RAPIDE D'OBJECTIFS	DEBOUCHES D'EMPLOIS ET DE POINTE	MOTIVATION ET CAPACITES	REALISATION SEPTEMBRE 83
Secteur électro-technique: . Electricien réparateur 8733-118 . Electronicien réparateur 8535-114	.Approche théorique nécessaire même si contenu concret .Abstraction requise	.Possibilité de regroupement d'objectifs en bloc ou autour de projets	.Secteur "potentiel" pour l'"électricien réparateur" .Secteur de pointe retenu pour le "réparateur électronicien"	.A promouvoir dans le milieu .S'adresse à une clientèle d'intelligence moyenne .Seuil d'accueil plus exigeant .Dextérité manuelle plus fine .Sec.long seulement	.Secteur électrique déjà en place, par contre à compléter pour le secteur électronique
Hydrothermie . Soudure générale 8335-214 . Soudeur gaz & arc 8335-126	.Approche se fait presque exclusivement par le concret	Idem	.Indications moins précises, par contre ouvertures très nettes en "soudage et tâches connexes"	.Expérience concluante à la Cité depuis quelques années .Seuil d'accueil plus souple .S'adresse à tout type de clientèle (sec. long et court possibles)	.Déjà tout en place .Espace à revoir
Alimentation . Cuisine professionnelle 6121-114 . Auxiliaire en alimentation et restauration	.Idem hydrothermie	Idem	.Non notés dans le CACP, mais pointés dans le plan d'action du M.E.Q. .Secteur de service donc appelé à se développer ou se maintenir	.A promouvoir dans le milieu (identé). .Seuil d'accueil plus souple .S'adresse à tout type de clientèle (sec.long et court possibles)	.Tout est à prévoir: -espace -équipement Est-ce possible???
Informatique . Opérateur en informatique 4143	.Idem électro-technique .Tâche à caractère plus clérical	Idem	.Le secteur le plus prometteur	.A promouvoir .Sec.long seulement .Seuil d'accueil plus exigeant .Relatifs au secteur commercial	.Equipement à prévoir .Espace disponible

4.2 Grille d'analyse

	CONTENUS CONCRETS	ATTEINTE RAPIDE D'OBJECTIFS	DEBOUCHES D'EMPLOIS ET DE POINTE	MOTIVATION ET CAPACITES	REALISATION SEPTEMBRE 83
Secteur électro-technique: . Electricien réparateur 8733-118 . Electronicien réparateur 8535-114	.Approche théorique nécessaire même si contenu concret .Abstraction requise	.Possibilité de regroupement d'objectifs en bloc ou autour de projets	.Secteur "potentiel" pour l'"électricien réparateur" .Secteur de pointe retenu pour le "réparateur électronicien"	.A promouvoir dans le milieu .S'adresse à une clientèle d'intelligence moyenne .Seuil d'accueil plus exigeant .Dextérité manuelle plus fine .Sec.long seulement	.Secteur électrique déjà en place, par contre à compléter pour le secteur électronique
Hydrothermie . Soudure générale 8335-214 . Soudeur gaz & arc 8335-126	.Approche se fait presque exclusivement par le concret	Idem	.Indications moins précises, par contre ouvertures très nettes en "soudage et tâches connexes"	.Expérience concluante à la Cité depuis quelques années .Seuil d'accueil plus souple .S'adresse à tout type de clientèle (sec. long et court possibles)	.Déjà tout en place .Espace à revoir
Alimentation . Cuisine professionnelle 6121-114 . Auxiliaire en alimentation et restauration	.Idem hydrothermie	Idem	.Non notés dans le CACP, mais pointés dans le plan d'action du M.E.Q. .Secteur de service donc appelé à se développer ou se maintenir	.A promouvoir dans le milieu (identé). .Seuil d'accueil plus souple .S'adresse à tout type de clientèle (sec.long et court possibles)	.Tout est à prévoir: -espace -équipement Est-ce possible???
Informatique . Opérateur en informatique 4143	.Idem électro-technique .Tâche à caractère plus clérical	Idem	.Le secteur le plus prometteur	.A promouvoir .Sec.long seulement .Seuil d'accueil plus exigeant .Relatifs au secteur commercial	.Equipement à prévoir .Espace disponible

4.3 Suggestions et recommandations

L'analyse n'est pas en soi concluante si l'on considère l'ensemble des critères. Par contre, pour les fins du présent comité, nous ajoutons nos suggestions et commentaires.

. Premier choix

Secteur électrotechnique, idéalement avec les deux options nommées, soit:

- électricien réparateur;
- réparateur électronicien.

. Deuxième choix

Secteur alimentation... si réalisable en septembre 1983, sinon nous favoriserions hydrothermie. A noter que dans les deux cas, il serait important d'offrir les deux formations indiquées (secondaire court et secondaire long).

. Troisième choix

Informatique. Il ne fait pas objet de notre premier choix si nous tenons compte du critère de motivation et capacité. Par contre, d'ici quelques années, la situation sera sûrement différente (présence de l'informatique dans les écoles). Advenant une généralisation des "projets pilotes", il deviendrait le troisième atelier à implanter.

N.B.: Il nous est apparu important de privilégier deux secteurs de formation correspondant aux capacités de l'ensemble de la clientèle, d'où un secteur de secondaire long exclusivement (informatique, électrotechnique) pairé à un secteur offrant et le secondaire court et le secondaire long (hydrothermie et alimentation).

5. CHOIX DU MODELE

LE CHOIX VISE UNE CLIENTELE DE DEUX GROUPES DE DOUZE JEUNES

5.1 La formation

5.1.1 La formation professionnelle

. 18 heures/semaine se donnant en 6 blocs de 3 heures consécutives entrecoupés par une pause de 15 minutes;

. Le dessin de service est intégré à la formation professionnelle ou à même la banque de cours d'enrichissement (5.1.3);

. L'I.S.E.P. se donne à même ces périodes.

5.1.2 La formation de base "matière outils" (français, anglais, mathématiques)

. Français - mathématiques

. 8 heures d'enseignement "groupe/unité" (soit 4 blocs de 2 heures) entrecoupés par une pause de 15 minutes;

. Le temps prévu constitue une "banque d'heures" utilisable en fonction des besoins de chaque jeune (exemple: 5 français, 3 mathématiques ou 6 mathématiques, 2 français);

. 2 heures de disponibilité pour travail personnel, récupération, etc. sont aussi offertes aux jeunes sur une base individuelle.

. Anglais

. l'enseignement de l'anglais est intégré à la formation professionnelle et se donne à raison d'un minimum de 3 heures/semaine sur une base groupe/unité;

. à même ce temps, possibilité d'individualiser en fonction des objectifs et/ou des difficultés;

. complémentairement, possibilité d'utilisation de périodes "d'enrichissement et récupération", cf. 5.1.3.

5.1.3 Enrichissement et récupération

. Une banque d'heures à déterminer en fonction des besoins de "l'ensemble" de la clientèle est offerte sur une base individualisée en soirée.

. But visé:

. permettre "l'enrichissement et/ou la récupération", en fonction du cheminement pédagogique de chacun:

- soit au niveau des matières outils (français, anglais, mathématiques);
- soit au niveau des matières complémentaires (exemple: musique, arts, économie familiale, etc.);
- soit au niveau de la formation professionnelle [1].

---

1 A en vérifier la nécessité.

5.1.4 La formation complémentaire

. La formation complémentaire veut dire: toute formation généralement accréditée par le M.E.Q. et nécessaire, dans le calcul des crédits, à la certification. (Exemple: éducation physique, économie familiale, etc.).

. Des moyens sont à prévoir, conformément aux exigences du M.E.Q., pour reconnaître les acquis (crédits) reliés à chacune des fonctions.

5.2 Encadrement

5.2.1 Formation professionnelle

Deux enseignants spécialistes

. Un (1) spécialiste "titulaire" du groupe

- Tâche d'enseignement:	16 heures
- Partage du vécu de réadaptation:	4 heures
Total:	20 heures (1 200 min.)

N.B.: Le partage du vécu de réadaptation comporte:

- 2 heures: comité clinique où tous les intervenants font le point sur les objectifs des interventions durant la semaine;
- 1 heure: préparation d'activité conjointement avec l'éducateur responsable, c'est-à-dire détermination des objectifs cliniques sur une base hebdomadaire;

- 1 heure: rencontre avec le Responsable d'Unité de Vie et l'éducateur centrée sur l'opérationnalisation de l'étude de cas (suite du comité clinique).

. Un (1) spécialiste

Tâche d'enseignement:

- auprès du groupe visé	
. animation d'activités	2 heures
. support au spécialiste titulaire	à déterminer
- auprès des autres groupes	à déterminer
Total	20 heures

5.2.2 Formation de base

. Français et mathématiques

Deux (2) enseignants spécialistes (un en français et un en mathématiques) travaillant en "TEAM TEACHING" desservant les deux unités visées par le présent projet.

N.B.: CECI EST ESSENTIEL A LA REALISATION DESDITS PROJETS.

. Tâche d'enseignement — 17 heures

- enseignement groupe/unité: 16 heures
  (8 dans chacune des unités)
- disponibilité obligatoire:
  1 heure - cf. 5.1.2

. Tâche éducative — 3 heures

- comité clinique: 2 heures
- préparation d'activité:
  1 heure (30 minutes par unité)

Total — 20 heures (1 200 min.)

N.B.: L'horaire des enseignants devra être identique (sauf pour la période disponibilité) afin de garantir la souplesse nécessaire énoncée en 5.1.2.

. Anglais

. Tâche d'enseignement auprès du groupe visé:

- 3 heures intégrées à la formation professionnelle;
- banque d'heures à déterminer pour "enrichissement et récupération", cf. 5.1.2.

. Tâche d'enseignement auprès des autres groupes:

- à déterminer

Total — 20 heures (1 200 min.)

5.3 Organisation spatiale

5.3.1 Formation professionnelle

Local approprié en fonction de l'atelier choisi.

5.3.2 Formation de base

. Français et mathématiques

Locaux adjacents à l'unité et permettant le "team teaching".

. Anglais

- au niveau de l'atelier

  Prévoir une aire pour l'accompagnement individuel ou de sous-groupe.

- au niveau de l'enrichissement

  Prévoir un local spécialisé avec équipement adéquat.

5.4 Organisation temporelle

5.4.1 Annualisation

. Les objectifs visés par le programme de formation professionnelle requièrent 48 semaines d'enseignement (cf. 3.1);

. Les objectifs pédagogiques de chacune des formation sont réalisables dans cette même période de temps;

. Les temps de relâche sont à prévoir en fonction de la programmation globale.

5.4.2 Calendrier scolaire

Planification conjointe de journées d'étude et de journées pédagogiques mobiles.

6. EVALUATION

6.1 Données purement statistiques

. Nombre de jeunes desservis

. Séjour moyen des jeunes

. Chemin pédagogique parcouru/durée de séjour

6.2 Jugements reliés au programme

. La pertinence du programme d'activités vs les caractéristiques de la clientèle;

. La pertinence du programme d'activités vs les besoins et les attentes;

. La cohérence des actions posées, c'est-à-dire le rapport entre les objectifs poursuivis (3.1) et les moyens utilisés;

. L'efficacité des actions posées, c'est-à-dire le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs visés (3.1);

. Le degré de satisfaction des divers agents par rapport aux résultats obtenus:
  - plan clinique
  - plan pédagogique;

. L'impact des actions posées, c'est-à-dire les effets produits autres que les résultats attendus:

- sur les jeunes: motivation, intérêt, image de soi, sentiment de valorisation, valeurs, etc.
- sur les agents: climat, qualité de la concertation, etc.

N.B.: Une évaluation comparative avec les groupes dits statu quo doublée d'une étude longitudinale (follow up) permettraient de dégager certaines conclusions susceptibles d'influencer les orientations futures.

REFERENCES

Sous-comité de la Mission M.A.S. - M.E.Q., phase II concernant Cité des Prairies "Rapport concernant la formation des jeunes du Centre d'Accueil La Cité des Prairies", mars 1983.

DAOUST, Gilles O. "Orientations de la programmation du Centre d'Accueil Cité des Prairies pour 83-84", janvier 1983.

BARRETTE, R. et NORMANDIN, L. "Remarques et suggestions de la Direction des Services pédagogiques sur le document précédent", février 1983.

Direction générale de l'Education des Adultes, M.E.Q., "Caisse d'accroissement des compétences professionnelles (C.A.C.P.)", février 1983.

M.E.Q. "Plan d'action du ministère de l'Education en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes", décembre 1982.

"C.C.D.P.", tomes I et II.

M.E.Q. "Le projet éducatif de l'école".

RAPPORT DU GROUPE D'ETUDE

SUR

LA FORMATION AU TRAVAIL

Réalisé par:

Raymond Barrette
Gilles Olivier Daoust

Avril 1983

TABLE DES MATIERES

1,0 -MANDAT P.1

2,0 -OBJECTIFS

2,1 Général P.2

2,2 Spécifiques P.3

3,0 -PRINCIPES P.4

4,0 -PROGRAMMES D'ACTIVITES

4,1 Activités-travail

4,1,1 -Identification d'un modèle P.5

-Tableau I P.6

4,1,2 -Identification du contenu P.7

4,1,3 -Identification du contenu de production P.8

4,1,4 -Exemples d'habitudes et d'habiletés P.9

4,2 Activités: matières-outils P.10

4,3 Activités complémentaires P.11

-Tableau II: Horaire-type d'une journée P.12

5,0 -PERSONNEL PEDAGOGIQUE P.13

6,0 -APPROCHES ET TECHNIQUES PEDAGOGIQUES P.14

7,0 -EVALUATION P.15

FORMATION AU TRAVAIL

1.0 MANDAT

1.1 S'informer sur:

- l'intervention et l'activité rééducative et éducative dans le centre d'accueil La Cité des Prairies
- les caractéristiques de la clientèle (rapport du sous-comité, mars 1983)
- les objectifs de la formation à l'emploi (rapport du sous-comité, mars 1983)

1.2 Proposer pour les 2 groupes expérimentaux

- des contenus (curriculum) pour la formation au travail (inventaire)
- le(s) contenu(s) (curriculum) privilégié(s)
- un modèle d'organisation (qui, quand,comment)
- un modèle d'évaluation pour la durée du projet expérimental

1.3 Dépôt de la proposition au sous-comité de la Mission MAS-MEQ phase II

2.0 OBJECTIFS

2.1 Général

- la formation de base devrait poursuivre l'objectif suivant:

  DEVELOPPER CHEZ L'ADOLESCENT LES COMPETENCES REQUISES POUR ACCEDER AU MARCHE DU TRAVAIL DES SA SORTIE DU CENTRE

- pour atteindre cet objectif, l'adolescent devra acquérir les habiletés essentielles dans les domaines suivants:

  - vie au travail et en société
  - matière-outil comme
    - . communication écrite
    - . langue seconde
    - . mathématiques
    - . initiation technologique
    - . etc.

- cette formation de base devrait être personnalisée dans un ou plusieurs ateliers de travail

2.2 Spécifiques

- faire vivre à la clientèle une expérience se rapprochant au maximum d'un milieu de travail
- développer des habiletés et des habitudes de travail
- faire vivre à la clientèle une expérience se rapprochant au maximum de la vie active en société: travail, hébergement, formation, loisirs, ressources communautaires

3.0 PRINCIPES

- Faire en sorte que toute activité vécue soit reconnue (reconnaissance des acquis)

- Permettre à la clientèle de vivre des choix sur sa formation (matière-outil), ses loisirs et en faciliter l'accessibilité

- Favoriser la polyvalence dans les fonctions-types de travail

- Faire en sorte que la formation au travail permette une ouverture vers d'autres voies de formation

- Respecter les capacités et le rythme de chaque jeune adulte

4.0 PROGRAMME D'ACTIVITES

4.1 Activités-travail

4.1.1 Identification d'un modèle d'activités-travail (tableau I)

D'abord quatre modèles d'activités-travail ont été identifiés dans lesquels on retrouve un accroissement d'expérience de fonctions -types de travail d'un modèle à l'autre:

- une activité relié à un type de production
- un secteur d'activités
- deux secteurs d'activités
- plusieurs secteurs d'activités

Après étude des avantages et des inconvénients des différents modèles, les modèles B et C ont été particulièrement considérés dans les discussions

Finalement,nous vous recommandons l'application du MODELE "B". qui permet de réaliser:

- l'atteinte de l'objectif général et des objectifs spécifiques
- la polyvalence des habiletés et des habitudes de travail
- l'adaptation de la clientèle à diverses fonctions-types de travail
- la stabilité des intervenants

En conséquence, chaque unité de vie est rattachée exclusivement à un atelier

TABLEAU I IDENTIFICATIONS DE MODELES D'ACTIVITES-TRAVAIL

	A	B	C	D
MODELES	Une activité de production pour un groupe-unité Ex: Remise de jardin	Un secteur d'activités de production Ex: Remise de jardin Petit garage Meubles Accessoires de cuisine Accessoires décoratifs	Deux secteurs d'activités de production Ex: Bois (idem que B) Métal .soudure .tolerie .plomberie	Plusieurs secteurs d'activités de production Ex: Bois Métal Automobile Réparation électrique etc.
AVANTAGES	-rencontre en partie les objectifs et les principes -stabilité des intervenants	-rencontre en totalité les objectifs et principes -stabilité des intervenants -polyvalence ds les habiletés -favorise l'adaptabilité à diverses fonctions-types de travail -favorise l'accessibilité à une formation professionnelle	-rencontre les objectifs et principes -favorise l'adaptabilité à diverses fonctions-types -polyvalence ds les habiletés -	-rencontre les objectifs et principes, mais en partie en regard de l'ensemble des habitudes et habiletés au travail -offre une expérimentation marquée d'une mobilité de fonctions-types de travail -polyvalence dans l'expérimentation
INCONVENIENTS	-formation pointue et restreinte -activités peu variées	-centrer sur un seul secteur d'activité	-diminution de la stabilité des intervenants	-perte de la stabilité des intervenants -diminution de la qualité des habiletés au profit de la quantité, en regard du séjour moyen d'un jeune (12 mois) -diminution de la qualité de la formation au travail suite à une variété trop grande des fonctions-types

4.1.2 Identification du contenu d'atelier

Avant d'identifier les contenus, nous avons établi les critères suivants en regard des caractéristiques de la clientèle:

- accessibilité au marché du travail
- opportunité de poursuivre une formation professionnelle, par la suite
- exigences au niveau des prérequis de formation générale
- affinités, intérêts, motivation de la clientèle
- capacités et aptitudes de la clientèle
- possibilité de se trouver un emploi dans le ou les secteurs connexes aux fonctions-types de l'activité
- réalisable en septembre 83

A partir de ces critères, nous recommandons de retenir les deux secteurs d'activités suivants:

- Atelier 1 - secteur bois
- Atelier 2 - secteur métal

4.1.3 Identification du contenu de production

RECOMMANDATIONS:

1. Expérimenter divers types de productions

Exemple: 1) Bois	. construction	- remise de jardin chaises,tables,etc.
	. meuble	- finition de meuble, décapage
	. rembourrage	- fauteuil
2) Métal	. soudure	- accessoires de foyer anti-dérappant
	. mouleur	- pièces décoratives
	. tôlerie	- lampes, armoires

2. Vivre diverses fonctions - types de travail

   En ce sens, chaque jeune occupera différents postes de travail

3. Manipuler différents outils, machines, équipements

4. S'assurer que la durée d'un type de production permet d'acquérir un niveau suffisant de qualité et de performance

5. Demander aux intervenants d'identifier les projets de production et de préciser les objectifs, les habitudes et les habiletés de travail

6. Fournir un support à la planification, l'organisation, la réalisation

N.B.Evaluer la possibilité d'organiser des stages par alternance avec l'industrie vers la fin du séjour des pensionnaires

4.1.4 Exemples d'habitudes et d'habiletés de travail

HABITUDES DE TRAVAIL (disposition acquise par des actes répétés devenant une certaine manière de vivre)

. faire ce qu'il lui est demandé (respect des consignes, de l'autorité)
. commencer à l'heure (quart de travail, pauses, repas)
. finir à l'heure (idem)
. s'appliquer à sa tâche avec soin et précision
. tenir un rythme de production (ni trop vite,car surmenage',fatigue)
(ni trop lent, car improductif)
. appliquer les règles de sécurité (lever, manipuler les objets et les outils, ou machines)
. apprendre de nouvelles tâches
. apprendre à se chercher un emploi

HABILETES AU TRAVAIL (ce qui est fait avec adresse,dextérité, ingéniosité)

. utiliser la logique du "bon sens" pour résoudre des problèmes spécifiques
.décider d'arrêter le fonctionnement d'un outil s'il devient défectueux
. s'organiser pour mener à bien une tâche
. être actif à la recherche de moyens pour la qualité de sa production
. développer des dextérités variées
. s'intéresser à la connaissance de la technologie de base
. faire fonctionner des moteurs
. déceler des pannes simples
. s'intéresser à la protection de l'environnement
. coordonner sa tâche avec celles des autres
. capable de faire une évaluation d'un évènement
. prendre des décisions en regard de sa vie professionnelle
. mobilité d'emploi
. mobilité de tâches
. mobilité de lieu de travail
. développer des compétences pour se maintenir et s'épanouir au travail

4.2 ACTIVITES : MATIERES-OUTILS

Identification

Langue maternelle, langue seconde, mathématiques

Principes

- Une banque de périodes matières-outils est mise à la disposition des jeunes pour répondre à leurs besoins
- La ou les matières et le nombre de périodes sont formulés par le jeune suite à l'expression de ses intérêts, ses goûts et de sa motivation

Modalités

- Banque/heures/matières
  - langue maternelle — 7 1/2 heures dans l'unité
  - mathématiques — 5 heures dans l'atelier
  - langue seconde — 5 heures dans l'atelier, 4 heures en soirée
- Banque/heures ds l'unité se situe de préférence en début de journée

4.3 ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

Connaissances générales

-Exemples
- connaissance du marché du travail
- comment se trouver un emploi
- budget
- alimentation
- vêtement
- transport
- connaissance des institutions etc.

-Ces activités sont données généralement:
- en groupe
- en fin de journée ou en fin de semaine
- à raison de 3 heures-semaine

Activités sociales ,culturelles et sportives

-Exemples . conditionnement physique, badmington, musique théâtre, céramique, cours d'initiation (notion d'électricité, de soudage, entretien de meuble)

-Ces activités sont offertes:
- tous les soirs sur semaine et en fin de semaine
- à des groupes ou à des individus
- généralement deux heures par jour

Formation professionnelle

-Ces cours s'adressent aux jeunes de l'atelier bois ou métal, qui désirent s'orienter vers une certification à court ou moyen terme

-Ces cours se donnent:
- en soirée
- à raison de deux blocs de deux heures/sem.par matière (hydrothermie-meuble-construction)

N.B. L'organisation doit permettre une reconnaissance des acquis dans l'ensemble des activités complémentaires

TABLEAU II - HORAIRE-TYPE D'UNE JOURNEE

	6 hres.	1 hre.		2 hres.	
LEVER	ATELIER - TRAVAIL 1.5 hre. 1 hre. Français / Math. — Franc. / Math. / Angl.	Activités complémentaires .connaissances générales .activités: sociale / culturelle / sportive	SOUPER	Activités complémentaires .connaissances générales .activités: sociale / culturelle / sportive .formation professionnelle . anglais	COUCHER

5.0 PERSONNEL PEDAGOGIQUE

Activités	N. Heures d'enseignement	N.hres. partage de vécu	Total Hres/sem	Total 46 semaines	40 sem.=1 46 sem.=1.15 N. enseignants 40 sem.	46 semaines
Atelier bois (I)	30	6	36	1656	1.8	2.07
Atelier métal (II	30	6	36	1656	1.8	2.07
Fr.Math. I	12.5	4	16.5	759	0.82	0.94
II	12.5	4	16.5	759	0.82	0.94
Angl.I et II	10		10	460	0.5	0.57
Act.complémentaires						
- anglais	4		4	184	0.2	0.23
-formation professionnelle I et II	8		8	368	0.4	0.46
-banques	24		24	1104	1.2	1.38
TOTAL					7.54	8.66

N.B. L'estimé de la banque d'activités complémentaires devra tenir compte des opportunités offertes aux groupes des autres formations

6.0 APPROCHES ET TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

6.1 Informer les intervenants sur les objectifs de la formation au travail

6.2 Permettre aux intervenants d'identifier les approches adaptées aux besoins de la clientèle

6.3 Fournir les ressources et le support appropriés

6.4 Toutes les activités matières-outils et complémentaires doivent se centrer sur:

- l'objectif de la réinsertion du jeune
- la formation au travail
- les centres d'intérêts (bois-métal) dans l'expérience vécue

7.0 EVALUATION

L'évaluation devra porter sur:

1. les résultats de la situation du jeune à sa sortie du centre:
   - hébergement
   - travail
   - loisirs
2. le développement des habiletés et des habitudes de travail
3. le développement des connaissances
4. le niveau de motivation
5. les relations entre les intervenants et les jeunes
6. l'utilisation des matières-outils et des activités complémentaires

L'évaluation devra se faire:

1. avec des moyens concis et pratiques
2. périodiquement au cours de l'année

ANNEXE IV

TACHES ET IDENTIFICATIONS DU PERSONNEL ENSEIGNANT

POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES EDUCATIFS DONNES

A LA CITE DES PRAIRIES

(Travail fait par la C.E.C.M.)

EFFECTIFS 1983-84

Matières	Nombre de minutes d'enseignement	Nombre d'enseignants
Anglais	2580	2,51
Français	5250	5,12
Mathématiques	6330	6,18
ISEP	1200	1,17
Sciences humaines	840	0,82
Orthopédagogie	1200	1,17
Electro	2280	2,22
Alimentation	2280	2,22
Meuble et construction	3000	2,93
Hydrothermie	3000	2,93
Ebénisterie et construction	1025	1,00
Cours en soirée	1025	1,00
Evaluation	2050	2,00
- des acquis antérieurs		
- des programmes		
- des acquis		
Annualisation des services		1,89
TOTAL		33,16
Elaboration de modèles de services des élèves qui quittent le centre d'accueil		1,00
La supervision du personnel de l'école et l'organisation durant le mois d'août 1984		0,10

ECOLE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: ANGLAIS

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12					
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8					
UNITES STATU QUO	3 x 8	3	3	9	540	
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer			8	480	÷2
FORMATION GENERALE *	2 8	2	3	6	360	
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12	2	2	6	360	
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12			10	600	
CHEFS DE GROUPE						*
COURS EN SOIREE				4	240	
TOTAL					2580	2,51

* Unités expérimentales

ECOLE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: FRANCAIS

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12	4	3	12	720	
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8	4	3	12	720	
UNITES STATU QUO	3 x 8	3	4	12	720	
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer			8	480	
FORMATION GENERALE *	2 8	2	5	10	600	
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12	4	4	16	960	
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12	2		12.5	750	
CHEFS DE GROUPE				5	300	
TOTAL					5250	5,12

* Unités expérimentales

ECOLE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: MATHEMATIQUES

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12	4	3	12	720	
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8	4	3	12	720	
UNITES STATU QUO	3 x 8	3	4	12	720	
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer			8	480	
FORMATION GENERALE *	2 8	2	5	10	600	
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12	4	4	16	960	
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12			12.5	750	
CHEFS DE GROUPE				5	300	
SCIENCES	.....	.....	.....	.....	720	
DESSIN	.....	.....	.....	.....	360	
TOTAL					6330	6,18

* Unités expérimentales

ECOLE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: ISEP

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12					
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8					
UNITES STATU QUO	3 x 8					
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer				480	
FORMATION GENERALE *	2 8					
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12					
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12					
CHEFS DE GROUPE						
HORS HORAIRE					720	
TOTAL					1200	1,17

* Unités expérimentales

ECOLE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: SCIENCES HUMAINES (HIST.GEO.I.V.E.)

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C.	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12					
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8					
UNITES STATU QUO	3 x 8					
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer			8	480	
FORMATION GENERALE *	2 8	2	3	6	360	
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12					
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12					
CHEFS DE GROUPE						*
TOTAL					840	0,82

* Unités expérimentales

ECOLE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: ORTHOPEDAGOGIE

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12					
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8					
UNITES STATU QUO	3 x 8					
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer					
FORMATION GENERALE *	2 8					
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12					
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12					
CHEFS DE GROUPE						
HORS HORAIRE					1200	1,17
TOTAL						

* Unités expérimentales

ECOLE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: ELECTRO

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12			4	240	
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8					
UNITES STATU QUO	3 x 8					
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer			12	720	
FORMATION GENERALE *	2 8					
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12	1	18	18	1080	
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12					
CHEFS DE GROUPE						
COURS EN SOIREE				4	240	
TOTAL					2280	2,22

* Unités expérimentales

ECOLE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: ALIMENTATION

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12			4	240	
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8					
UNITES STATU QUO	3 x 8					
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer			12	720	
FORMATION GENERALE *	2 8					
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12	1	18	18	1080	
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12					
CHEFS DE GROUPE						
COURS EN SOIREE				4	240	
TOTAL					2280	2,22

* Unités expérimentales

ECOLE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: MEUBLE ET GABARIT

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12					
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8			4	240	
UNITES STATU QUO	3 x 8					
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer			12	720	
FORMATION GENERALE *	2 8					
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12					
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12			30	1800	
CHEFS DE GROUPE						
COURS EN SOIREE				4	240	
TOTAL					3000	2,93

* Unités expérimentales

ECOLE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: HYDROTHERMIE (SOUDAGE)

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12					
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8			4	240	
UNITES STATU QUO	3 x 8					
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer			12	720	
FORMATION GENERALE *	2 8					
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12					
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12			30	1800	
CHEFS DE GROUPE						
COURS EN SOIREE				4	240	
TOTAL					3000	2,93

* Unités expérimentales

ECOLE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: EBENISTERIE ET REMBOURRAGE

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C.	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12					
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8					
UNITES STATU QUO	3 x 8					
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer					
FORMATION GENERALE *	2 8					
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12					
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12					
CHEFS DE GROUPE						
HORS HORAIRE					1025	1,00
TOTAL						

* Unités expérimentales

-12-

ECOLE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: Cours en soirée (Activités complémentaires: -musique -initiation informatique -conditionnement physique etc.

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C.	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12					
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8					
UNITES STATU QUO	3 x 8					
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer					
FORMATION GENERALE *	2 8					
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12					
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12					
CHEFS DE GROUPE						
HORS HORAIRE					1025	1,00
TOTAL						

* Unités expérimentales

ECULE SEC. LA CITE DES PRAIRIES

MATIERE: RECONNAISSANCE DES ACQUIS:

- Education physique
- Arts
- Economie familiale
- C.G.

GROUPE	N.GROUPE X N. DE JEUNES	NOMBRE DE GROUPES	N.PERIODES (60 min)	TOTAL PERIODES C x D	TOTAL MIN. E x 60	N.ENSEIGNANTS F ÷ 1025
A	B	C	D	E	F	G
1e ligne (12-5)	2 x 12					
ACCUEIL(8A-8B)	2 x 8					
UNITES STATU QUO	3 x 8					
CENTRE DE JOUR ET COURS OPTIONNELS (unités statu quo)	12 + n.de jeunes à déterminer					
FORMATION GENERALE *	2 8					
FORMATION PROFESSIONNELLE *	2 x 12					
FORMATION A L'EMPLOI *	2 x 12					
CHEFS DE GROUPE						
HORS HORAIRE					2050	2,00
TOTAL						

* Unités expérimentales